

HUGENA Remuald
SECRETARE GENERAL

TELEGRAMME OFFICIEL

DE : MIJEUCOOP - KIGALI
POUR : ENCAJEUCOOP - S/PREFECTURE
DE RVAMAGANA - KIBUNGO

TEXTE : N° *2205*/15.06.02 DU*20*...../05/1987 HONNEUR VOUS DEMANDER
ANNONCER AU DIRECTEUR DU C.F.J. DE GATI VISITE DES VOLONTAIRES DES NATIONS-UNIES
SAMEDI 23 MAI 1987 A 15 HEURES STOP INSTRUCTEURS ET DIRECTEUR SONT PRIES D'ETRE LA
POUR ACCUEIL FULLSTOP

POUR LE MIJEUCOOP EN MISSION

HUGENA Remuald
SECRETARE GENERAL



COMMUNAUTE DES NATIONS UNIES
AU RWANDA

VIS.03/87

ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

ETES - VOUS d' a c c o r d

pour une MATINEE de BENEVOLAT

pour aider les jeunes dans la construction de leur

Centre de Formation à GACULIRO (+ 10 km du centre ville en
direction de Deutsche Welle)

Christian Couliadiat nous conduira sur place

ce SAMEDI 16 mai 87, départ du parking du PNUD, à 7 h 30

inscrivez-vous chez Annie Mugwaneza, au plus tôt .

QUE V I V E *****

l a

C o o p e r a t i o n

avec l e s

V o L o n T a i R e s

des N A T I O N S U N I E S *****

Une nouvelle BALADE vous est proposée

au Centre DE FORMATION des Jeunes à GATI (Préfecture de Kibungo)

sur les bords du lac Muhazi (l'on bifurque à gauche à l'indication
du panneau "bienvenue en préfecture de Kibungo")

distance : + 50 km

les jeunes de ce Centre travaillent le cuir de la Sodeparal
et fabriquent des sacs à main, des chaussures, sandales mais
aussi des ballons de football et volleyball..... qu'on se le dise.....

Christian nous pilotera pour cette visite .

prévoyez vos

..commandes.....

DEPART du parking du PNUD

à 14 h 15 le SAMEDI 23 MAI 1987

frais de participation : 300 francs par personne lors de votre
inscription auprès d'Annie Mugwaneza(PNUD)

prévoyez de quoi vous restaurer en cours de route.....

retour vers les 18 heures .

*Dirigé par Narcisse
-B. accompagnés
-prévoir le
couteau-*

COMMUNAUTE DES NATIONS UNIES
AU RWANDA

VIS.03/87

ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

ETES - VOUS d' accord

pour une MATINEE de BENEVOLAT

pour aider les jeunes dans la construction de leur

Centre de Formation à GACULIRO (+ 10 km du centre ville en
direction de Deutsche Welle)

Christian Couliadiaty nous conduira sur place

ce SAMEDI 16 mai 87, départ du parking du PNUD, à 7 h 30

inscrivez-vous chez Annie Mugwaneza, au plus tôt .

QUE V I V E *****

l a

C o o p e r a t i o n

avec l e s

V o L o n T a i R e s

des N A T I O N S U N I E S *****

Une nouvelle BALADE vous est proposée

au Centre DE FORMATION des Jeunes à GATI (Préfecture de Kibungu)

sur les bords du lac Muhazi (l'on bifurque à gauche à l'indication
du panneau "bienvenue en préfecture de Kibungu")

distance : + 50 km

les jeunes de ce Centre travaillent le cuir de la Sodeparal
et fabriquent des sacs à main, des chausseures, sandales mais
aussi des ballons de football et volleyball..... qu'on se le dise.....

Christian nous pilotera pour cette visite .

prévoyez vos

..commandes.....

DEPART du parking du PNUD

à 14 h 15 le SAMEDI 23 MAI 1987

frais de participation : 300 francs par personne lors de votre

inscription auprès d'Annie Mugwaneza(PNUD)

prévoyez de quoi vous restaurer en cours de route.....

retour vers les 18 heures .

Sepuel

*Digniel Narcisse
- à accompagner
- visiter le
Centre -*

Kigali, le 23 OCT. 1986

N° 4187 /15.03.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Objet: Demande d'ordres
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission en faveur de la délégation rwandaise d'athlétisme devant participer au Championnat du Monde des 15 Km sur route féminin à Lisbonne au Portugal.

La délégation est composée de Monsieur TWAGIRAYezu Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et de l'athlète MUKAMURENzi Narcisse, agent du même département.

La 2ème édition du Championnat du Monde des 15 Km féminins s'inscrit dans le cadre des jeux organisés par la Fédération Internationale d'Athlétisme et regroupera les meilleurs athlètes féminins du monde. L'on se rappellera que les premiers jeux de ce genre eurent lieu à Gateshead (Grande Bretagne) le 2 Novembre 1985.

La participation aux championnats de Lisbonne est d'une grande importance dans la mesure où elle nous permettra d'évaluer le niveau de notre athlétisme féminin qui, du reste, montre sa bonne santé dans les courses d'endurance. Les prestations de notre athlète à Lisbonne pourront être encourageantes eu égard aux performances réalisées sur le plan national des derniers temps dont notamment le marathon effectué en 2H44'56 en septembre 1986 ainsi que les 10.000 m et les 3.000 m réalisés respectivement en 36'42,5 et en 9'26.59 au mois d'août dernier.

Par ailleurs, les championnats des 15 Km de Lisbonne seront une bonne occasion pour l'athlète de se préparer aux jeux africains de Nairobi prévus en 1987 et surtout aux jeux olympiques de Séoul en 1988.

La Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur supportera 50 % du prix du ticket remboursable sur place à la fin de la mission ainsi que tous les frais de séjour de la délégation. Par ailleurs, j'ai déjà introduit une demande auprès du Comité National du Rwanda pour supporter le reste des charges de cette mission.

Date de départ : le 5 Novembre 1986
Date de retour : le 12 Novembre 1986
Durée de mission : 12 jours.

Je vous transmets en annexe les correspondances échangées à ce sujet.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col



Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération

KIGALI

G.P.I.h:

- Monsieur le Président du Comité
National Olympique du Rwanda

KIGALI

Handwritten notes:
Rw
05/11/86
27/11/86

Kigali, le

N° /15.08.01

*Ministère
pour approbation
Jesse
Nubuy
- 23/10/86 -*

Objet: Demande d'ordres de mission.

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission en faveur de la délégation rwandaise d'athlétisme devant participer au Championnat du Monde des 15 km sur route féminin à Lisbonne au Portugal.

La délégation est composée de Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et de l'athlète MUKAMURENZI Marciane, agent du même département.

La 2ème édition du Championnat du Monde des 15 km féminins s'inscrit dans le cadre des jeux organisés par la Fédération Internationale d'Athlétisme et regroupera les meilleurs athlètes féminins du monde. L'on se rappellera que les premiers jeux de ce genre eurent lieu à Gateshead (Grande Bretagne) le 2 Novembre 1985.

La participation aux championnats de Lisbonne est d'une grande importance dans la mesure où elle nous permettra d'évaluer le niveau de notre athlétisme féminin qui, du reste, montre sa bonne santé dans les courses d'endurance. Les prestations de notre athlète à Lisbonne pourront être encourageantes, ~~en comparaison avec les performances réalisées~~ sur le plan national des derniers temps dont notamment le marathon effectuée en 2H44'56 en septembre 1986 ainsi que les 10.000m et les 3.000m réalisés respectivement en 36'42.5 et en 9'26.59 au mois d'août dernier.

Par ailleurs, les championnats des 15 km de Lisbonne seront une bonne occasion pour l'athlète de se préparer aux jeux africains de Naïrobi prévus en 1987 et surtout aux jeux olympiques de Séoul en 1988.

*V. Uwamweye
Au pupu Jesse
... 23/10/86*

La Fédération Internationale d'Athlétisme

Amateur supportera 50 % du prix du ticket remboursable sur place à la fin de la mission ainsi que tous les frais de séjour de la délégation, tandis ~~que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération prendra en charge l'autre moitié du prix du ticket et accordera un tiers des indemnités de mission aux intéressés.~~ *Par ailleurs, j'ai demandé déjà introduit une demande auprès du Président Général de Rwanda pour supporter le reste des charges de cette mission.*

Date de départ : le 5 Novembre 1986

Date de retour : le 12 Novembre 1986

Durée de mission : 12 jours.

Je vous transmets en annexe les correspondances échangés à ce sujet.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et
de la Coopération

K I G A L I

Copie
- Remise au Président du
ENOR
Kigali.

Kigali, le

N°

/15.08.01

*Revue
pour approbation
DSSC
Ruhya
18/8/86*

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central de Renseignements
K I G A L I.-

OBJET: Demande de passeports

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement des passeports pour les joueurs de l'équipe PANTHERES NOIRES qui se rendront du 1er au 8 avril 1986 en Egypte pour le match aller contre ZAMALEK programmé dans le cadre de la 22ème Coupe d'Afrique des Clubs champions édition 1986.

La rencontre étant prévu le 4 avril 1986, la délégation dont la composition se trouve en annexe fera mouvement le 1er avril 1986 pour revenir le 8 avril 1986.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- Monsieur le Directeur de l'Immigration et Emigration
K I G A L I
- Monsieur le Président de la FERWABA
K I G A L I.
- Monsieur le Président de l'équipe Panthères Noires
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

DELEGATION PANTHERES NOIRES EN EGYPTE

A. Officiels :

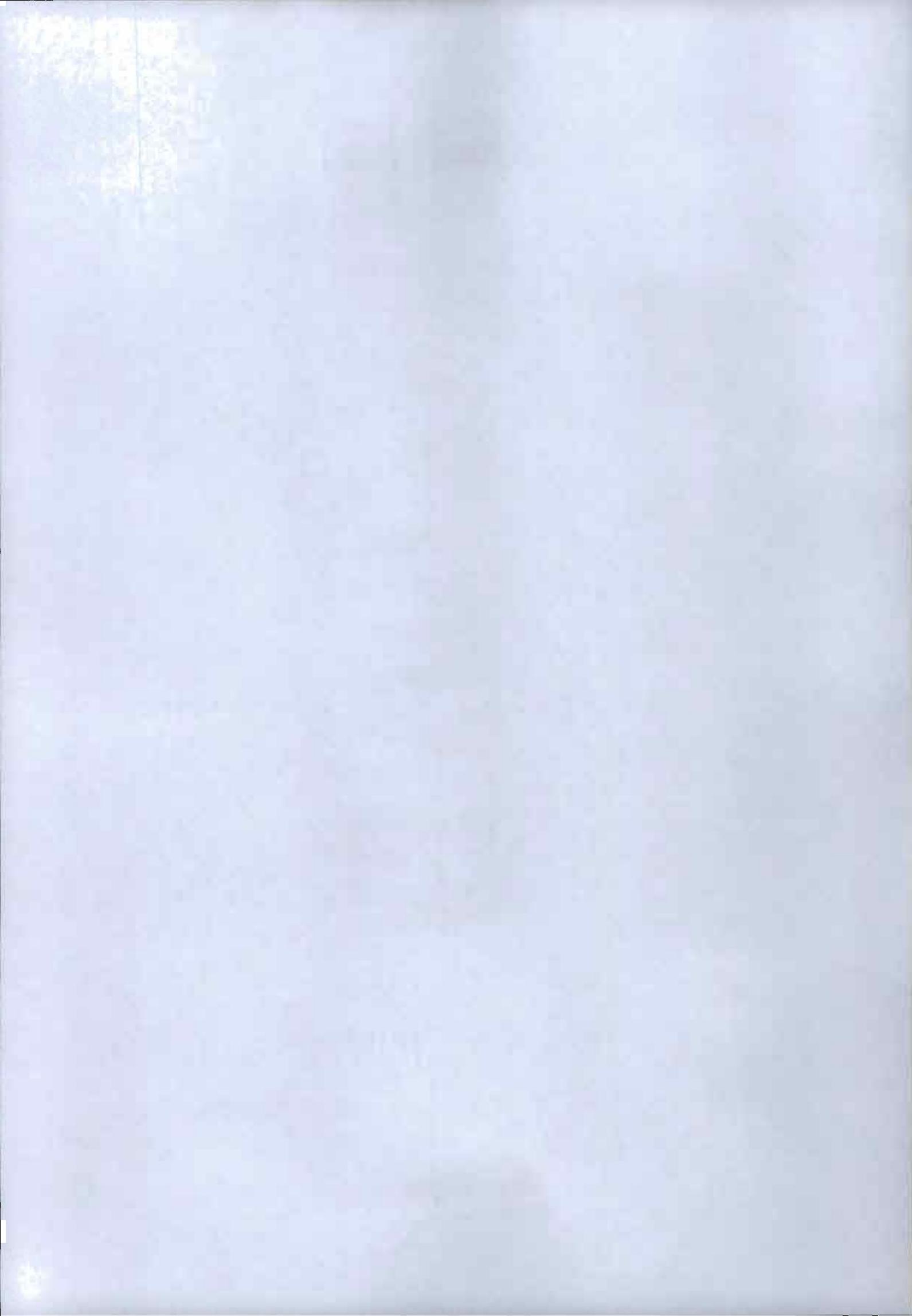
1. CHEF DE DELEGATION :
2. ENTRAINEUR : Mr KANALUGIRE Aloys
3. ASSISTANT MEDICAL : Adj. MVOUCEREZA Clément

B. JOUEURS

1. NGABONZIMA Onesphore
2. MUMIRE Eugène
3. HARIEU Issa
4. IYAMUREMYE Badru
5. MNYAKAZI Hassan
6. NZARANITA Yusuf
7. NKUNZURWANDA Hassan
8. HAKIZIMANA Abdallahman
9. HATEGEKIMANA Innocent
10. HAKIZIMANA Sabit

11. HUGUMIRE Célestin
12. NSABIMANA Djamali
13. HAVUGARUREMA Pascal
14. NDULEMA Jules
15. NGIRUWONSANGA Emmanuel
16. HARELIMANA Emmanuel
17. GAKWANDI Gad (Sans Passeport)

Président du Club PANTHERES NOIRES
[Signature]
HUREGNYA P.
Lt Col.



Kigali, le

N° /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

Objet: Demande d'ordres
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

Référence faite à ma lettre n° 0389/15.08.01
du 4 février 1986 relative notamment à l'engagement de l'équipe PANTHERES NOIRES
à la 22ème Coupe d'Afrique des Clubs Champions édition 1986, j'ai l'honneur de
vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission en
faveur de la Délégation Sportive de l'équipe PANTHERES NOIRES qui se rendra en
Egypte pour rencontrer en date du 4 avril 1986 l'équipe de Football de ce Pays
dénommée "ZAMALEK" en match aller ^{croissant pour les 16} de 16ème ^{Finale} de cette Coupe.

~~Le voyage du club PANTHERES NOIRES est l'issue
de sa victoire après avoir éliminé de cette compétition africaine l'équipe WAGID
de SOMALIE.~~

Date de départ : le 01/4/1986

Date de retour : le 08/4/1986

Durée de la mission : 8 jours.

La liste des Officiels et des Joueurs arrêtée par le club PANTHERES NOIRES se
trouve en annexe.

Les indemnités de mission des Officiels et
des Joueurs ainsi que leurs titres de transport seront pris en charge par le
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération comme cela fut fait lors
de son voyage pour la SOMALIE <sup>où le club s'est qualifié en battant WAGID pour
par ailleurs la 2ème fois</sup>
Ence, je vous demanderais d'autoriser les
services concernés à faciliter les formalités de départ des personnes désireuses
d'accompagner cette formation en Egypte.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le
Président, l'assurance de ma plus haute considération.

*Pour accéder
à la signature*

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col RBL.

In 18/382

Nigerli, le - - -
n° - - - 125.08.01

OBJET:

Demande d'ordres
de mission

son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
NCASHI -

Excellence Monsieur le Président,

Référence faite à ma lettre
n° 0389/125.08.01 du 24 février 1986 relative
notamment à l'engagement de l'équipe
Panthers Noires à la 22^{ème} Coupe d'Afrique
des Clubs Champions édition 1986, j'ai
l'honneur de Vous demander de bien vouloir
autoriser l'établissement d'ordres de mission
en faveur de la délégation sportive de l'
équipe Panthers Noires qui se rendra en
Egypte pour rencontrer en date du 4 Avril
1986 l'équipe de football de ce pays
dénommée "ZAMALEK" en match aller de
la 16^{ème} finale de cette coupe.

Le voyage du club Panthers Noires
est l'issue de sa victoire après avoir éliminé
de cette compétition africaine l'équipe
WACAD de Somalie.

date de départ: le 01/4/1986
date de retour: le 08/4/1986
durée de la mission: 8 jours

La liste des officiels et des joueurs arrêtée
par le club Panthers Noires se trouve en annexe.

Les indemnités de mission des
Officiels et des joueurs ainsi que leurs titres
de transport seront pris en charge par le

Ministère des Affaires étrangères et de la
Coopération comme cela fut fait lors
de mon voyage pour la SOMALIE.

Aussi, je Vous demanderais
d'autoriser les services concernés à faciliter
les formalités de départ des personnes désireuses
d'accompagner cette formation en Egypte.

Veuillez agréer, excellente
Monsieur le Président, l'assurance de ma
plus haute considération.

C. P. 1. à :

- Monsieur le Ministre
des Affaires étrangères
et de la Coopération
NICAI -

Le Ministre de la
Jeunesse et du Travail
Coopération

AMINAHIMAH Ayenti-

Lt Col BEM.

KIGALI LE 18/3/86

DELEGATION PANTHERES NOIRES EN EGYPTE

A. officiels :

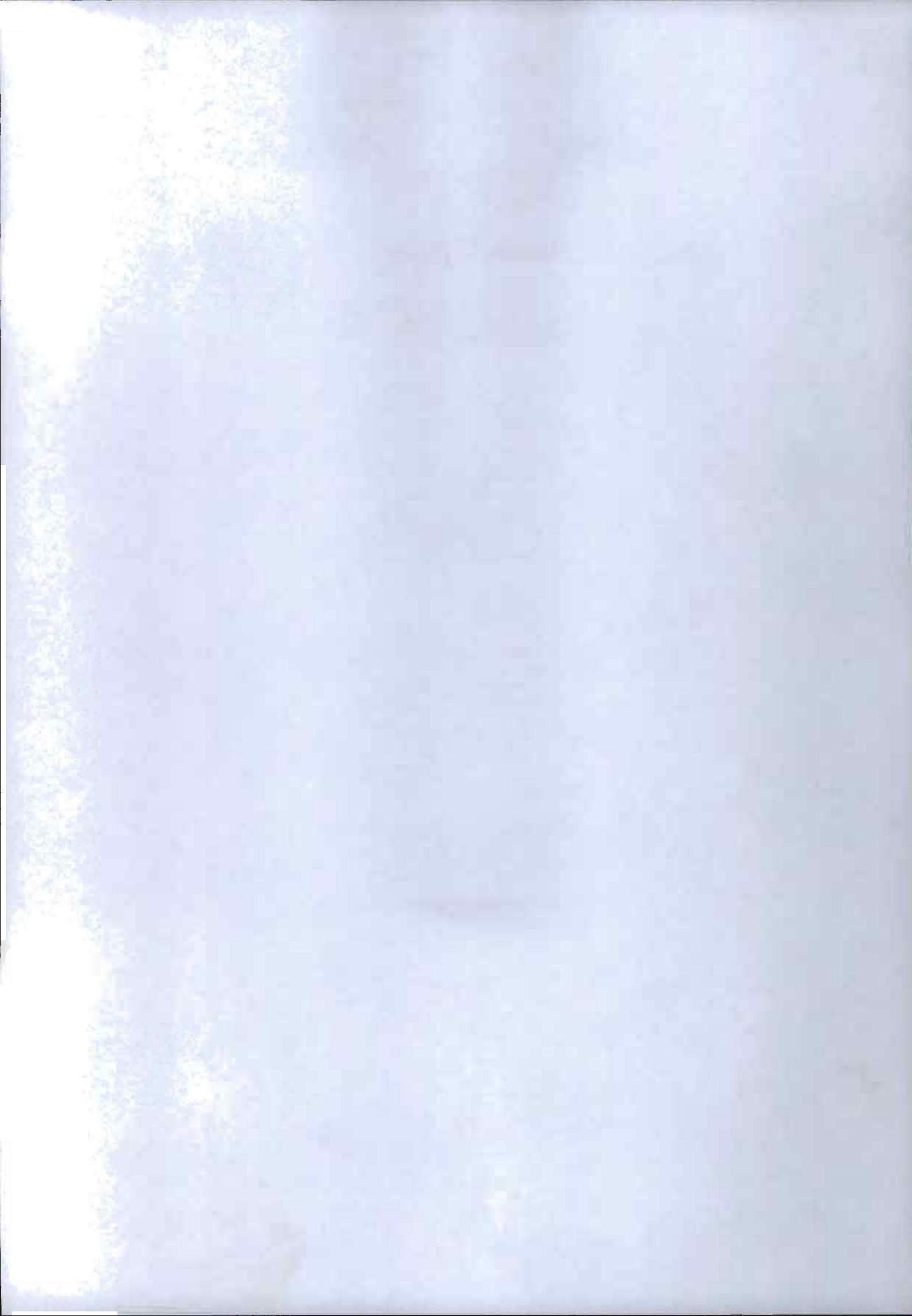
1. CHEF DE DELEGATION :
2. ENTRAINEUR : ME KANAMUGIRE ALOYS
3. ASSISTANT MEDICAL : Adj MWONGEREZA Clément

B. JOUEURS

1. NGABONZIMA Ovesphoze
2. TUVIRE Eugène
3. HABIBU Jwa
4. IJAKAREMJE BADRU
5. TJUNJAKAZI HASSAN
6. NZABANITA YUSUF
7. NKUNZURWANDA HASSAN
8. HAKIZIMANA Abdallahman
9. HATEBEKIMANA INNOCENT
10. HAKIZIMANA SABIT
11. RUGUMIRE CELESTIN
12. NSABIMANA DJAMALI
13. HADUGARUREMA PASCAL
14. NDEHEMA JULES
15. NGIRUWONSANGA EMMANUEL
16. HARELIMANA EMMANUEL
17. BAKWANDI GAD (Sans Passeport)

PRESIDENT DU CLUB
PANTHERES NOIRES

BUREGEYA B.
LT COL



Kigali, le

N° /15.08.01

trop tard

17 19.3.86

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

Objet:

Demande d'ordre de mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordre de mission en faveur de Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Entraîneur National d'Athlétisme et Chef de Division au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

L'intéressé se rendra au BENIN pour un stage de perfectionnement pour les entraîneurs nationaux.

Date de départ : le 4 Avril 1986

Date de retour : le 18 Avril 1986

Durée de la mission: 14 jours.

Les frais de voyage seront pris en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, tandis que ~~les~~ ^{autres} frais de séjour ~~seront pris~~ par le pays hôte et la CONFEJES.

En effet, l'athlétisme rwandais souffre d'un manque de techniciens compétents. Le Rwanda paie régulièrement ses cotisations auprès de cette organisme. Ce cadre pourra profiter des connaissances enfin de former d'autres ici au Rwanda.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et de la
Coopération
KIGALI

Demande d'Ordre
de Mission

Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise
KIGALI

Excellence Monsieur le
Président,

J'ai l'honneur de
demander à Votre Excellence de bien vouloir
autoriser l'établissement d'ordre de mission en
faveur de Monsieur TWAGIRAYESE Emmanuel
Entraîneur National d'Athlétisme et Chef
de Division au Ministère de la Jeunesse et
du Mouvement Cooperatif.

L'intéressé se rendra
au BEMIN pour un stage de perfectionnement
pour les entraîneurs nationaux

Date de ^{départ} le 4 Avril 1986
Date de retour le 18 Avril 1986
Durée de la mission: 14 jours

Les frais de voyage seront pris en charge par le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération tandis que les frais de séjour seront pris par le pays hôte et la Confes.

En effet, l'athlétisme rwandais souffre d'un manque de techniciens compétents. Le Rwanda paie régulièrement des cotisations auprès de celle organisme. ~~Malgré que un rwandais participe~~ Ce cadet pourra profiter des connaissances enfin de former d'autres ici au Rwanda.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération

Le Directeur
H. D. A. A. A.
M. A. A.

Vu pour accord
Doyen de l'Institut
des Aff. Étr. et de
la Coop.
KIGALI

TELEX OFFICIEL

=====

POUR : SEGERAL CONMJS
204 DAKAR

TELEX : SEGERAL
N° 86-061/.

TEXTE : REVOTELEX N° 86-061/CONFEJES/DPJS 3/2 DU 7 MARS 1986 RELATIF
PERFECTIONNEMENT ENTRAINERS NATIONAUX SAUT COMMA BENIN DU 7-17
AVRIL 1986 STOP HONNEUR PORTER VOTRE CONNAISSANCE QUE DELEGUE
RWANDAIS ETRE TWAGIRAYEZU EMMANUEL STOP PLAN DE VOL VOUS
PARVIENDRA INCESSAMMENT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MIJEUCOOP-RWANDA
NDINDILYIMANA AUGUSTIN
LT COL BEM.-

TELEX OFFICIEL

=====

POUR : SEGERAL CONFMJS
204 DAKAR

TELEX : SEGERAL
N° 86-061/.

TEXTE : REVOTELEX N° 86-061/CONFESJES/DFJS 3/2 DU 7 MARS 1986 RELATIF
PERFECTIONNEMENT ENTRAINEURS NATIONAUX SAUT COMMA BEHIN DU 7-17
AVRIL 1986 STOP HONNEUR PORTER VOTRE CONNAISSANCE QUE DELEGUE
RWANDAIS ETRE TWAGIRAYEZU EMMANUEL STOP PLAN DE VOL VOUS
PARVIENDRA INCESSAMMENT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MIJEUCOOP-RWANDA
NDINDILYIMANA AUGUSTIN
LT COL BEM.-

TELEX OFFICIEL
=====

POUR : SEGERAL CONEMJS
204 DAKAR

TELEX: SEGERAL
N° 86-061/.

TEXTE: REVOTELEX N° 86-061/CONFEJES/DEJS 3/2 DU 7 MARS 1986 RELATIF
PERFECTIONNEMENT ENTRAINEURS NATIONAUX SAUF COMMA BENIN DU 7-17
AVRIL 1986 STOP HONNEUR PORTER VOTRE CONNAISSANCE QUE DELEGUE
RWANDAIS ETRE TWAGIRAYEZU EMMANUEL STOP PLAN DE VOL VOUS
PARVIENDRA INCESSAMMENT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MUKUCOOP-RWANDA
NDINDILYIMANA AUGUSTIN
LT COL BEN.-

TELEK OFFICIEL

POUR : SEGENERAL CONYMAJS
204 DAKAR

TELEK : SEGENERAL
N° 86-061/.

TEXTE : REVOTELEK N° 86-061/CONYMAJS/DEJS 3/2 DU 7 MARS 1986 RELATIF
PERFECTIONNEMENT ENTRAINEURS NATIONAUX SAUT COMBA BENIN DU 7-17
AVRIL 1986 STOP HONNEUR PORTER VOTRE CONNAISSANCE QUE DELEGUE
RWANDAIS MERE TWAGIRAYEZU EMMANUEL STOP PLAN DE VOL VOUS
PARVIENDRA INCESSAMMENT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MJEUCOOP-RWANDA
NDINDILYIMANA AUGUSTIN
1^{er} COL IEM.-

TELEX OFFICIEL

SG-
POUR : CONFMTS
204 DAKAR

TELEX: SGF
N° 86-061/.

TEXTE : REUTELEX N° 86-061/CONFMTS/DPJS 3/2
~~NIKUBBA N° 86-061/DPJS 1988~~
RELATIVE DU 7 MARS 1988 RELATIF
PERFECTIONNEMENT ENTRAINEURS NATIONALS
SAUT COMMA BEHIN DU 7-17 AVRIL 1988
STOP HONNEUR PORTER VOTRE
CONNAISSANCE AVO DELEGUE
RWANDAIS ETRE ENAGIRAYEEU
EMMANUEL STOP PLAIN DE VOL
VOUS PARVIENDRA INCESSAMMENT STOP
HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MISEUCOOP
NOI A
LT COL RET.

B81

- * projet de téléc favorable
- * projet de demande d'ordre de mission motivé

R/ Il revient aux plus hautes autorités de désigner l'entraîneur. Je demande que vos services prépareraient en blanc que vos services

17/3/1986

DIVAS

17/3/1986

URGENT

Je crois qu'il vous appartient de désigner un entraîneur. La STP

vous demande de préciser si vous participez et leur communiquer le délégué et le plan de vol. Le délégué mandais doit préparer la mission et la demande d'ordre de mission

17/3/1986

UB

REPUBLIQUE RWANDAISE
SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Mod. 2/T

Numéro	Origine	Nombre de mots	Date de dépôt	Heure	Via
Indication de service	TELEGRAMME			Cachet du bureau d'arrivée	
	<i>Minijeunes sports Kigali</i>				
			Date	Heure	
			

L'Etat n'accepte aucune responsabilité à l'égard des usagers du Service des Télécommunications. (Décret-loi du 17 juin 1974)

NNNN
ZCZC GRW428 FIP460 SGF723 017
RVKT CD SGDR 095
DAKARTELEX 55/47 7 0953

CONFES BP 3314 DAKAR
A
MINIJEUNESPORTS
RWANDA
KIGALI

TLX N086-061/CONFES /DPJS 3/2
PROJET NO 30/SE/CONFES/XVII-85, STAGE PERFECTIONNEMENT ENTRAINEMENTS NATIONAUX SAUT SE DEROULERA BENIN 7-17 AVRIL 1986.
PRIERE DESIGNER UN PARTICIPANT ET COMMUNIQUER PLAN VOL.
TITRE TRANSPORT CHARGE VOTRE PAYS. HAUTE CONSIDERATION
LE DIRECTEUR DES PROGRAMMES
ABABACAR NDIAYE

COL 3314 N086-061/ 3/2 30/SE/CONFES/XVII-85 7-17

PA 86
7/3/86
N° d'assise: 108/11-08

Impart
Dir. AS
Faire le nécessaire
tes répéter
288
14/88

Δ/20/1

Kigali, le 24 FEV. 1986

N° 0699 /15.00

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

OBJET: Participation au
Congrès International
Sport pour tous.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de m'accorder un ordre de mission ainsi qu'à Monsieur
NJANGWE Philippe, Directeur des Sports au Ministère de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif, en vue de nous permettre de participer au
Congrès International du Sport pour tous qui aura lieu à FRANCFORT du
9 au 12 Mars 1986.

Nous y avons été invités par le
"Deutscher Sportbund". Les notes verbales à ce sujet ont été échangées
entre notre Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et
l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à KIGALI. Nous pro-
fiterons de l'occasion pour répondre à l'invitation nous adressée par
le Maire de COBLANCE et Président de la Fédération de Football de
Rhénanie Palatinat.

Le voyage durerait 11 jours.

- Date de départ : le 7 Mars 1986
- Date de retour : le 17 Mars 1986
- Durée de la mission: 11 jours

Les frais de transport et de séjour
seront à charge du "Deutscher Sportbund" (Association Allemande des
Sports) pour moi alors que le Ministère des Affaires Etrangères et de
la Coopération assurerait ces mêmes frais pour Monsieur NJANGWE Phi-
lippe.

J'annexe à la présente le mémorandum
et les photocopies des correspondances échangées.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINBILYIMANA Augustin

Le 02/03/86

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

K I G A L I

OBJET: Participation au
Congrès International
Sport pour tous.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de m'accorder un ordre de mission ainsi qu'à Monsieur
NJANGWE Philippe, Directeur des Sports au Ministère de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif, en vue de nous permettre de participer
au Congrès International du Sport pour tous qui aura lieu à FRANC-
FORT du 9 au 12 Mars 1986.

Nous y avons été invités par le
"Deutscher Sportbund". Les notes verbales à ce sujet ont été
échangées entre notre Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération et l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne
à KIGALI. Nous profiterons de l'occasion pour répondre à l'invita-
tion nous adressée par le Maire de COBLANCE et ~~le~~ Président de
la Fédération de Football de Rhénanie Palatinat.

Le voyage durerait 11 jours.

- Date de départ : le 7 Mars 1986
- Date de retour : le 17 Mars 1986
- Durée de la mission: 11 jours.

Les frais de transport et de séjour
seront à charge du "Deutscher Sportbund" (Association Allemande
pour des Sports) pour moi alors que le Ministère des Affaires Etran-
gères et de la Coopération assurerait ces mêmes frais pour Monsieur
NJANGWE Philippe.

J'annexe à la présente le memorandum
et les photocopies des correspondances échangées.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILIYIMANA Augustin

Lt Col BEM

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P.1044 KIGALI.

KIGALI, le
N° /15.00

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

OBJET : Participation au
Congrès International
Sport pour tous.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de m'accorder un ordre de mission ainsi qu'à Monsieur
NJANGWE Philippe, Directeur des Sports au Ministère de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif, en vue de nous permettre de participer
au Congrès International du Sport pour tous qui aura lieu à
Francfort du 9 au 12 Mars 1986.

Nous y avons été invités par le "Deutscher
Sportbund" et les notes verbales à ce sujet ont été échangées
entre notre Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
et l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à Kigali.

Nous profiterons de l'occasion pour répondre à l'invitation nous adressée par le maire de Cologne
Le voyage durerait 11 jours : - Date de départ : le 7 Mars 1986
- Date de retour : le 17 Mars 1986
- Durée de la mission : 11 jours.

*Président de la Fédération
de Football de l'émirat palestinien*

Les frais de transport et de séjour
seront à charge du "Deutscher Sportbund" (Association Allemande
pour le Sport) pour moi alors que le Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération assurerait ces mêmes frais pour
Monsieur NJANGWE Philippe.

les photocopies des
J'annexe à la présente le mémorandum et
les correspondances échangées.

Veillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

pour accord :

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
LT COL BEM

MEMORANDUM sur le CONGRES INTERNATIONAL
"GRUNDLAGEN des Sports für alle" (Bases
du Sport pour tout le monde).

Par sa note verbale adressée à notre Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à KIGALI a invité le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif à participer au Congrès International "Grundlagen des Sports für alle" (Bases du Sport pour tous) qui se tiendra sous le patronage du Comité International Olympique du 9 au 12 Mars 1986 à FRANCFORT.

En acceptant cette invitation, nous avons demandé que les organisateurs puissent prendre en charge les frais de voyage et de séjour pour un collaborateur qui accompagnera le Ministre. Malheureusement, les organisateurs n'ont pas accepté de prendre en charge la deuxième personne.

Le sport pour tous est une politique en matière d'Education Physique et Sportive. L'option que prône le M.R.N.D.; "Les sports et les loisirs constituent un facteur nécessaire à la libération de l'homme, encore faut-il les utiliser rationnellement "Loisirs après le travail".

En conséquence, le Mouvement exige-t-il que l'organisation des sports et loisirs embrasse toutes les Communes du Pays et vise non seulement à apporter la détente intellectuelle et physique, mais encore et surtout à cultiver l'esprit de fraternité, d'estime mutuelle entre les hommes, à sauvegarder les bonnes moeurs et à servir de moyen de mobilisation.

Au fur et à mesure de l'amélioration des conditions matérielles et de l'intensification des moyens d'éducation générale, les sports et les loisirs devront être diversifiés pour combler le plus de besoins culturels possibles".

Malgré les efforts notés, il reste encore beaucoup à faire surtout pour les adultes et le genre féminin.

Aussi espérons-nous que des échanges qui seront menés dans ce Congrès nous permettront d'envisager des programmes réalistes du sport pour tous notamment pour les catégories les moins favorisées évoquées ci-dessus.

Ce sera une occasion de négocier les moyens d'exécution de cette politique du sport pour tous car il sera possible de contacter les responsables du Comité International Olympique avec lesquels nous avons déjà un programme de coopération notamment dans les stages de formation des sportifs et des administrateurs de notre Comité Olympique et de nos fédérations sportives ainsi que les stages d'entraînement des athlètes en préparation des Jeux Olympiques.

Cela sera également une occasion de contacter les Responsables de "Deutscher Sportbund", Association Allemande pour le sport au niveau fédéral où les Sportbund de tous les Land sont représentés notamment celui de Rhénanie Palatinat. Nous pourrons avec ces responsables mettre au point des programmes de coopération en cours d'exécution et introduire si possible de nouvelles actions.

Nous profiterons également de l'occasion pour répondre à l'invitation du Maire de COBLENCE et visiter l'Institut des Sports de cette Ville. Nous examinerons le programme de formation de nos cadres dans cet établissement. Un accord de principe nous a été donné par le Président de la Fédération de Football de la RHENANIE PALATINAT qui est Maire de COBLENCE lors du séjour au Rwanda de la délégation de l'Equipe de Football de la RHENANIE PALATINAT du 5 au 13 Janvier 1986.

Enfin nous pourrons rencontrer les Responsables de la firme allemande PUMA à laquelle nous avons passé une commande de matériel de sport en 1985 mais qui jusqu'à présent n'a pas pu honorer ses engagements.

Tels sont quelques éléments indicatifs des activités que nous allons mener en Allemagne Fédérale à l'occasion du Congrès International "Grundlagen des Sports". Ci-joint la note verbale d'invitation de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à KIGALI, la lettre d'invitation du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, et le programme prévu pour le Congrès.

MEMORANDUM sur le CONGRES INTERNATIONAL
"GRUNDLAGEN des Sports für alle" (Bases
du Sport pour tout le monde).

Par sa note verbale adressée à notre ^{Ministère des affaires étrangères et de la coopération} MINAPPET, l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à KIGALI a invité le ^{Ministère de la Jeunesse} MIBUCOOP à participer au Congrès International "Grundlagen des Sports für alle" (Bases du Sport pour tous) qui se tiendra sous le patronage du Comité International Olympique du 9 au 12 mars 1986 à FRANCFORT.

En acceptant cette invitation, nous avons demandé que les organisateurs puissent prendre en charge les frais de voyage et de séjour pour un collaborateur qui accompagnera le Ministre. Malheureusement, les organisateurs n'ont pas accepté de prendre en charge la deuxième personne.

Le sport pour tous est une politique en matière de ~~détente et~~ d'Education Physique et Sportive, l'option que prône notre M.R.N.D.: "~~Le sport et les loisirs constituent...~~" Les sports et les loisirs constituent un facteur nécessaire à la libération de l'homme, encore faut-il les utiliser rationnellement "Loisirs après le travail".

En conséquence, le Mouvement exige-t-il que l'organisation des sports et loisirs embrasse toutes les Communes du Pays et vise non seulement à apporter la détente intellectuelle et physique, mais encore et surtout à cultiver l'esprit de fraternité, d'estime mutuelle entre les hommes, à sauvegarder les bonnes moeurs et à servir de moyen de mobilisation.

Au fur et à mesure de l'amélioration des conditions matérielles et de l'intensification des moyens d'éducation générale, les sports et les loisirs devront être diversifiés pour combler le plus de besoins culturels possibles!

Malgré les efforts menés, il reste encore beaucoup à faire surtout pour les adultes et le genre féminin.

Aussi espérons-nous que des échanges qui seront menés dans ce Congrès nous permettront d'envisager des programmes ^{réalistes} ~~dans le domaine~~ du sport pour tous notamment pour les catégories les moins favorisées évoquées ci-dessus.

Ce sera une occasion de négocier les moyens d'exécution de cette politique du sport pour tous car il sera possible de contacter les responsables du CIO avec lesquels nous avons déjà un programme de coopération notamment dans les stages de formation des sportifs ~~et des cadres politiques~~ ^{de} et administratifs ~~de~~ de notre Comité Olympique ~~et~~ ^{et} de nos fédérations sportives ainsi que ~~dans~~ les stages d'entraînement des athlètes en préparation des Jeux Olympiques.

Ce sera également une occasion de contacter les Responsables de "Deutscher Sportbund", Association Allemande pour le Sport au niveau fédéral où les Sportbund de tous les Land ^{sont} ~~est~~ représentés ^{notamment celui de Rhénanie Palatinat.} Nous pourrions ^{avec ces responsables} mettre au point ~~et proposer~~ des programmes de coopération ~~avec cette association.~~ ^{en cours d'exécution et introduire si possible de nouvelles actions.}

Nous profiterons également de l'occasion pour répondre ^{à l'invitation du Maire de COBLENCE} ~~à l'invitation du Maire de COBLENCE~~ ^{afin de concrétiser nos relations} ~~afin de concrétiser nos relations~~ ^{par un accord de coopération dans le domaine de la formation de nos} ~~par un accord de coopération dans le domaine de la formation de nos~~ ^{cadres sportifs suivant les promesses faites par le} ~~cadres sportifs suivant les promesses faites par le~~ ^{Président de la} ~~Président de la~~ ^{Fédération de Football de la RHENANIE PALATINAT} ~~Fédération de Football de la RHENANIE PALATINAT~~ ^{lors du séjour de la} ~~lors du séjour de la~~ ^{délégation de l'Equipe de Football au Rwanda de la RHENANIE PALATINAT} ~~délégation de l'Equipe de Football au Rwanda de la RHENANIE PALATINAT~~ ^{du 5 au 13 Janvier 1986.} ~~du 5 au 13 Janvier 1986.~~

un accord
afin de concrétiser nos relations
Le programme de formation de nos cadres dans cet établissement, dans lequel un accord de principes de coopération nous a été donné par
qui est maire de Coblen et au RWANDA

Enfin nous pourrons rencontrer les Responsables de la firme allemande PUMA à laquelle nous avons passé une commande de matériel de sport en 1985 mais qui jusqu'à présent n'a pas pu honorer ses engagements.

Tels sont quelques éléments ^{indicatifs des activités que nous allons} ~~à signaler~~ ^{mener en Allemagne fédérale} à l'occasion du Congrès International "Grund lagen des Sports". Ci-joint la note verbale d'invitation de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à KIGALI, la lettre d'invitation du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, et le programme prévu pour le Congrès.

=====

Ku 653.00-67/RUA
No 214/85

NOTE VERBALE

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Kigali présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise et a l'honneur de l'informer que le "Deutscher Sportbund" (Association allemande pour le sport), dont le siège est à Francfort /République fédérale d'Allemagne, a le plaisir de transmettre une invitation à

S.E. le Lt-Col. Augustin NDINDILIYIMANA,
Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif,

à participer au congrès international "Grundlagen des Sports für alle" (Bases du sport pour tout le monde) qui aura lieu à Francfort du 09 au 12 mars 1986 sous le patronage du Comité International Olympique.

S.E. M. le Ministre peut remettre cette invitation à un autre représentant de haut niveau dans le domaine du sport au Rwanda, s'il est empêché par d'autres obligations de se rendre à ce Congrès.

Les langues de travail du Congrès seront l'anglais, le français, le russe, l'espagnol et l'allemand. Le programme en langue française concernant le Congrès sera présenté sous peu. Un programme provisoire en allemand est déjà disponible au Conseiller du sport allemand auprès de S.E. le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Les coûts de voyage aller - retour par avion (Business Class) ainsi que le logement à l'hôtel du participant pendant la période

Ministère des
Affaires Etrangères
et de la Coopération
de la République Rwandaise
K i g a l i

.../2

du Congrès seront pris en charge par les organisateurs.

L'Ambassade serait reconnaissante au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise de bien vouloir lui faire part de sa décision dans les meilleurs délais.

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Kigali saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise les assurances de sa haute considération.

Kigali, le 20 décembre 1985

L.S.

Copie à titre d'information:

- S.E. le Lt-Col. Augustin NDIRIBELIYIMANA
Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
B.P. 1044
K i g a l i

Ku 653.00-67/RUA
No 214/85

NOTE VERBALE

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Kigali présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise et a l'honneur de l'informer que le "Deutscher Sportbund" (Association allemande pour le sport), dont le siège est à Francfort /République fédérale d'Allemagne, a le plaisir de transmettre une invitation à

S.E. le Lt-Col. Augustin NDINDILYIMANA,
Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif,

à participer au congrès international "Grundlagen des Sports für alle" (bases du sport pour tout le monde) qui aura lieu à Francfort du 09 au 12 mars 1985 sous le patronage du Comité International Olympique.

S.E. M. le Ministre peut remettre cette invitation à un autre représentant de haut niveau dans le domaine du sport au Rwanda, s'il est empêché par d'autres obligations de se rendre à ce Congrès.

Les langues de travail du Congrès seront l'anglais, le français, le russe, l'espagnol et l'allemand. Le programme en langue française concernant le Congrès sera présenté sous peu. Un programme provisoire en allemand est déjà disponible au Conseiller du sport allemand auprès de S.E. le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Les coûts de voyage aller - retour par avion (Business Class) ainsi que le logement à l'hôtel du participant pendant la période

Ministère des
Affaires Etrangères
et de la Coopération
de la République Rwandaise
K i g a l i

.../2

du Congrès seront pris en charge par les organisateurs.

L'Ambassade serait reconnaissante au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise de bien vouloir lui faire part de sa décision dans les meilleurs délais.

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Kigali saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise les assurances de sa haute considération.

Kigali, le 20 décembre 1985

L.S.

Copie à titre d'information:

- S.E. le Lt-Col. Augustin NDIRILYIMANA
Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
B.P. 1044
K i g a l i

Mémoire sur la participation du Rwanda au
Séminaire sur la formation du personnel
d'encadrement d'Education Physique et Sport.

Soucieux de poursuivre l'action déjà commencée en Afrique particulièrement au Rwanda, la Direction Générale de l'UNESCO n'a jamais cessé de promouvoir l'Education Physique et Sportive au niveau des Pays où elle est moins développée.

C'est dans ce cadre que le Rwanda a bénéficié de l'aide du Fonds International pour le Développement de l'Education Physique et Sportive "FIDEPS", branche de l'UNESCO pour la promotion de ce secteur et cela depuis 1981.

Cette année encore, l'UNESCO organise à YAOUNDE, au Cameroun, du 24 au 28 Mars 1986 un séminaire destiné aux responsables d'Education Physique et des Sports des Pays de la Zone quatre de l'Afrique Centrale à raison d'une personne par pays.

Ce séminaire se fera en coopération avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports de la République du CAMEROUN dans le but d'une formation du personnel d'encadrement de l'Education Physique et Sportive. Les candidats voulus peuvent être Professeur, Licencié, Conseiller ou Planificateur d'Education Physique et Sportive en provenance des pays faisant partie de la zone ci-dessus mentionnée.

Le Rwanda disposant d'un petit nombre de cadres d'E.P.S. devant acquérir une expérience des pays très avancés dans ce domaine, il y gagnerait beaucoup en déléguant un candidat pour participer à ce séminaire surtout que les frais de transport et de séjour seront pris en charge par l'UNESCO.

TELEX OFFICIEL

POUR : DIRECTEUR GENERAL
UNESCO
TELEX 204461
PARIS - FRANCE

C.P.I. : MR TAFEN NANA
TELEX 85 68 KN
YAOUNDE - CAMEROUN

TEXTE : N° 0688 /15.08.01 DU 24 FEV. 1986 STOP REF. VOTEL HONNEUR
VOUS INFORMER CANDIDAT RWANDAIS AU SEMINAIRE RESPONSABLE EPS
24-28 MARS 1986 AU CAMEROUN ETRE NJANGWE PHILIPPE LICENCIÉ EPS
DIREPS STOP CANDIDATURE PRESENTÉE MR TAFEN NANA DIREPS YAOUNDE
PAR MONTELEX N° 0408/15.08.01 DU 05 FEVRIER 1986 STOP ATTENDONS
TITRE DE VOYAGE STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MIJEU COOP RWANDA

INDULIZIMANA AUGUSTIN

LE COOP BEM



ALGEMA Bouché
Secretary General

INFO : - PRESIREP (Postalisé)
- MINAFFET (Postalisé)

6.FEV. 1986

ZCZC GRW792 5392 GTA673 FTP306 PCA778 FCC195 NAL1388 RFL0098 05FEB003
23
RWKI CO UFN 121
NEWYORK 121/107 05 0850 PAGE 01/50

UNDEVPRO
KIGALI (RWANDA)

12/02/86
1199/10.08

4464 ATTN MINISTERE JEUNESSE ET MOUVEMENT COOPERATIF
HONNEUR AAA VOUS INFORMER ORGANISATION PAR UNESCO EN COOPERATION
AVEC MINISTERE JEUNESSE SPORT REPUBLIQUE CAMEROUN SEMINAIRE
SOUSREGIONAL FORMATION PERSONNELS ENCADREMENT EDUCATION PHYSIQUE
SPORT YAOUNDE 24-28 MARS 1986 DESTINE MONITEURS MAITRES
PROFESSEURS EPS CONSEILLERS SPORTIFS INSPECTEURS JEUNESPORT
BBB VOUS PRIER BIEN

COL 4464 24-28 1986

05FEB00323 PAGE 02/50

VOULOIR COMMUNIQUER A VOTRE MEILLEURE
CONVENANCE A M. TAFEN NANA DIREPS MINISTERE JEUNESPORT TELEX
8568 YAOUNDE ET COPIE UNESCO PARIS NOM QUALITE ADRESSE COMPLETE
SPECIALISTE NATIONAL SUSCEPTIBLE PARTICIPER CE SEMINAIRE A TITRE
PERSONNEL STOP TITRE VOYAGE AVION ALLER/RETOUR CLASSE ECONOMIQUE
SERA ENVOYE A INTERESSE DESQUIL AURA CONFIRME SA PARTICIPATION
HEBERGEMENT

COL 8568

05FEB00323 PAGE 03/07

NOURRITURE ASSURES STOP HAUTE CONSIDERATION
(BRUNSWIC UNESCO)

COL NIL

Kigali, le

N° /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet: Demande d'ordre
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'un ordre de mission en faveur de Monsieur NJANGWE Philippe, Directeur des Sports au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif qui doit se rendre à Yaoundé "République du Cameroun" pour participer à un séminaire destiné aux responsables des sports des pays de la Zone IV de l'Afrique Centrale devant avoir lieu du 24 au 28 Mars 1986.

Date de départ: le ²³ Mars 1986

Date de retour: le 1er Avril 1986

Durée de la mission : 8 jours.

Les frais de transport et de séjour seront à charge de l'UNESCO en coopération avec le Ministère Camerounais de la Jeunesse et des Sports, tandis que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération prendrait en charge ^{la totalité} ~~le tiers~~ des indemnités. ^{la totalité et le tiers des indemnités} ~~la totalité et le tiers~~ des indemnités respectivement pour 2 jours et 6 jours.

Je joins en annexe de la présente le memorandum et des photocopies de la correspondance antérieure.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

Kigali, le

N° /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I .-

Objet: Participation au Séminaire
des responsables d'EPS.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'un ordre de
Mission en faveur de Monsieur NJANGWE Philippe, Directeur des Sports
au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif qui doit se
rendre à Yaoundé "République du Cameroun" pour participer à un
séminaire destiné aux responsables des sports des pays de la Zone
IV de l'Afrique Centrale devant avoir lieu du 24 au 28 Mars 1986.

Date de départ : le 18 Mars 1986

Date de retour : le 1er Avril 1986

Durée de la mission : 15 jours.

Les frais de transport et de séjour
seront à charge de l'UNESCO en coopération avec le Ministère
Camerounais de la Jeunesse et des Sports tandis que le Ministère des
Affaires Etrangères et de la Coopération prendrait en charge l'argent
de poche.

Je joins en annexe de la présente
le memorandum et des photocopies de la correspondance échangée.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'expression de ma très haute considération

Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I .-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

REPUBLICQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P.1044 KIGALI.

D/020/3
KIGALI, le 19 MARS 1986

N° 1081/15.08.01

RSE
A. Sengore
RSE
M. Nday
24/3/86

N. 26-3-86

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central de Renseignements
KIGALI.

OBJET : Demande de passeports

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir autoriser l'établissement des passeports pour les joueurs
de l'Equipe PANTHERES NOIRES qui se rendront du 1er au 8 Avril 86
en Egypte pour le match aller contre ZAMALEK programmé dans le
cadre de la 22ème Coupe d'Afrique des Clubs Champions édition 86.

La rencontre étant prévue le 4 Avril 86,
la délégation dont la composition se trouve en annexe fera mouve-
ment le 1er Avril 86 pour revenir le 8 Avril 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

LT COL BEM

Copie pour information à :

- Monsieur le Directeur de
l'Immigration et Emigration
KIGALI.
- Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de
Football Amateur.
KIGALI.
- Monsieur le Président
du Club PANTHERES NOIRES
KIGALI.



DELEGATION DE L'EQUIPE PANTHERES NOIRES EN EGYPTÉ.
=====

A. OFFICIELS :

1. Chef de Délégation : Cdt NDEKEZI Ladislas
2. Entraîneur : Monsieur KANAMUGIRE Aloys
3. Assistant Médical : Adj MWONGEREZA Clément

B. JOUEURS :

1. NGABONZIMA Oesphore
2. MUHIRE Eugène
3. HABIBU Issa
4. IYAKAREMYE Badru
5. MUNYAKAZI Hassan
6. NZABANITA Yusuf
7. NKUNZURWANDA Hassan
8. HAKIZIMANA Abdallahman
9. HATEGEKIMANA Innocent
10. HAKIZIMANA Sabit
11. RUGUMIRE Célestin
12. NSABIMANA Djamali
13. HAVUGARUREMA Pascal
14. NDELEMA Jules
15. NGIRUWONSANGA Emmanuel
16. HARELIMANA Emmanuel
17. GAKWANDI Gad (sans passeport)

17/000/1

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P.1044 KIGALI.

KIGALI, le 19 MARS 1986

N° 1082 /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

OBJET: Demande d'ordres
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

Référence faite à ma lettre n° 0389/15.08.
01 du 4 Fév 1986 relative notamment à l'engagement de l'Equipe PANTHERES
NOIRES à la 22ème Coupe d'Afrique des Clubs Champions édition 1986, j'ai
l'honneur de Vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement
d'ordres de mission en faveur de la Délégation Sportive de l'Equipe
PANTHERES NOIRES qui se rendra en Egypte pour rencontrer en date du
4 Avril 1986 l'Equipe de Football de ce Pays dénommée "ZAMALEK" en match
aller comptant pour les 16ème de Finale de cette Coupe.

Date de départ : le 01/04/1986

Date de retour : le 08/04/1986

Durée de la mission : 8 jours.

La liste des Officiels et des Joueurs arrêtée par le Club PANTHERES
NOIRES se trouve en annexe.

Les indemnités de mission des Officiels et
des Joueurs ainsi que leurs titres de transport seront pris en charge
par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération comme cela
fut fait lors de son voyage pour la Somalie où le Club s'est qualifié
en battant WAGAD pour la 2ème fois.

Par ailleurs, je Vous demanderais d'autori-
ser les services concernés à faciliter les formalités de départ des per-
sonnes désireuses d'accompagner cette formation en Egypte.

Veillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Signature et sceau officiel du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Pour accord :
Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

D.10201
Kigali, le 10 DEC. 1986

N° 4888 /15.09.01

CE
Muh
09/11/86

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

OBJET: Demande d'Ordre de Mission pour
une Délégation Rwandaise à la
17e Session de la CONFESJES prévue
à Ouagadougou (BURKINA-FASO) du
12 au 16 Janvier 1987.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement des Ordres de Mission
pour une Délégation Rwandaise devant participer à la 17e Session de la Confé-
rence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Fran-
çaise. Cette rencontre se tiendra à Ouagadougou, Capitale du BURKINA-FASO du
12 au 16 Janvier 1987.

La délégation sera composée de :

- Lt Col BEN NDINDILYIMANA Augustin, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif, chef de délégation.
- Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs,
membre.
- Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse, membre.

La raison qui milite en faveur de deux
personnes pour m'accompagner est que deux commissions importantes sont prévues
au niveau des Experts et portent sur les domaines de la jeunesse et celui des
sports. Les sujets à traiter diffèrent de par leur nature. Par ailleurs, les
projets soumis au financement par l'intermédiaire du Secrétariat de la Confesjes
concernent les deux secteurs et devront faire objet de présentation séparée.

Concernant l'alimentation du Fonds Commun,
nous remarquons que la participation n'est plus laissée aux pays développés. Pour
marquer la solidarité qui doit régir notre organisation, chaque pays est appelé à
y apporter sa contribution dans les limites de ses moyens.

.../...

Ainsi, nous Vous demandons de bien vouloir accepter que le RWANDA fasse une annonce de 1.000.000 F CFA, montant à défalquer sur le budget ordinaire à l'article "organisation sportive".

Date de départ : le 09 Janvier 1987

Date de retour : le 20 Janvier 1987

Durée de mission : 12 jours.

Les frais de voyage et les indemnités de mission sont à charge du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Vous trouverez en annexe le mémorandum relatif à cette mission.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BM

Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KIGALI



MEMORANDUM RELATIF A LA PARTICIPATION RWANDAISE
A LA XVII^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA CONFEJES
OUAGADOUGOU DU 12 AU 16 JANVIER 1987.-

La 17^{ème} Session de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française se tiendra OUAGADOUGOU, capitale du BURKINAFASO du 12 au 16 Janvier 1987 conformément à la résolution prise par la Conférence à Djibouti en 1985.

L'ordre du jour général comprend les points ci-après :

1. Compte rendu d'activités du Secrétariat Général 1986.
2. Rapport du Comité Ad hoc sur la réorganisation des textes fondamentaux de la CONFEJES.
3. Rapport d'Evaluation des Jeux de la CONFEJES.
 - . Communication de la France "Jeux de la Francophonie"
 - . Communication de la Côte d'Ivoire -cahier de charges.
4. Thème d'Etude n° 1 "Jeunesse et Emploi": Promotion des Coopératives.
(Communauté Française de Belgique, Bénin et Côte d'Ivoire).
5. Thème d'Etude n° 2 "Harmonisation des stratégies relatives à l'implantation des grands dossiers de la CONFEJES en matière d'EPS et de Sport".
(CANADA-QUEBEC).
6. Compte rendu financier 1985.
7. Programme des Bourses Canadiennes.
8. Propositions de Programme 1987.
9. Propositions de modification des règles financières.
10. Méthodologie de présentation des projets.
11. Coopération avec les organismes internationaux.
12. Choix des thèmes d'étude de la XVIII^{ème} session.
13. Accueil des prochaines sessions.
14. Partage du Patrimoine de l'ex-STP.
15. Alimentation du Fonds Commun.

Comme on peut le constater, tous ces points sont très importants et requièrent pour leur examen la participation de tous les membres de l'Organisation. La 17^{ème} session respectera la tradition qui consacre une partie de cet ordre du jour à l'étude des experts tandis que l'autre est examinée par les Ministres eu égard à leurs connotations politiques.

Toutefois, il y a lieu de dire que certains de ces points retiendront plus l'attention des Ministres. Il s'agit notamment :

a) Rapport du Comité ad hoc sur la réorganisation des textes fondamentaux de la CONFESJES.

Depuis la consécration de la séparation du Secrétariat de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de celui de la Conférence des Ministres de l'Éducation des Pays d'Expression Française, un vide juridique existe sur le statut de notre Secrétariat. Ainsi les textes organiques, à savoir le Protocole de KICALI qui régissaient la Confesjes pendant la fusion devaient être revus et mis à jour. La session de Djibouti a mis en place un Comité chargé d'élaborer un code de procédure de la Confesjes déterminant clairement ses missions, fonctions et prérogatives et fixant dans ses moindres détails le mécanisme de fonctionnement de son Secrétariat Administratif. Dans sa mission, le Comité devait tenir compte de deux postulats à savoir :

- Toute formule à proposer devra tendre à maintenir et à renforcer la solidarité inter-états qui doit sous-tendre l'action de la CONFESJES.
- Quelque soit le statut qui sera retenu, il devra avoir une base juridique suffisamment solide pour renforcer la personnalité et la souveraineté politique de la CONFESJES en tant que structure inter-états de coopération.

La Conférence aura donc à se prononcer sur cet important dossier.

b) Rapport d'évaluation des Jeux de la CONFESJES.

En 1965 et dans le cadre de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse, la CONFESJES a organisé pour la première fois les jeux et les activités culturelles qui ont rassemblé plus de 825 jeunes issus de 23 pays membres. A défaut du rapport complet de ces manifestations au cours de la dernière session, la Conférence n'a pas pu se prononcer sur l'avenir de ces jeux.

Le rapport qui sera examiné prochainement aura le mérite de dégager surtout les implications financières et à relever toutes les difficultés rencontrées au cours de cette opération.

c) Compte-rendu financier 1985.

La session de Djibouti n'a pas donné quitus de gestion au Secrétaire Général malgré le constat d'une excellente gestion. Elle a exigé l'examen du rapport annuel qui doit faire apparaître clairement la ventilation et le montant des crédits votés ainsi que leurs utilisations effectuées durant les douze mois de l'exercice. Il y a lieu de noter que depuis la 15^e session de Libreville, la conférence est très rigoureuse en matière de gestion où les pays dits développés, grands bailleurs de fonds exigent la transparence dans les moindres détails.

d) Programme des Bourses Canadiennes.

Le RWANDA bénéficie depuis un certain temps du programme des bourses canadiennes destiné à relever le niveau des cadres spécialisés de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive. Au cours de la mission effectuée au CANADA en 1986, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a eu de la part des Autorités Canadiennes, la promesse de l'augmentation du quota pour notre pays. La délégation rwandaise au BURKINAFASO contactera celle du CANADA pour concrétiser cette promesse.

e) Thèmes d'études de la XVII^e session.

La XVII^e session avait confié à deux groupes de travail, deux thèmes d'étude dont il faudra rendre compte au cours de la prochaine session. Il s'agit de "Jeunesse et Emploi": promotion des coopératives" et "Harmonisation des stratégies relatives à l'implantation des grands dossiers CONFJES en matière d'EPS et de Sport". Les réflexions qui seront menées dans le domaine "jeunesse et emploi" permettront d'enrichir les idées en matière de formation - encadrement et de tenir compte d'expériences d'autres pays surtout maintenant où nous abordons la mission d'inventaire des activités productives non directement agricoles conformément au vœu du Chef de l'Etat formulé dans son message aux Etudiants au Campus Universitaire de NYAKINAMA. En ce qui concerne le domaine des Sports, l'harmonisation des stratégies d'Éducation Physique et Sportive est une préoccupation de tous les pays membres de la Conférence mais surtout elle est une priorité dans les pays africains bénéficiaires de l'assistance technique dans ce domaine. Elle permettra aussi d'éviter les problèmes d'équivalence de diplômes issus des différents Instituts Régionaux où fréquentent les boursiers CANADA-CONFJES.

f) Rapport d'Activités du Secrétariat Général.

Dans cette rubrique, les pays membres sont principalement intéressés par le rapport de réalisation des programmes financés au titre de l'année en cours. Notre pays doit se féliciter des interventions obtenues au cours de cette année par le financement du stage de recyclage des entraîneurs de football des pays membres de la CEPGL et du Séminaire des Responsables de la Jeunesse également placé dans le cadre de la CEPGL.

Le Rwanda a également participé à la réalisation du programme Confejes en envoyant les délégués au stage de formation des jeunes agriculteurs responsables des coopératives en Côte d'Ivoire et au stage de formation d'entraîneurs féminins de Volleyball, Basketball et de Handball qui s'est déroulé au TOGO.

Pour l'année prochaine, la délégation rwandaise devra persuader et négocier le financement des projets soumis au Secrétariat. Ces projets sont les suivants :

A. Secteur Jeunesse :

1. - l'organisation d'un Camp de travail des Jeunes pour la mise en valeur du domaine pastoral de Gishwati réservé au Chantier Nord de la Jeunesse.
2. - la formation et le recyclage des encadreurs préfectoraux et communaux de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
3. - l'organisation de sessions de recyclage et de perfectionnement des instructeurs des centres de formation de la Jeunesse.

B. Secteur Sport :

1. - l'intégration de l'Education Physique et Sportive (EPS) dans le milieu scolaire primaire en formant de façon continue des instituteurs en matière d'EPS.
2. - Stage d'harmonisation des contenus d'un programme à suivre lors de la formation continue des instituteurs en EPS.

Bien que généralement, les ressources financières mobilisées par le canal de la CONFEJES sont modiques, eu égard aux besoins exprimés, nous avons reçu l'assurance du Secrétaire Général de la CONFEJES que son Secrétariat allait nous appuyer pour trouver le financement.

g) L'alimentation du Fonds commun.

Les activités de la CONFEJES seront d'autant plus importantes que le Fonds Commun constitué à cet effet sera mieux alimenté. Il est souhaité que le Rwanda puisse participer à ce Fonds ne serait ce que par un montant symbolique, pour pouvoir réclamer en contrepartie de sa bonne volonté des interventions plus nombreuses dans notre Pays. En tout état de cause, la crédibilité de la CONFEJES dépendra de la solidarité des pays membres pour la promotion des activités socio-économiques, culturelles et sportives de jeunes. Le RWANDA pourra annoncer la participation de 1.000.000 F CFA. Cette préoccupation constitue le leitmotiv des interventions qu'aura à faire la délégation rwandaise aussi bien au cours des séances de travail que lors des contacts en marge de la réunion.

Kigali, le 12 AOUT 1986

N° 3100 /15.08.03

Ch. Sparto

Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
K I G A L I

Objet: Demande de soutien financier
Pour la participation au 10e
Anniversaire de la C.E.P.G.L.

Monsieur le Secrétaire Général,

Référence faite à votre lettre
N° 740/001.012 du 29 Juillet 1986 et subsidiairement à mes lettres
N° 2130/15.08.01 du 2 Juin 1986 et N° 2658/15.08.01 du 12 Juillet
1986 toutes relatives au soutien financier des activités sportives
et folkloriques, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que
parmi les points pour lesquels le Ministère sollicite un financement,
la participation de l'Equipe Nationale de Foot-ball (25 personnes),
du Ballet National (35 personnes) et d'un orchestre (10 personnes)
à la célébration du 10e Anniversaire de la C.E.P.G.L. requiert la
priorité.

Par son télégramme N° GL/D4/KB/
NS/348/86 du 23 Juillet 1986 le Secrétariat Exécutif de la C.E.P.G.L.
nous a demandé le nombre de participants au festival culturel à KINSHASA
pour qu'il puisse prendre les contacts nécessaires.
Vous voudrez donc bien comprendre, Monsieur le Secrétaire Général, que
votre position sur la prise en charge du transport aérien de ces joueurs
et ces artistes permettrait à mes services techniques concernés de
savoir à temps quelles dispositions nécessaires prendre, de confirmer
aux organisateurs la participation de notre pays audit festival et le
nombre de personnes dont il faudra assurer sur place le transport, la
restauration et le logement.

Veuillez agréer, Monsieur le
Secrétaire Général, l'expression de ma haute considération.

C.P.I. à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I
- Monsieur le Ministre des Finances
et de l'Economie
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDIBIYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

Augustin Ndindibiyimana

BRUGERA Rwanda
Secrétaire Général



Kigali, le 30 JUIL. 1986

N°2934 /15.08.01



Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'Ordres de Mission en faveur de la délégation rwandaise qui se rendra en République du Zaïre (KINSHASA) pour rencontrer le 10 Août prochain la Sélection Nationale Zaïroise dans le cadre des éliminatoires des IV^e Jeux Africains qui auront lieu à Nairobi en Août 1987.

Bien que notre politique consiste à privilégier la pratique du Sport de masse à l'intérieur du Pays, cette mission est justifiée, non seulement par le souci d'améliorer la qualité de notre football par des rencontres avec les équipes de niveau plus élevé, mais aussi par la politique de renforcer les relations avec les pays membres des organisations régionales dont nous faisons partie. Par ailleurs de telles rencontres sportives avec d'autres pays répondent aux exigences des organisations auxquelles nous avons adhéré, tel que la Confédération Africaine de Football.

A cet effet, nous avons opté pour l'engagement de notre Sélection Nationale pour la Coupe de la Communauté Economique des Pays des Grande Lacs et dans les Jeux Africains, tandis que les Clubs Champions et Vainqueurs de Coupe participeront comme d'habitude aux Compétitions Africaines.

Dans le cadre de ces engagements, le Gouvernement prendra en charge tous les frais pour la Sélection Nationale, alors que les Clubs Vainqueurs de Coupe et les équipes championnes supporteront une partie des charges.

.../...

Aussi, référence faite à ma lettre n°2265/15.08.01 du 10 Juin et à celle n°2658/15.08.01 du 12 Juillet 1986 adressées au Secrétaire Général du M.R.N.D., je proposerais que le fonds de propagande du M.R.N.D. intervienne pour supporter les frais de déplacement de la Sélection Nationale.

Nous estimons d'autre part que cette rencontre déjà programmée pourrait contribuer avantageusement à consolider nos relations avec le Zaïre.

Les frais à supporter consistent en indemnités des joueurs à raison de 800 FRW par joueur et par jour ainsi que le 1/3 des indemnités habituellement accordé aux officiels.

- Date de départ : le 6 Août 1986
- Date de retour : le 13 Août 1986
- Durée de la mission : 8 jours.

Nous Vous prions de bien vouloir excuser l'introduction tardive de cette demande d'ordres de mission qui est dû à ce que nous n'avons pas pu être fixe à temps quant à la réalisation de cette opération.

La composition de la délégation ainsi que le décompte des dépenses sont en annexe.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Et EBY BEM

C.P.I.à:

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.

K I G A L I

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

K I G A L I



Délégation Sportive Rwandaise
pour le Zaïre

A. OFFICIELS

1. Monsieur NGANGO Félicien : Président de la Fédération
Rwandaise de Football Amateur
2. Monsieur FICKERT Joachim : Entraîneur
3. Monsieur KANAMUGIRE Aloys : Agent du MIJEUCCOOP
4. Docteur KAREMERA P. Célestin : Médecin de l'Equipe.

B. JOUEURS

1. NGABONZIMA Onesphore
2. MAHANGA Thomas
3. RWIHIMBA Emmanuel
4. HAKIZIMANA Sabit
5. HABIMANA Jean Chrysostome
6. RUTAGAMBWA Martin
7. MVUYEKURE Maduwa
8. RUTAYISIRE Emmanuel
9. MBARUSHIMANA-MUKASA Imaël
10. RUDASINGWA Longin
11. GASANGWA Célestin
12. ILUNGA Silas
13. MUNYAKAZI Hassan
14. KARERA Hassan
15. MUVALA Valens
16. NGIRUWONSANGA Emmanuel
17. RUTAGENGWA Charles
18. HATEGEKIMANA Abdallahaman

Dépenses de la Délégation Rwandaise
devant se rendre au Zaïre.

Prix d'un ticket: $19.270 \text{ Z} = 2\text{FRW} \times 19.270 = 38.556 \text{ FRW}$

Prix des tickets pour 22 personnes: $38.556 \text{ FRW} \times 22 = 848.232 \text{ FRW}$

Indemnités des joueurs: $800 \text{ FRW} \times 8 \times 22 = 140.800 \text{ FRW}$ 280.800

Indemnités des officiers: $3000 \text{ FRW} \times 8 \times 4 = 96.000 \text{ FRW}$

TOTAL : 1.123.588 FRW.-

Kigali, le 05 SEP. 1986

N° 3411 /15.08.01

H. J. J. J.

*A. Guwone
DSSC
Ruhya
09/09/86*

Monsieur le secrétaire général du
Service Central de renseignements
KIGALI

Monsieur le secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir autoriser l'établissement ou la prorogation des passeports pour les
joueurs de la sélection nationale de football et les artistes du Ballet
National "INDANGANIWA" qui séjourneront du 10 au 25 septembre 1986 à KINSHASA
(République du Zaïre) en vue de participer aux manifestations organisées à l'oc-
casion du 10ème anniversaire de la C.R.P.C.L. Vous trouverez leur liste en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le secrétaire
général, l'assurance de ma considération distinguée.

C.R.P.C.L. à :

- Monsieur le Directeur du service
de l'émigration et de l'immigration
KIGALI

Pour le ministre de la jeunesse
et du mouvement coopératif en congé
MUGENA Ronald
Secrétaire général.



LISTE DES JOUENS

A. Avec passeports :

1. NGABONZIMA (neophore)
2. MAHANGA Thomas
3. HAKIZIMANA Sabit
4. HAKIZIMANA Jean Chrysostome
5. MUYEKURE Isidore
6. MBARUSHIMANA-UKASA Isidore
7. RUDASINGWA Isidore
8. ILUNGA Silas
9. MUYEKURE Hassan
10. KARERA Hassan
11. MUYEKURE Valens
12. NGITHWONSANGA Emmanuel
13. RUPAGANGWA Charles
14. HATEGEKIMANA Abdallah,

B. Sans passeports :

1. RWIHIMBA Emmanuel
2. RUDASINGWA Martin
3. RUPAYISIRE Emmanuel
4. GASANGWA Célestin
5. GASANA Callixte,

LISTE DES ARTISTES DU BALLET NATIONAL "INDANGANTWA"

1. KAMBAYIRE Valentine
2. MUKANTWALI Béata
3. NYIRAHABIMANA Astérie
4. KANZAYIRE Clémence
5. UWIMANA Epiphonie
6. MUKABADEGE Vestine
7. MUKAMUKAMA Agnès
8. NYIRAMIRUHO Victoria
9. GAFUSI Elina
10. NYAMPINGA Marceline
11. MUKAMANA Solange
12. MUKAMWEZI
13. MUKAMUGABO Donatilla
14. UZAMURANGA
15. NYIRAMASASU Béatrice
16. MUSENGIMANA
17. MUKABANANA Angéline
18. UWAYEZU Pétronilla
19. MABURAKINDI Pierre
20. BUSATIRA Mathias
21. SIBOMANA Basare
22. MUNYANSANGA Djuma
23. NIZIGIYIMANA Papiyani
24. MBANZABUGABO Jusa
25. GAKURU Djumapili
26. NYABURYORO Benjamin
27. MAKABUZA Jonath
28. BAKUNDIBYISI Adèle
29. NFEZILIZAZA Fidèle
30. NSABIMANA Tharcisse
31. KAMANEI Jean de Dieu
32. MUSABYIMANA Jean Damascène
33. UWIMANA
34. NIYONZIMA Barnabé
35. MUTWARASIBO Léonard
36. BIKINDI Simon.

Kigali, le

N° /15.08.01

Au propre

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central de Renseignements
K I G A L I.-

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de
bien vouloir autoriser l'établissement ou la prorogation des passeports
pour les joueurs de la Sélection Nationale de Football ^{et les artistes du ballet} qui séjourneront
National "INDANGATIENWA"
du 10 au 25 septembre 1986 à KINSHASA (République du Zaïre) en vue de
participer au ^{manifestation} tournoi de football qui sera organisé, à l'occasion du 10ème
anniversaire de la C.E.P.G.L. Vous trouverez leur liste en annexe.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire
Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif en congé
MUGEMA Romuald
Secrétaire Général.-

CPI : Paulo Bonetani du service
de l'Émigration et de l'Immigration

LISTE DES JOUEURS

A. Avec Passeports.

1. NGABONZIMA Onesphore
2. MAHANGA Thomas
3. HAKIZIMANA Sabit
4. HABIMANA Jean Chrysostome
5. MVUYEKURE Maduwa
6. MBARUSHIMANA-MUKASA Ismaël
7. RUDASINGWA Longin
8. ILUNGA Silas
9. MUNYAKAZI Hassan
10. KARERA Hassan
11. MUVALA Valens
12. NGIRUWONSANGA Emmanuel
13. RUTAGENGWA Charles
14. HATEGEKIMANA Abdallah.

B. Sans Passeports.

1. RWIHIMBA Emmanuel
2. RUDASINGWA Martin
3. RUTAYISIRE Emmanuel
4. GASANGWA Célestin
5. GASANA Callixte.

1) RUTAYISIRE Emmanuel

C.I. : C 0449724

N° 17647

Commune : NGOMA

Secteur : TUMBA

Père : GUMILIZA

Mère : AYIRWANDA

Ethnie : HUTU

Lieu de naissance : BUJUMBURA

Date de naissance : 1963

Profession : Agent de l'Etat (Commune)

Célibataire

C.I. délivré à NGOMA le 4/4/1985

2) RWIHIMBA Emmanuel

C.I. : A 0417432

N° 21981

Commune : RUTONGO

Secteur : GIHOGWE

Père : RWIHIMBA

Mère : AKIMANA

Ethnie : HUTU

Lieu de naissance : GATSATA

Date de naissance : 1962

Profession : Cultivateur

Lieu domicile : GATSATA

Célibataire

C.I. délivré le 06/10/1983

3) GASANGA Célestin

C.I. : C 185378

N° 12029

Commune : NGOMA

Secteur : MATYAZO

Père : RUTEGAZIHIGA Augustin

Mère : MUKAKIMONYO Espérance

Ethnie : TUTSI

Lieu de naissance :

Date de naissance : le 1/10/1963

Profession : Agent de l'ORINFOR

Domicile : MATYAZO

Etat civil : Célibataire

C.I. délivré à NGOMA le 18/8/1981

4) RUDASINGWA Martin

Laisser passe :

Commune :

Secteur :

Père : RWAYIHIGI Benjamin

Mère : NYIRAZANINKA Eveliana

Ethnie : TUTSI

Lieu de naissance : BUJUMBURA

Date de naissance : 1963

Domicile : NYARUGENGE

C.I. délivre :

NDAYISABA Feston : PNUD

1) RUTAYISIRE Emmanuel

C.I. : C 0449724

N° 17647

Commune : NGOMA

Secteur : TUMBA

Père : GUMILIZA

Mère : AYIRWANDA

Ethnie : HUTU

Lieu de naissance : BUJUMBURA

Date de naissance : 1963

Profession : Agent de l'Etat (Commune)

Célibataire

C.I. délivré à NGOMA le 4/4/1985

2) RWIHIMBA Emmamiel

C.I. : A 0417432

N° 21981

Commune : RUTONGO

Secteur : GIHOGWE

Père : RWIHIMBA

Mère : AKIMANA

Ethnie : HUTU

Lieu de naissance : GATSATA

Date de naissance : 1962

Profession : Cultivateur

Lieu domicile : GATSATA

Célibataire

C.I. délivré le 06/10/1983

3) GASANGA Célestin

C.I. : C 185378

N° 12029

Commune : NGOMA

Secteur : MATYAZO

Père : RUTEGAZIHIGA Augustin

Mère : MUKAKIMONYO Espérance

Ethnie : TUTSI

Lieu de naissance :

Date de naissance : le 1/10/1963

Profession : Agent de l'ORINFOR

Domicile : MATYAZO

Etat civil : Célibataire

C.I. délivré à NGOMA le 18/8/1981

4) RUDASINGWA Martin

Laisser passe :

Commune :

Secteur :

Père : RWAYIHIGI Benjamin

Mère : NYIRAZANINKA Eveliana

Ethnie : TUTSI

Lieu de naissance : BUJUMBURA

Date de naissance : 1963

Domicile : NYARUGENGE

C.I. délivre :

NDAYISABA Feston : PNUD

1) RUTAYISIRE Emmanuel

C.I. : C 0449724

N° 17647

Commune : NGOMA

Secteur : TUMBA

Père : GUMILIZA

Mère : AYIRWANDA

Ethnie : HUTU

Lieu de naissance : BUJUMBURA

Date de naissance : 1963

Profession : Agent de l'Etat (Commune)

Célibataire

C.I. délivré à NGOMA le 4/4/1985

2) RWIHIMBA Emmanuel

C.I. : A 0417432

N° 21981

Commune : RUTONGO

Secteur : GIHOGWE

Père : RWIHIMBA

Mère : AKIMANA

Ethnie : HUTU

Lieu de naissance : GATSATA

Date de naissance : 1962

Profession : Cultivateur

Lieu domicile : GATSATA

Célibataire

C.I. délivré le 06/10/1983

3) GASANGA Célestin

C.I. : C 185378

N° 12029

Commune : NGOMA

Secteur : MATYAZO

Père : RUTEGAZIHIGA Augustin

Mère : MUKAKIMONYO Espérance

Ethnie : TUTSI

Lieu de naissance :

Date de naissance : le 1/10/1963

Profession : Agent de l'ORINFOR

Domicile : MATYAZO

Etat civil : Célibataire

C.I. délivré à NGOMA le 18/8/1981

4) RUDASINGWA Martin

Laisser passe :

Commune :

Secteur :

Père : RWAYIHIGI Benjamin

Mère : NYIRAZANINKA Eveliana

Ethnie : TUTSI

Lieu de naissance : BUJUMBURA

Date de naissance : 1963

Domicile : NYARUGENGE

C.I. délivre :

NDAYISABA Festen : PNUD

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le

N° /15.08.01

Monsieur le Secrétaire Général
du Service Central de Renseignements
K I G A L I.-

Objet: Demande de passeports.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement des passeports pour les joueurs de la Sélection Nationale de Football qui se rendront du 6 au 13 Août 1986 en République du Zaïre (KINSHASA) pour rencontrer la Sélection Nationale Zaïroise dans le cadre des éliminatoires des IVe Jeux Africains qui auront lieu à Nairobi en Août 1987.

La rencontre étant prévue le 10 Août 1986, la délégation dont la composition se trouve en annexe partira le 6 Août 1986.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- Monsieur le Directeur de
l'Immigration et Emigration
K I G A L I.-
- Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de
Football Amateur
K I G A L I.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le

N°

/15.08.01

Monsieur le Secrétaire Général
du Service Central de Renseignements
K I G A L I.-

Objet: Demande de passeports.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement des passeports pour les joueurs de la Sélection Nationale de Football qui se rendront du 6 au 13 Août 1986 en République du Zaïre (KINSHASA) pour rencontrer la Sélection Nationale Zaïroise dans le cadre des éliminatoires des IVe Jeux Africains qui auront lieu à Nairobi en Août 1987.

La rencontre étant prévue le 10 Août 1986, la délégation dont la composition se trouve en annexe partira le 6 Août 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- Monsieur le Directeur de
l'Immigration et Emigration
K I G A L I.-
- Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de
Football Amateur
K I G A L I.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le

N° /15.08.01

Monsieur le Secrétaire Général
du Service Central de Renseignements
K I G A L I.-

Objet: Demande de passeports.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement des passeports pour les joueurs de la Sélection Nationale de Football qui se rendront du 6 au 13 Août 1986 en République du Zaïre (KINSHASA) pour rencontrer la Sélection Nationale Zaïroise dans le cadre des éliminatoires des IVE Jeux Africains qui auront lieu à Nairobi en Août 1987.

La rencontre étant prévue le 10 Août 1986, la délégation dont la composition se trouve en annexe partira le 6 Août 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- Monsieur le Directeur de
l'Immigration et Emigration
K I G A L I.-
- Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de
Football Amateur
K I G A L I.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le

N°

/15.08.01

Monsieur le Secrétaire Général
du Service Central de Renseignements
KIGALI.-

Objet: Demande de passeports.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement des passeports pour les joueurs de la Sélection Nationale de Football qui se rendront du 6 au 13 Août 1986 en République du Zaïre (KINSHASA) pour rencontrer la Sélection Nationale Zaïroise dans le cadre des éliminatoires des IVe Jeux Africains qui auront lieu à Nairobi en Août 1987.

La rencontre étant prévue le 10 Août 1986, la délégation dont la composition se trouve en annexe partira le 6 Août 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- Monsieur le Directeur de
l'Immigration et Emigration
KIGALI.-
- Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de
Football Amateur
KIGALI.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

Délégation Sportive Rwandaise pour
le Zaïre, du 6 au 13 Août 1986.-

=====

A. OFFICIELS

- | | |
|--------------------------------|---|
| 1. Monsieur NGANGO Félicien | : Président de la Fédération
Rwandaise de Football Amateur |
| 2. Monsieur FICKERT Joachim | : Entraîneur |
| 3. Monsieur KANAMUGIRE Aloys | : Agent du MIJEUCOOP |
| 4. Docteur KAREMERA P.Célestin | : Médecin de l'Equipe. |

B. JOUEURS

1. NGABONZIMA Onesphore
2. MAHANGA Thomas
3. RWIHIMBA Emmanuel
4. HAKIZIMANA Sabit
5. HABIMANA Jean Chrysostome
6. RUTAGAMBWA Martin
7. MVUYEKURE Maduwa
8. RUTAYISIRE Emmanuel
9. MBARUSHIMANA-MUKASA Ismaël
10. RUDASINGWA Longin
11. GASANGWA Célestin
12. ILUNGA Silas
13. MUNYAKAZI Hassan
14. KARERA Hassan
15. MUVALA Valens
16. NGIRUWONSANGA Emmanuel
17. RUTAGENGWA Charles
18. HATEGEKIMANA Abdallahaman.

=====

Délégation Sportive Rwandaise pour
le Zaïre, du 6 au 13 Août 1986.-

=====

A. OFFICIELS

- | | |
|--------------------------------|---|
| 1. Monsieur NGANGO Félicien | : Président de la Fédération
Rwandaise de Football Amateur |
| 2. Monsieur FICKERT Joachim | : Entraîneur |
| 3. Monsieur KANAMUGIRE Aloys | : Agent du MIJEUCOOP |
| 4. Docteur KAREMERA P.Célestin | : Médecin de l'Equipe. |

B. JOUEURS

1. NGABONZIMA Onesphore
 2. MAHANGA Thomas
 3. RWIHIMBA Emmanuel
 4. HAKIZIMANA Sabit
 5. HABIMANA Jean Chrysostome
 6. RUTAGAMBWA Martin
 7. MVUYEKURE Maduwa
 8. RUTAYISIRE Emmanuel
 9. MBARUSHIMANA-MUKASA Ismaël
 10. RUDASINGWA Longin
 11. GASANGWA Célestin
 12. ILUNGA Silas
 13. MUNYAKAZI Hassan
 14. KARERA Hassan
 15. MUVALA Valens
 16. NGIRUWONSANGA Emmanuel
 17. RUTAGENGWA Charles
 18. HATEGEKIMANA Abdallahaman.
- =====

Délégation Sportive Rwandaise pour
le Zaïre, du 6 au 13 Août 1986.-

A. OFFICIELS

1. Monsieur NGANGO Félicien : Président de la Fédération
Rwandaise de Football Amateur
2. Monsieur FICKERT Joachim : Entraîneur
3. Monsieur KANAMUGIRE Aloys : Agent du MIJEUCOOP
4. Docteur KAREMERA P.Célestin : Médecin de l'Equipe.

B. JOUEURS

- ✓ 1. NGABONZIMA Onesphore
 - ✓ 2. MAHANGA Thomas
 - ✓ 3. RWIHIMBA Emmanuel →
 - ✓ 4. HAKIZIMANA Sébit
 - ✓ 5. HABIMANA Jean Chrysostome
 - ✓ 6. RUDASANGWA Martin ←
 - ✓ 7. MVUYEKURE Maduwa
 - ✓ 8. RUFAYISIRE Emmanuel →
 - ✓ 9. MBARUSHIMANA-MUKASA Ismaël
 - ✓ 10. RUDASINGWA Longin
 - ✓ 11. GASANGWA Célestin →
 - ✓ 12. ILUNGA Silas
 - ✓ 13. MUNYAKAZI Hassan
 - ✓ 14. KARERA Hassan
 - ✓ 15. MUVALA Valens
 - ✓ 16. NGIRUWONSANGA Emmanuel
 - ✓ 17. RUTAGENGWA Charles
 - ✓ 18. HATEGEKIMANA Abdallahaman.
 - ✓ 19. GASA NGIRUWONSANGA Callixte →
-

Kigali, le 05-9-1986

N° 3411 /15.08.01

Monsieur le Secrétaire général du
Service Central de Renseignements
KIGALI

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir autoriser l'établissement ou la prorogation des passeports pour les
joueurs de la Sélection Nationale de football et les artistes du Ballet
National "INDANGAMUHA" qui séjourneront du 10 au 25 septembre 1986 à KINSHASA
(République du Zaïre) en vue de participer aux manifestations organisées à l'oc-
casion du 10ème anniversaire de la C.E.P.G.L. Vous trouverez leur liste en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
général, l'assurance de ma considération distinguée.

Copié à :

- Monsieur le Directeur du Service
de l'émigration et de l'immigration

KIGALI

Pour le ministre de la jeunesse
et du mouvement coopératif en congé

IRIGEMA Romald
Secrétaire général. -



[Handwritten signature]

LISTE DES MEMBRES DU PARTI NATIONAL "INDANGAMUKWA"

1. KAMBAYIRE Valentine
2. MUKANTWALI Béata
3. NYIRAHABIMANA Astérie
4. KANZAYIRE Clémence
5. UWIMANA Epiphane
6. MUKABADEGE Vestine
7. MUKAMUKAMA Agabé
8. NYIRAMIRUHO Victoria
9. GAFUSI Elina
10. NYAMPINGA Marceline
11. MUKAMANA Solange
12. MUKAMWEZI
13. MUKAMUGABO Dorothea
14. UZA MURANGA
15. NYIRAMASU Pétronice
16. MUSENGIMANA
17. MUKAMANA Angéline
18. UWAYEZU Pétronilla
19. MABURAKINDI Pierre
20. MUSAUTRA Muciane
21. SIDOMANA Razare
22. MUYANSANGI Djuma
23. NIZIGIYIMANA Papiyasi
24. MUBAZABUGABO Issa
25. GAKURU Djumapili
26. NYABUNYORO Benjamin
27. MAKABUZA Jonath
28. BAKUNDIBYISI Adlal
29. NTEZILIZAZA Fidèle
30. NSABIMANA Thérèse
31. KAMAZI Jean de Dieu
32. MUBABYIMANA Jean Damascène
33. UWIMANA
34. NIYONZIMA Barnabé
35. MUTWARASIBO Léonard
36. BIKINDI Simon.

LISTS DES JOUREES

A. Avec passeports :

1. NGABONZINA Crespiano
2. MAHANGA Thomas
3. HAKIZIMANA Sabit
4. HABIYANA Jean Chrysostome
5. MWIYEMURE Ushwa
6. MBARUSHIMANA - YEASA Israel
7. RUDASINGWA Iougin
8. ILUNGA Silas
9. MUNYAKAZI Hassan
10. KARERA Hassan
11. MUVALA Valens
12. NGIHUWONSANGA Emmanuel
13. RUTAGENWA Charles
14. HATEBEKIMANA Abdallah.

B. Sans passeports :

1. RWIHUBA Emmanuel
2. RUDASINGWA Martin
3. RUTAYISIRE Emmanuel
4. GASANGWA Célestin
5. GASANA Callixte.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 13 SEP. 1986

N° 3524 /15.08.01

cl
Rukun
26/9/86

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central de Renseignements
KIGALI

Objet: Demande de passeports.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement ou la prorogation des passeports en faveur de la délégation rwandaise devant se rendre à KAMPALA du 18 au 22/9/86 pour un match amical entre les CRANES de l'UGANDA et notre équipe nationale. La liste des intéressés se trouve en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col. BEM.



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 19 SEP. 1986

N° 3524 /15.08.01

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central de Renseignements
KIGALI

Objet: Demande de passeports.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir autoriser l'établissement ou la prorogation des passeports en
faveur de la délégation rwandaise devant se rendre à KAMPALA du 18 au
22/19/86 pour un match amical entre les CRANES de l'UGANDA et notre équipe
nationale. La liste des intéressés se trouve en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDIYIMANA Augustin
Et C. L. M. A.



LISTE DES JOUEURS

A. Avec passeports :

01. NGABONZIMA Onesphore
02. MAHANGA Thomas
03. HAKIZIMANA Sabit
04. HABIMANA Jean Chrysostome
05. MVUYEKURE Maduwa
06. MBARUSHIMANA-MUKASA Ismaël
07. RUDASINGWA Longin
08. ILUNGA Silas
09. MUNYAKAZI Hassan
10. KAREPA Hassan
11. MUVALA Valens
12. NGIRUWONEANGA Emmanuel
13. RUTEGENWA Charles
14. HATEGEKIMANA Abdallah.

B. Sans passeports :

1. RWIMIMBA Emmanuel
 2. RUDASINGWA Martin
 3. RUTAKISIRE Emmanuel
 4. GASANGWA Célestin
 5. GABANA Callixte.
-

LISTE DES JOUEURS

A. Avec passeports :

01. NGABONZIMA Onesphore
02. MAHANGA Thomas
03. HAKIZIMANA Sabit
04. HABIMANA Jean Chrysostome
05. MVUYEKURE Haduwa
06. NBARUSHIMANA-MUKASA Ismaël
07. RUDASINGWA Longin
08. ILUNGA Silas
09. MUNYAKAZI Hassan
10. KARERA Hassan
11. MUVALA Valens
12. NGIRUWONSANGA Emmanuel
13. RUTEGENGWA Charles
14. HATEGEMANA Abdallah.

B. Sans passeports :

1. RWIMBA Emmanuel
 2. RUDASINGWA Martin
 3. RUTAYISIRE Emmanuel
 4. GASANGWA Célestin
 5. GAGANA Callixte.
-

Kigali, le

N° /15.08.01

Monsieur le Secrétaire Général
du Service Central de Renseignements
K I G A L I.-

objet:
demande de passe ports

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement ou la prorogation des passeports en faveur de la délégation rwandaise devant se rendre à KAMPALA du 18 au 22 pour un match amical entre les CRANES de l'UGANDA et notre équipe nationale. La liste des intéressés se trouve en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

A/020/2

l

Pour signature -

Les ordres de Jissim et la
feuille de route des personnes
devant encadrer le Staff d'officiels
d'Athlétisme prévu au Europe
Jolaine du 12/4/86 au 7/7/86.

Je partirai demain le 28/6/86
après l'ouverture. L'encadrement
sera assuré par KUDATHEOMICA

et SERUYOVI pour le matériel
d'Athlétisme.

* Le départ des allemands et de moi-même est
prévu cet après-midi.

Nicks

DSS

27/6/86

FARENERA

23/06/86

Kigali, le 24 JUIN 1986

N° 2433/15.08.01

ORDRE DE MISSION

Monsieur KAREMERA Pierre, Chef de Division Education Physique et Sports se rend de Kigali à Butare pour participer à la préparation et à l'ouverture du stage d'officiels d'Athlétisme prévu du 24 Juin au 8 Juillet 1986.

Date de départ : le 23/6/1986

Date de retour : le 24/6/1986

Durée de la mission : 2 jours.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDIYIMANA Augustin

Lt Col BEN



Kigali, le 24 Juin 1986

N° 2433/15.03.01

ORDRE DE MISSION

Monsieur KAREMERA Pierre, Chef de Division Education Physique et Sports se rend de Kigali à Butare pour participer à la préparation et à l'ouverture du stage d'officiels d'Athlétisme prévu du 24 Juin au 8 Juillet 1986.

Date de départ : le 23/6/1986

Date de retour : le 24/6/1986

Durée de la mission : 2 jours.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYAMBWE Rwigyise Justin

Col. Ed.



D102011

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 4.2.86

N° 0389/15.08.01

Rossion

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet: Demande d'ordres
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

Subsidiairement à ma lettre n° 0266/
15.08.01 du 21 Janvier 1986 relative à l'engagement des Clubs Panthères Noires et Kiyovu Sports aux compétitions continentales, j'ai l'honneur de Vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission pour la Délégation Sportive de l'Equipe Panthères Noires qui se rendra en Somalie pour une rencontre de Football prévue le 21 courant avec l'Equipe Championne de ce Pays dénommée "WAGAD" en match retour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Clubs Champions "édition 1986".

Date de départ : le 14/2/1986

Date de retour : le 25/2/1986

Durée de la mission : 12 jours.

La liste des Officiels et des Joueurs arrêtée par le Club Panthères Noires se trouve en annexe.

Les indemnités de mission des Officiels et des Joueurs ainsi que leurs titres de transport seront pris en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération comme cela a été fait pour l'Equipe Kiyovu Sports.

Aussi, je Vous demanderais d'autoriser les services concernés à faciliter les formalités de départ des personnes désireuses d'accompagner cette formation en Somalie.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDIRIMANA

Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

OFFICIELS

1. Chef de délégation : Cdt KABILIGI Gratien
2. Seigneur de 1^{re} équipe : Adj MWONGEREZA Clément
3. Entraîneur : KANAMUGURE Aloys
4. Reporter : ~~KALINDA Viateur~~

Joueurs :

01. NGABONZIMA Onesphore ✓ ✓
02. GAKIRE Théoneste ✓
03. HAKIZIMANA Sabit ✓
04. HAKIZIMANA Abdallahamani ✓
05. MUHIRE Eugène ✓ ✓
06. HAKIZIMANA François ✓
07. HAVUGARUREMA Pascal ✓
08. NKUNZURWANDA Hassan ✓
09. NGIRUWONSANGA Emmanuel ✓
10. NDEREMA Jules ✓
11. HABIBU Issa ✓ ✓
12. NSABIMANA Djamali ✓
13. GATETE Seleman ✓
14. RUGUMIRE Célestin ✓
15. IYAKAREMYE Badrou
16. HATEGEKIMANA Innocent ✓
17. GASHUMBA Abubacar
18. MUNYAKAZI Hassan ✓ ✓
19. HABIMANA Manassé
20. GAKWANDI Gad
21. NZABANITA Yusufu ✓

Kigali, le 21 JAN. 1986

N° 0266/15.08.01

Monsieur le Ministre à la Présidence
de la République Rwandaise

KIGALI

Monsieur le Ministre,

Subsidiairement à ma lettre n° 0125/
15.08.01 du 09 janvier 1986 relative à la demande d'ordres de mission en faveur
de la délégation sportive rwandaise devant se rendre au SWAZILAND dans le cadre
de la XIIe Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe, j'ai l'honneur de vous infor-
mer de ce qui suit :

- 1) L'engagement du Club KIYOVU SPORTS à la XIIe Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe, comme celui du Club PANTHERES NOIRES à la 22e Coupe d'Afrique des Clubs Champions fait partie de notre politique de promotion du sport dans notre pays. C'est par l'organisation de rencontres nombreuses et variées que nos équipes peuvent progresser. Cet engagement répond aussi aux attentes de la population qui réclame davantage l'organisation de rencontres de haut niveau. L'adhésion de notre pays aux organismes dirigeant le sport continental et international avait entre autre cet objectif et c'est par obligation statutaire également que nos équipes doivent prendre part aux compétitions qu'ils organisent.
- 2) La participation de notre pays aux compétitions internationales, soit par la sélection nationale soit par nos clubs régulièrement désignés constitue un fait politique indéniable d'ouverture de notre pays vers l'extérieur. Par des effets multiplicateurs qu'entraîne la publicité sportive à travers les médias et l'engouement de la masse populaire aux manifestations sportives, la participation aux compétitions internationales est devenue de nos jours, la forme d'expression utilisée pour faire valoir l'identité nationale. De la sorte, le sport joue le rôle de véritable trait d'union entre les peuples, donc d'ambassadeur.
- 3) Par ma lettre n° 3221/15.08.01 du 30 août 1985 adressée au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et dont copie a été réservée à Son Excellence Monsieur le Président de la République, j'ai montré les motivations de notre adhésion aux organismes sportifs internationaux et les avantages à y retirer.

J'ai demandé à mon collègue des Affaires Etrangères de se prononcer sur ces engagements pris et de prévoir sur le budget 1986 les frais de transport et de mission de ces différentes délégations sportives comme il en a été toujours ainsi durant les années antérieures. Ces engagements fermes ont été faits au nom du RWANDA par la désignation des clubs représentatifs à savoir KIYOVU SPORTS et PANTHERES NOIRES. Ces derniers auront donc à défendre d'abord l'honneur de notre pays dans ces compétitions. Il y a lieu de rappeler que depuis 1982 où le RWANDA a fait ses premiers pas aux compétitions de ce genre, l'Etat a toujours supporté ces frais. Il en a été ainsi lorsque les Clubs RAYON SPORTS et MUKURA VICTORY SPORTS sont allés jouer respectivement à BUJUMBURA et à ARUSHA; et en 1983, ce fut le tour des Clubs KIYOVU SPORTS et PANTHERES NOIRES qui livrèrent respectivement les matches contre SANGA-BALENDE du ZAIRE, INTER F.C. de BUJUMBURA et SCARLET du KENYA. Depuis lors les structures administratives et de gestion de nos clubs n'ont pas changé.

Ils souffrent encore de beaucoup de choses notamment de manque de cadres techniques compétents et avertis pour une meilleure gestion administrative et financière.

Il faut également signaler que le concept de clubs ou d'associations n'est pas encore bien compris dans la mentalité rwandaise qui croit que tout doit venir de l'Etat. Le projet de loi portant organisation des Sports et Loisirs, soumis pour examen aux instances habilitées aura pour mérite d'éclaircir davantage cette situation et de montrer les responsabilités des pouvoirs publics et des associations privées dans ce domaine.

4) Je suis d'avis que l'Etat ne peut pas supporter à lui seul tout le poids financier qu'impose l'engagement à ces compétitions. Les associations sportives doivent également faire des efforts. C'est ainsi que j'ai demandé à nos clubs engagés de prendre en charge, en dehors des frais de préparation de leurs équipes respectives, les indemnités des officiels du club et des joueurs. Ils devront également supporter sur les recettes attendues des matches à livrer à domicile, les indemnités des arbitres et commissaires de match, leurs frais de séjour (hébergement et restauration) ainsi que leurs frais de transport international et local. Ils devront également prendre en charge au nom de la réciprocité tous les frais de séjour des équipes visiteuses. Par expérience déjà vécue, les recettes des matches internationaux livrés uniquement à KIGALI arrivent à peine à couvrir les dépenses des visiteurs.

5) Pour alléger davantage les charges de transport international de nos délégations sportives, charges que ne peuvent pas actuellement supporter nos clubs compte tenu de leurs moyens financiers faibles, je suis prêt à réduire au strict minimum leur composition.

Ainsi la délégation devant se rendre à la XIIe Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe à MBABANE au SWAZILAND comprendra 20 personnes dont 4 officiels et 16 joueurs.

Il s'agit de :

A. Officiels

1. Monsieur MUHATURUKUNDO Herbert, Directeur Général des Sports et Loisirs au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, chef de la délégation

2. Monsieur ITANGAYENDA Narcisse, 2e Vice-Président du Club KIXOVU SPORTS
3. Monsieur KAGABO Innocent, Entraîneur
4. Monsieur MSENGUMUREMYI Révocat, Soigneur

B. Joueurs

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| 1. NUVALA Valens | 9. KARERA Hassan |
| 2. GASHEREBUKA Bosco | 10. MVUYEKURE Maduwa |
| 3. KANYARABONYE Jean | 11. SAFARI Buuni |
| 4. KANAMUGIRE Védaste | 12. LUSEYA Safdi |
| 5. ILUNGA Silas | 13. NGIRABAKUNZI Evariste |
| 6. HARELIHANA Mustafa | 14. MAHAME François |
| 7. TWAGIRAMUNGU Pascal | 15. BAZINYA Joseph |
| 8. KANYANDEKWE Norbert | 16. KAGABO Ismaël |

CONCLUSION:

J'estime qu'il faut permettre le

départ des équipes que nous avons engagées après en avoir averti le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et qui pouvait nous en empêcher. Depuis le mois de janvier les équipes se préparent en conséquence. L'opinion publique nationale pourrait mal comprendre ce refus pour une activité d'habitude supportée par ce département.

Sur le plan international, un tel désengagement constituera un manque de sérieux qui par ailleurs est sanctionné par des amendes assez élevées que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération devra payer.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération devrait profiter de l'occasion pour nous fixer sur les déplacements qu'il va supporter dans le domaine des rencontres sportives et ne pas considérer le seul fait qu'au cas où ce n'est pas cher, il accepte et quand c'est cher il n'accepte pas. L'idée qu'il n'a confié de n'accorder un plancher pour toutes les sorties des sportifs et même du ballet serait à approfondir et nous donnerait satisfaction.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,

l'expression de ma considération distinguées.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col. BRS



Kigali, le 09 JAN. 1986

N° 0125 /15.08.01

1984 KIGALI

1. SASARI Euzni
2. IZABA Saida

15. NSENGUMUREMYI
16. KASHIMIRI
17. BASHIRI Joseph
18. KAGABO Innocent

Les membres indemnités de mission

de la République Rwandaise des
Affaires Étrangères et de la KIGALI Indit, que les indemnités
des nationaux au club et des joueurs seront supportés par le club

rt; Demande d'ordres
de mission.

Le 22/01/1986

Le 09/01/1986

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de
mission en faveur de la délégation sportive rwandaise devant se
rendre à Mbabane (SWAZILAND) où aura lieu le match aller opposant
l'équipe KIYOVU SPORTS du Rwanda à celle des HIGHLANDERS de Swazi-
land dans le cadre du tour préliminaire de la XIIe Coupe d'Afrique
des Vainqueurs de Coupe.

La délégation sera composée de 6
officiels et de 18 joueurs, tous nommés ci-après :

A. Officiels :

1. Monsieur MUHATURUKINDO Norbert, Directeur Général des Sports
et Loisirs au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopé-
ratif, chef de la délégation
2. Monsieur ITANGAYENDA Narcisse, 2e Vice-Président du Club KIYOVU
3. Monsieur SARASAJYA Innocent, Directeur aux Sports
4. Monsieur MAKUZA Bertin, Trésorier
5. Monsieur KAGABO Innocent, Entraîneur
6. Monsieur NSENGUMUREMYI Révoat, Soigneur

B. Joueurs :

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| 1. MUVALA Valens | 10. ILUNGA Silas |
| 2. GASHEREBUKA Bosco | 11. HARELIMANA Mustafa |
| 3. KANYARABONYE Jean | 12. TWAGIRAMUNGU Pascal |
| 4. KANAMUGIRE Védaste | 13. KANYANDEKWE Norbert |
| 5. SABIYUMVA Elie | 14. KARERA Hesan |

Kigali, le 09 JAN. 1986

LISTE DE LA JEUNESSE

- 6. BOBA Xavier
- 7. MUYEKURE Maduwa
- 8. SAFARI Bami
- 9. LUSEYA Saidi

- 15. NGIRABAKUNZI Everiste
- 16. MAHAME François
- 17. BAZIMYA Joseph
- 18. KAGABO Ismaël

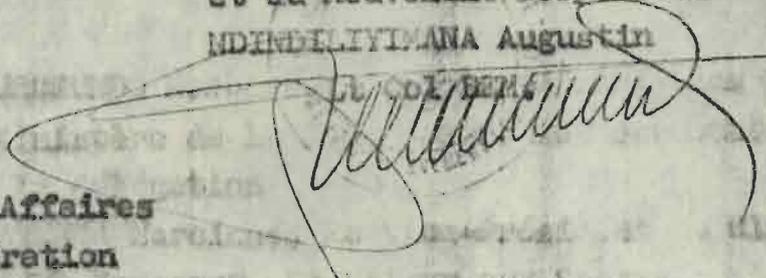
Le tiers des indemnités de mission d'un officiel du MJEUCOOP ainsi que les titres de transport de toute la délégation seront pris en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, tandis que les indemnités des officiels du club et des joueurs seront supportés par le club lui-même.

Date de départ : le 28/01/1986
 Date de retour : le 04/02/1986
 Durée de la mission : 8 jours.

J'annexe à la présente la photocopie du télex de la Confédération Africaine de Football (CAF) relatif à cette rencontre.

Je vous prie de vouloir agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
 NDINDIYIMANA Augustin



Pour accord :
 Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération

Y G A L I

- 1. NGALALA Valens
- 2. GABRIELINA Eusebe
- 3. MUYEKURENTYE Jusa
- 4. KAMUKUNDA Yvonne
- 5. MUYEKURENTYE Jusa
- 6. NGIRABAKUNZI Everiste
- 7. MAHAME François
- 8. BAZIMYA Joseph
- 9. KAGABO Ismaël
- 10. NGIRABAKUNZI Everiste
- 11. MAHAME François
- 12. BAZIMYA Joseph
- 13. KAGABO Ismaël

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 24 JUIN 1986

N° 2446 /15.00.01

DDU NS

*A. S. ...
24/6/86*

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.-

Objet: Demande d'ordres de
mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission en faveur d'une délégation rwandaise de Volleyball devant se rendre à MONTPELLIER (FRANCE) pour y suivre un stage d'entraînement.

Cette visite fait suite à l'invitation de l'Université de Montpellier et se situe dans le cadre des échanges que notre pays entretient avec les pays amis, lesquels échanges constituent une occasion de renforcer les liens d'amitié qui nous unissent à la France et traduisent en termes concrets une coopération que nous avons toujours voulu éprouvante.

En marge de cette utile coopération, une occasion sera offerte à notre Volleyball de s'enrichir des techniques modernes d'entraînement et de l'expérience des formations plus fortes à travers les rencontres sportives que notre équipe aura à livrer.

Nous pensons que le niveau de nos équipes de Volleyball est honorable, mais il est judicieux de s'ouvrir davantage sur l'extérieur compte tenu des enseignements pouvant être tirés des échanges avec les formations connaissant une plus grande expérience sportive. Nous croyons qu'au retour dans leurs équipes d'origine, nos représentants pourront imprimer un souffle nouveau à nos clubs en vue d'une meilleure prestation.

.../...

La délégation sera composée comme suit :

- Officiel : - UYISENGA Charles, Directeur à la Présidence de la République,
Président de la Fédération Rwandaise de Volleyball Amateur,
Chef de délégation.
- Joueurs : - GATERA Jean Marie Vianney
 - VALOIS Jean Paul
 - LYAMBABAJE Alexandre
 - NGOGA Dominique
 - NZARAMYIMANA Ignace
 - KARANGWA Dismas
 - HAKIZIMANA Célestin
 - NGAMIJE Esdras
 - MUVUNANDINDA Assumani.

Les titres de transport et les indemnités de mission seront assurés par la Fédération Rwandaise de Volleyball.

Date de départ : le 04 Juillet 1986

Date de retour : le 18 Juillet 1986

Durée de mission : 15 jours.

J'annexe à la présente la lettre d'invitation de l'Université de Montpellier.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.



Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt/Col BEM.

C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

K I G A L I.-

Kigali, le 03 JUIL. 1986

N° 2558 /15.08.01

L. M. 020/86

Tu M. G. Kayouu E.

*L'athlète titulaire de nos entraînements
suggère lui le 07/07/86
d'organiser le passeport de l'athlète
le transport à temps
Newby
07/07/86*

Monsieur le Secrétaire Général
du Service Central de Renseignements
KIGALI

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de
bien vouloir autoriser l'établissement d'un passeport en faveur
de l'athlète UWILINGIYE Julienne qui se rendra à Athènes (Grèce)
pour participer aux 1ers Championnats du Monde d'Athlétisme prévus
du 16 au 29 Juillet 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYDIANA Augustin

Lt Col. *[Signature]*

C.P.L.:

- Son Excellence Monsieur
le Président de la
République Rwandaise
KIGALI



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

2/1020/3

Kigali, le 12 JUIL. 1986

TWAGIRAYEZU E.
A Suren
Des
Nubuy
24/7/86

N° 2662 /15.08.01

Monsieur le Ministre à la Présidence
de la République
KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

Référence faite à ma lettre n° 2533/15.08.01

du 27 juin 1986 relative à la demande d'ordres de mission en faveur de la délégation rwandaise devant participer aux premiers Championnat du Monde Junior d'Athlétisme à Athènes (Grèce) entre le 16 et 20 Juillet 1986 ainsi qu'à la lettre n° 2699/16.00/CAB du 11 Juillet 1986 constituant une réponse négative émanant du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et dont copie fut réservée à Son Excellence Monsieur le Président de la République, j'ai l'honneur de vous informer que, comme la Fédération Internationale d'Athlétisme a consenti le paiement des titres de voyage et les frais de séjour, financement plus important dans cette opération, nous avons pensé qu'il ne faudrait pas abandonner cette mission.

C'est ainsi que le Comité National Olympique Rwandais a accepté de suppléer au MINAFFET en payant le 1/3 des indemnités dont le montant est de l'ordre de 56.810 FRW pour les deux délégués.

Par voie de conséquence, je vous demanderais de bien vouloir autoriser cette mission et d'accorder un passeport de service à Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives, Chef de délégation ainsi qu'un passeport ordinaire à l'athlète UWILINGIYE Adolphe.

C.P.I.h:
- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA *Amantwin*
Lt Col ESM.



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le

N°

/15.08.01

Monsieur le Ministre à la Présidence
de la République
K I G A L I.-

Monsieur le Ministre,

Référence faite à ma lettre n° 2533/15.08.01

du 27 juin 1986 relative à la demande d'ordres de mission en faveur de la
délégation rwandaise devant participer aux premiers Championnat du Monde Junior
d'Athlétisme à Athènes (Grèce) entre le 16 et 20 Juillet 1986 ainsi qu'à la
lettre n° 2699/16.00/CAB du 11 Juillet 1986 ^{du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement} constituant une réponse négative

du Ministère de l'Affaires Etrangères et de la Coopération
et dont copie fut réservée à Son Excellence Monsieur le Président de la
République, j'ai l'honneur de vous informer que, comme la Fédération Inter-
nationale d'Athlétisme a consenti le paiement des titres de voyage et les frais
de séjour, financement plus important dans cette opération, nous avons pensé
qu'il ne faudrait pas abandonner cette mission.

C'est ainsi que le Comité National Olympique Rwandais a accepté de suppléer
au MINAFFET en payant le 1/3 des indemnités dont le montant est de l'ordre de
56.810 FRW pour les deux délégués.

Par voie de conséquence, je vous demanderais
de bien vouloir autoriser cette mission et d'accorder un passeport de service
à Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives, Chef
de délégation ainsi qu'un passeport ordinaire à l'athlète UWILINGIYE Julienne.

C.F.I.à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

Kigali le
n° -- /15.08.81

Honorable le Ministre à la Présidence
de la République
- Kigali -
Honorable le Ministre,

Référence faite à ma lettre
n° 1533/15.08.01 du 27 juin 1981 relative à la demande d'
ordre de mission en faveur de la délégation rwandaise devant
participer aux premiers championnats du monde junior d'
athlétisme à Athènes (Grèce) entre le 16 et 20 juillet 1981
ainsi qu'à la lettre n° 2699/16.00/CPA du 11 juillet
1981 constituant une réponse négative et dont copie
fut adressée à son Excellence Honorable le Président de la
République, j'ai l'honneur de vous informer que, comme
la Fédération Internationale d'Athlétisme a consenti le
payement des titres de voyage et les frais de séjour,
essentiellement plus importants dans cette opération, il
me revient de vous prier qu'il ne faut pas abandonner
cette mission.

C'est ainsi que le Comité National Olympique Rwandais
a accepté de suppléer par M. Ndayishimiye en payant
le 1/3 des indemnités dont le montant est de l'ordre de
56.810 Rw pour les deux délégués.

Par voie de conséquence je vous
demanderais de bien vouloir autoriser cette mission et
d'accorder un passeport de service à M. TWA GIZAYIRE
Emmanuel, ~~chef de mission~~ ~~secrétaire~~ ~~chef~~
de délégation ~~ainsi qu'un passeport~~
ordinaire à ~~un~~ ~~athlète~~ ~~athlète~~

Copie
- Ndayishimiye
Kigali

J. de Ndayishimiye de la
Gen et des Act Coop
L. C. N

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION
B. P. 179 KIGALI

Kigali, le ... 17 ... 1986 ...

No 2699 /16.00/CAB

A ... par ...
Date n° de l' ... 17/7/86
N° (la ...) 2534/15

Réf. :

Annexe :

Objet :

Votre demande d'ordres
de mission en faveur
de la délégation sportive
devant se rendre à ATHENES.

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Me référant à votre lettre N° 2533/15.08.01
relative à l'objet mis en marge, j'ai le regret de porter à
votre connaissance que les restrictions budgétaires du moment
ne me permettent pas de couvrir votre demande.

Fr. NGARUKIYINTWALI

Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Permanence
DGSC pour affub
11/11/86

urgent

Kigali, le

N° /15.08.01

*Recu
22/8/86*

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Objet: Participation d'une délégation
rwandaise aux 1ers Championnats
du Monde Junier d'Athlétisme à
Athènes (Grèce)

Monsieur le Ministre,

Subsidiairement à ma lettre n° 2533/

15.08.01 du 27 juin 1986 adressée à Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise relative à l'objet repris en marge et vous transmise pour accord, je suis surpris de noter qu'à cette date aucune réaction n'a été faite à ce sujet.

Je rappelle que la partie rwandaise avait à sa charge le 1/3 des indemnités pour deux délégués, étant entendu que les tickets et les frais de séjour sont supportés par la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que la part supportée par cet organisme provient des cotisations importantes que les membres payent régulièrement. C'est vous dire que lorsque nous ne participons pas, tout l'avantage revient aux nations participantes dont l'effectif se retrouve majoré suite au notre désistement. Comme les tickets offerts et non utilisés doivent être retournés à l'organisme émetteur, je vous demanderais de me communiquer votre position dans les délais raisonnables pour qu'à mon tour je puisse réagir rapidement à l'endroit de la FIAA.

Je voudrais rappeler également que si nous voulons assurer une promotion pensée des activités sportives dans notre pays, il importe de participer aux compétitions internationales compte tenu des enrichissements qu'elles renferment. Nous comprendrez que confinés à l'intérieur de nos frontières et sans ouverture sur l'extérieur, notre sport en restera toujours au même point, car ne profitant pas de l'expérience des nations plus avancées dans cette matière.

Au demeurant et compte tenu de la difficulté permanente de participation en dépit des conditions particulièrement avantageuses, je vous demanderais d'envisager ^{l'engagement} ~~de~~ sort à réserver aux cotisations que nous versons régulièrement et dont nous ne pouvons tirer profit. Nous contribuons à asseoir le développement du sport des autres pays membres des organismes auxquels nous sommes affiliés sans qu'un avantage quelconque ne soit enregistré dans notre ~~compte~~ ^{compte}.

J'en appelle ~~nécessairement~~ à votre bonne compréhension pour examiner en profondeur cette question car elle tracasse mon Département qui, du reste, n'entrevoit pas d'issue si vous ne consentez pas à débloquer la situation.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEN.

Note au Ministre T. Ugeux

Objet : Championnats du Nord d'Athlétisme Juniors.

Suite à l'invitation de la F.I.A.A., nous avons proposé la délégation devant prendre part à ces Jeux, vers du genre.

Courue l'indique la lettre en annexe, le demarche d'ordre de mission a été faite suffisamment tôt (27 juin 86), le départ étant prévu pour le 11 courant.

Les contacts menés avec le Rimaffet montrent que la correspondance n'a jamais été transmise à la Présidence, étant entendu qu'aucune notification négative ne vous est jamais parvenue.

La contribution du Rimaffet pour cette mission correspondait au 1/3 des indemnités dans l'estimation ci-après :

- chef de délégation : 44.850 FFW
- athlètes : 11.960 FFW

Les tickets ont été déjà envoyés par la F.I.A.A., mais nous sommes bloqués, par le fax vert de la Présidence et les indemnités du Rimaffet.

Faire note
 au MINA FFO
 si nous devons
 remettre
 des tickets
 Pechay
 2/86 DIVAS
 19/07/86

Révisé

pour signature -
La précision demandée à
la page deux a été
faite, il s'agissait de
justifier le choix
de l'abbé -

JSS

Pueby

26/6/86

TWAGIRAYEN

Aucun de tes fils
car aucun ne s'oppose
Pueby
03/7/86

Kigali, le 27 JUIN 1986

N° 2533 /15.08.01

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 104

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.-

Objet: Demande d'ordres
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission en faveur d'une délégation sportive rwandaise qui se rendra à ATHENES (Grèce) pour participer aux premiers championnats du monde junior d'athlétisme prévus dans le calendrier comprise entre les 16 et 20 Juillet 1986.

Cette grande compétition internationale est la première du genre à être organisée pour la catégorie junior, réunissant les meilleurs athlètes du monde âgés de moins de 20 ans. Habituellement, seuls les sportifs ayant enregistré les meilleurs niveaux mondiaux sont invités à participer. Depuis un certain temps cependant et suite à la demande des organismes continentaux qui avaient noté que seuls les pays développés et ayant une histoire sportive plus lointaine restaient les bénéficiaires de ce genre de jeux, la FIAA a accepté de solliciter également les pays dont les athlètes ne détiennent pas les performances de référence exigées. C'est ainsi qu'il est demandé à déléguer un athlète à ces championnats.

L'intérêt de cette participation est justifié par la nécessité de nous ouvrir les horizons aux jeunes athlètes de s'enrichir de l'expérience de

.../...

Les dernières grandes compétitions que sont les 1ers championnats du Monde Junior d'Athlétisme organisés à HELSINKI (Finlande) en 1983 et les Jeux Olympiques de Los-Angeles ont prouvé que, de par leur qualité, pareilles réunions sportives offrent à bon nombre d'athlètes l'occasion de se surpasser. C'est en effet à ces deux occasions que deux de nos représentants ont battu significativement les records nationaux qui étaient restés inchangés jusqu'alors, et ce depuis à peu près 5 ans.

Nous pensons donc qu'il est judicieux de participer aux prochains championnats du Monde Juniors d'Athlétisme compte tenu des enseignements enrichissants qu'ils rendent.

La délégation sera composée de Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et Chef de la Délégation ainsi que de l'athlète UWILINGIYE Julienne qui, cette année, a réalisé de bien meilleures performances par rapport aux autres athlètes. Elle aura à concourir dans le 800m et le 1500 m où elle a déjà enregistré des prestations respectives de 2.15.5 et 4.37.2.

Les titres de transport seront assurés par la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur, tandis que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération supportera le 1/3 des indemnités pour le Chef de la délégation et accordera 800 FRW. par jour à l'athlète.

Date de départ : le 14 Juillet 1986

Date de retour : le 23 Juillet 1986

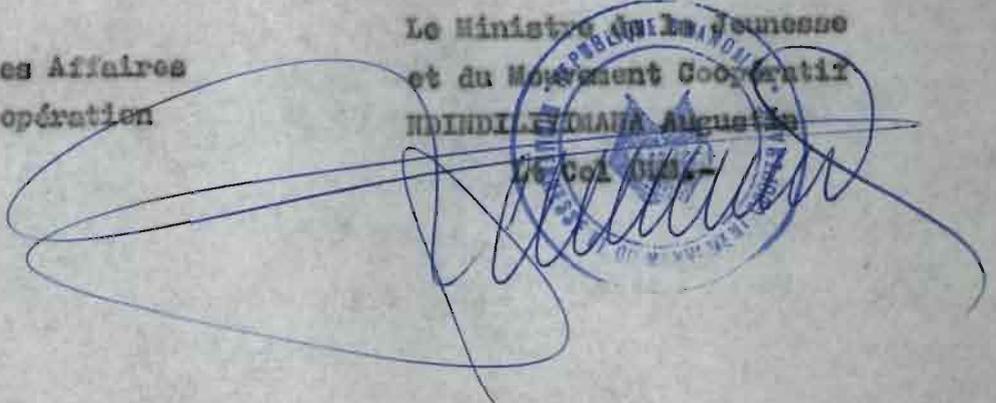
Durée de mission : 10 jours.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
INDINDIYIYIYI Augustin
Lt Col G.S.



Les dernières grandes compétitions que sont les 1ers championnats du Monde Junior d'Athlétisme organisés à HELSINKI (Finlande) en 1983 et les Jeux Olympiques de Los-Angeles ont prouvé que, de par leur qualité, pareilles réunions sportives offrent à bon nombre d'athlètes l'occasion de se surpasser. C'est en effet à ces deux occasions que deux de nos représentants ont battu significativement les records nationaux qui étaient restés inchangés jusqu'alors, et ce depuis à peu près 5 ans.

Nous pensons donc qu'il est judicieux de participer aux premiers championnats du Monde Juniors d'Athlétisme compte tenu des enseignements enrichissants qu'ils renferment.

La délégation sera composée de Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et Chef de la Délégation ainsi que de l'athlète UWILINGIYE Julienne *(justifié à choix)*

Les titres de transport seront assurés par la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur, tandis que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération supportera le 1/3 des indemnités pour le Chef de la délégation et accordera 800 FRW par jour à l'athlète.

Date de départ : le 14 Juillet 1986

Date de retour : le 23 Juillet 1986

Durée de mission : 10 jours.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

K I G A L I.-

Les dernières grandes compétitions que sont les 1ers championnats du Monde Junior d'Athlétisme organisés à HELSINKI (Finlande) en 1983 et les Jeux Olympiques de Los-Angeles ont prouvé que, de par leur qualité, pareilles réunions sportives offrent à bon nombre d'athlètes l'occasion de se surpasser. C'est en effet à ces deux occasions que deux de nos représentants ont battu significativement les records nationaux qui étaient restés inchangés jusqu'alors, et ce depuis à peu près 5 ans.

Nous pensons donc qu'il est judicieux de participer aux premiers championnats du Monde Juniors d'Athlétisme compte tenu des enseignements enrichissants qu'ils renferment.

La délégation sera composée de Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et Chef de la Délégation ainsi que de l'athlète UWILINGIYE Julienne.

Les titres de transport seront assurés par la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur, tandis que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération supportera le 1/3 des indemnités pour le Chef de la délégation et accordera 800 FRW par jour à l'athlète.

Date de départ : le 14 Juillet 1986

Date de retour : le 23 Juillet 1986

Durée de mission : 10 jours.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYINANA Augustin

Lt Col BEM.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KIGALI.-

Les dernières grandes compétitions que sont les Iers championnats du Monde Junior d'Athlétisme organisés à HELSINKI (Finlande) en 1983 et les Jeux Olympiques de Los-Angeles ont prouvé que, de par leur qualité, pareilles réunions sportives offrent à bon nombre d'athlètes l'occasion de se surpasser. C'est en effet à ces deux occasions que deux de nos représentants ont battu significativement les records nationaux qui étaient restés inchangés jusqu'alors, et ce depuis à peu près 5 ans.

Nous pensons donc qu'il est judicieux de participer aux premiers championnats du Monde Juniors d'Athlétisme compte tenu des enseignements enrichissants qu'ils renferment.

La délégation sera composée de Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et Chef de la Délégation ainsi que de l'athlète UWILINGIYE Julienne.

Les titres de transport seront assurés par la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur, tandis que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération supportera le 1/3 des indemnités pour le Chef de la délégation et accordera 800 FRW par jour à l'athlète.

Date de départ : le 14 Juillet 1986

Date de retour : le 23 Juillet 1986

Durée de mission : 10 jours.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

K I G A L I.-

Les dernières grandes compétitions que sont les Iers championnats du Monde Junior d'Athlétisme organisés à HELSINKI (Finlande) en 1983 et les Jeux Olympiques de Los-Angeles ont prouvé que, de par leur qualité, pareilles réunions sportives offrent à bon nombre d'athlètes l'occasion de se surpasser. C'est en effet à ces deux occasions que deux de nos représentants ont battu significativement les records nationaux qui étaient restés inchangés jusqu'alors et ce depuis à peu près 5 ans.

Nous pensons donc qu'il est judicieux de participer aux premiers championnats du Monde Juniors d'Athlétisme compte tenu des enseignements enrichissants qu'ils renferment.

La délégation sera composée de Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et Chef de la Délégation ainsi que de l'athlète UWILINGIYE Julienne.

Les titres de transport seront assurés par la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur, tandis que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération supportera le 1/3 des indemnités pour le Chef de la délégation et accordera 800 FRW par jour à l'athlète.

Date de départ : le 14 Juillet 1986

Date de retour : le 23 Juillet 1986

Durée de mission : 10 jours.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

Pu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KICALI.-

Les dernières grandes compétitions que sont les 1ers championnats du Monde Junior d'Athlétisme organisés à HELSINKI (Finlande) en 1983 et les Jeux Olympiques de Los-Angeles ont prouvé que, de par leur qualité, pareilles réunions sportives offrent à bon nombre d'athlètes l'occasion de se surpasser. C'est en effet à ces deux occasions que deux de nos représentants ont battu significativement les records nationaux qui étaient restés inchangés jusqu'alors et ce depuis à peu près 5 ans.

Nous pensons donc qu'il est judicieux de participer aux prochains championnats du Monde Juniors d'Athlétisme compte tenu des enseignements enrichissants qu'ils renferment.

La délégation sera composée de Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et Chef de la Délégation ainsi que de l'athlète UWILINGIYE Julienne.

Les titres de transport seront accordés par la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur, tandis que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération supportera le 1/3 des indemnités pour le Chef de la délégation et accordera 800 FRW par jour à l'athlète.

Date de départ : le 14 Juillet 1986

Date de retour : le 23 Juillet 1986

Durée de mission : 10 jours.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

En votre accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KICALI.-

Dési
Pour approbation
17/23/86

Kigali, le

N° /15.08.01

De J. J. J.
DSSI
Nyub
23/6/86

Objet: Demande
d'ordres de mission

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission en faveur de la délégation sportive rwandaise qui se rendra à ATHENES (Grèce) pour participer aux premiers championnats du monde junior d'athlétisme prévus dans la période comprise entre les 16 et 20 Juillet 1986.

Cette grande compétition internationale, première du genre à être organisée pour la catégorie junior, regroupera les meilleurs athlètes du monde âgés de moins de 20 ans. Habituellement, à pareille manifestation est convié les sportifs ^{ayant enregistré les performances de niveau mondial,} depuis un certain temps cependant et suite à l'insistance des organismes continentaux d'athlétisme qui avaient noté que seuls les pays économiquement aisés et ayant une histoire sportive plus lointaine restaient les seuls bénéficiaires de ce genre de jeux, la FIAA a accepté des concessions en associant également les pays dont les athlètes ne détiennent pas nécessairement les performances de référence exigées. C'est ainsi que le Rwanda, au même titre que bien d'autres pays se trouvant dans sa condition, a été invité à déléguer un athlète à ces championnats.

L'intérêt de notre participation se justifie par la nécessité de nous ouvrir les horizons et de permettre ~~par~~ à nos jeunes athlètes de s'enrichir de l'expérience des athlètes internationaux.

..../....

Les dernières grandes compétitions que sont les 1ers championnats du Monde junior d'Athlétisme organisés à HELSINKI (Finlande) en 1983 et les Jeux Olympiques de Los-Angeles ont prouvé que, de par ~~leur~~ ^{leurs} leur qualité, ~~le genre de~~ ^{par} réunion ^{sportives} offrent à bon nombre d'athlètes l'occasion de se surpasser. C'est en effet à ces deux occasions que deux de nos représentants ont battu significativement les records nationaux qui étaient restés inchangés jusqu' alors, et ce depuis à peu près 5 ans.

Nous pensons donc qu'il est judicieux de participer aux premiers championnats du Monde Juniors d'Athlétisme compte tenu des enseignements enrichissants qu'ils renferment.

La délégation sera composée de Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et Chef de la Délégation ainsi que de l'athlète UWILINGIYE Julienne.

Les titres de transport seront assurés par la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur, tandis que le MINAFFET supportera le 1/3 des indemnités pour la période comprise entre les 14 et 23 Juillet 1986.

*le chef de la délégation et
accordera 200 Rw par jour à l'athlète -
date de départ le 14 juillet 1986
date de retour le 23 juillet 1986
durée de voyage : 10 jours -*

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

VU POUR ACCORD:

- Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et
de la Coopération
KIGALI.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.-

TELEX OFFICIEL

POUR : GEORGE GOURMOURIS

MONDIAL TOURS

6, ERMOU STREET

ATHENES 10563

GRECE

TELEX : 22-5306 MOND GR

TELETYPE : N° 2386 /15.08.01 DU 19 JUIN 1986 STOP REVOLET DU 4 MARS
1986 COMMA HONNEUR VOUS CONFIRMER PARTICIPATION RWANDAISE AUX 1ERS CHAMPIONNATS
DU MONDE JUNIORS D'ATHLETISME A ATHENES AVEC OFFICIEL TWAGIRAYEZU SHAMURU
ET ATHLETE FEMININ UWILINGIYE JULIENNE STOP ATTENDONS TITRES DE TRANSPORT
ET AUTRES INFORMATIONS UTILES STOP FORMULAIRE SUIT STOP HAUTE CONSIDERATION
FULLSTOP



Alphonse Nteziryayo
LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
RWANDAISE D'ATHLETISME AMATEUR
LE VICE-PRESIDENT
NTEZIRYAYO ALPHONSE
CDT BMS.-

TELEX OFFICIEL

POUR : 1ERS CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS
D'ATHLETISME 1986
STADE OLYMPIQUE
37, KIFISSIAS AVENUE
ATHENES 15123

GRECE

TELEX : 210247

TEXTE : N° 2387 /15.08.01 DU 19 JUIN 1986 STOP HONNEUR VOUS CONFIRMER
PARTICIPATION RWANDAISE AUX 1ERS CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS D'ATHLE-
TISME AVEC OFFICIEL TWACIRAYEZU EMMANUEL ET ATHLETE FEMININ UWILLINGIYE
JULIENNE QUI SERA ALIGNEE SUR 800M ET 1500M OU ELLE A REALISE CEPRE
ANNEE RESPECTIVEMENT 2.15.5 ET 4.37.2 STOP FORMULAIRES D'INSCRIPTION
SUIVENT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP



POUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
RWANDAISE D'ATHLETISME AMATEUR
LE VICE-PRESIDENT
MPEZIRYAYO ALPHONSE
CDT BMS.-

from opposition
10.6.86
19/10/86

TELEX OFFICIEL.-

Ju Kuba
SSR
Reuby
12/6/86

POUR : 1ERS CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS
D'ATHLETISME 1986
STADE OLYMPIQUE
37, KIFISSIAS AVENUE
ATHENES 15123
GRECE

TELEX : 210247

TEXTE : N° /15.08.01 DU STOP
HONNEUR VOUS CONFIRMER PARTICIPATION RWANDAISE AUX 1ERS CHAMPIONNATS
DU MONDE JUNIORS D'ATHLETISME AVEC OFFICIEL *T.W.A.C. & P.M.E.C.C. Emmanuel*
ET ATHLETE FEMININ UWILINGIYE JULIENNE QUI SERA ALIGNEE SUR 800M ET
1500 M OU ELLE A REALISE CETTE ANNEE RESPECTIVEMENT 2.15.5 ET 4.37.2 STOP
FORMULAIRES D'INSCRIPTION SUIVENT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

POUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
RWANDAISE D'ATHLETISME AMATEUR
LE VICE-PRESIDENT
NTEZIRYAYO Alphense
CDT BEMS.-

*from appreciation
10.6.86
DSC
+ 10/16/86*

*you further
Dully
11/6/86*

TELEX OFFICIEL

POUR : GEORGE GOURMOURIS
MONDIAL TOURS
6, ERMOU STREET
ATHENES 10563
GRECE

TELEX : 22 - 5306 MOND GR

TEXTE : N° /15.08.01 DU STOP REVOLET DU 4 MARS 1986
COMMA HONNEUR VOUS CONFIRMER PARTICIPATION RWANDAISE AUX 1ERS CHAMPIONNATS
DU MONDE JUNIORS D'ATHLETISME A ATHENES AVEC OFFICIEL *Tuziroyo en 5-*
ET ATHLETE FEMININ UWILINGIYE JULIENNE STOP ATTENDONS TITRES DE TRANSPORT
ET AUTRES INFORMATIONS UTILES STOP FORMULAIRE SUIT STOP HAUTE CONSIDERATION
FULLSTOP

POUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
RWANDAISE D'ATHLETISME AMATEUR
LE VICE-PRESIDENT
NTEZIRYAYO Alphense
CDT BEMS.-

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
D.P. 1044 KIGALI.-

Cl Spas
D/020
Kigali, le 07 AVR. 1986

N° 1342 /15.08.01

Monsieur le Gouverneur de la Banque
Nationale du Rwanda
KIGALI.-

Monsieur le Gouverneur,

Référence faite à la lettre n° 693/
01.33 du 28 Mars 1986 émanant du Ministre à la Présidence de la
République dont photocopie en annexe et relative au départ en mis-
sion en Corée du Sud de Monsieur KAREMERA Pierre, Secrétaire Général
du Comité National Olympique du RWANDA, j'ai l'honneur de vous
demander de bien vouloir autoriser la Banque Continentale Africaine
pour le Rwanda à lui délivrer des devises équivalant à la somme de
CENT VINGT HUIT MILLE SEPT CENT FRANCS RWANDAIS (128.700 FRW) corres-
pondant à ses frais de mission.

L'intéressé partira le 15 Avril 1986
pour revenir le 2 Mai 1986.

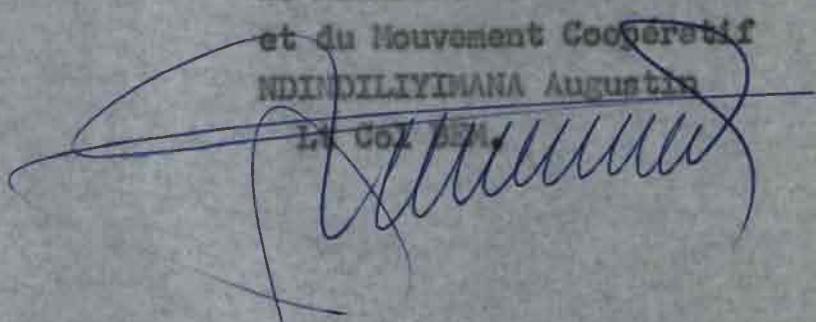
L'urgence m'obligerait.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur,
l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I. à:

- Monsieur le Directeur de
la B.A.C.A.R.
KIGALI.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt. Col. SM.



Kigali, le 10 DEC. 1986

N° 4888 /15.09.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

OBJET: Demande d'Ordre de Mission pour
une Délégation Rwandaise à la
17e Session de la CONFESJES prévue
à Ouagadougou (BURKINA-FASO) du
12 au 16 Janvier 1987.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement des Ordres de Mission
pour une Délégation Rwandaise devant participer à la 17e Session de la Confé-
rence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Fran-
çaise. Cette rencontre se tiendra à Ouagadougou, Capitale du BURKINA-FASO du
12 au 16 Janvier 1987.

La délégation sera composée de :

- Lt Col BEM NDINDILYIMANA Augustin, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif, chef de délégation.
- Monsieur NUNATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs,
membre.
- Monsieur NUNYANBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse, membre.

La raison qui milite en faveur de deux
personnes pour m'accompagner est que deux commissions importantes sont prévues
au niveau des Experts et portent sur les domaines de la jeunesse et celui des
sports. Les sujets à traiter diffèrent de par leur nature. Par ailleurs, les
projets soumis au financement par l'intermédiaire du Secrétariat de la Confesjes
concernent les deux secteurs et devront faire objet de présentation séparée.

Concernant l'alimentation du Fonds Commun,
nous remarquons que la participation n'est plus laissée aux pays développés. Pour
marquer la solidarité qui doit régir notre organisation, chaque pays est appelé à
y apporter sa contribution dans les limites de ses moyens.

Ainsi, nous Vous demandons de bien vouloir accepter que le RWANDA fasse une annonce de 1.000.000 F CFA, montant à défalquer sur le budget ordinaire à l'article "organisation sportive".

Date de départ : le 09 Janvier 1987

Date de retour : le 20 Janvier 1987

Durée de mission : 12 jours.

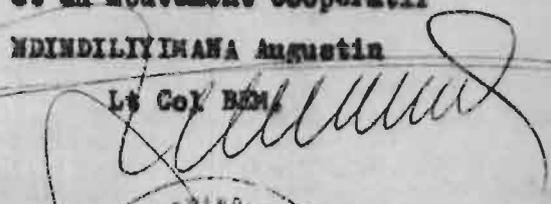
Les frais de voyage et les indemnités de mission sont à charge du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Vous trouverez en annexe le mémorandum relatif à cette mission.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM




En son accord :

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KIGALI

Comme on peut le constater, tous ces points sont très importants et requièrent pour leur examen la participation de tous les membres de l'Organisation. La 17ème session respectera la tradition qui consacre une partie de cet ordre du jour à l'étude des experts tandis que l'autre est examinée par les Ministres eu égard à leurs connotations politiques.

Toutefois, il y a lieu de dire que certains de ces points retiendront plus l'attention des Ministres. Il s'agit notamment :

a) Rapport du Comité ad hoc sur la réorganisation des textes fondamentaux de la CONFEJES.

Depuis la consécration de la séparation du Secrétariat de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de celui de la Conférence des Ministres de l'Éducation des Pays d'Expression Française, un vide juridique existe sur le statut de notre Secrétariat. Ainsi les textes organiques, à savoir le Protocole de KIGALI qui régissaient la Confejes pendant la fusion devaient être revus et mis à jour. La session de Djibouti a mis en place un Comité chargé d'élaborer un code de procédure de la Confejes déterminant clairement ses missions, fonctions et prérogatives et fixant dans ses moindres détails le mécanisme de fonctionnement de son Secrétariat Administratif. Dans sa mission, le Comité devait tenir compte de deux postulats à savoir :

- Toute formule à proposer devra tendre à maintenir et à renforcer la solidarité inter-états qui doit sous-tendre l'action de la CONFEJES.
- Quelque soit le statut qui sera retenu, il devra avoir une base juridique suffisamment solide pour renforcer la personnalité et la souveraineté politique de la CONFEJES en tant que structure inter-états de coopération.

La Conférence aura donc à se prononcer sur cet important dossier.

b) Rapport d'évaluation des Jeux de la CONFEJES.

En 1965 et dans le cadre de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse, la CONFEJES a organisé pour la première fois les jeux et les activités culturelles qui ont rassemblé plus de 825 jeunes issus de 23 pays membres. À défaut du rapport complet de ces manifestations au cours de la dernière session, la Conférence n'a pas pu se prononcer sur l'avenir de ces jeux.

Le rapport qui sera examiné prochainement aura le mérite de dégager surtout les implications financières et à relever toutes les difficultés rencontrées au cours de cette opération.

**MEMORANDUM RELATIF A LA PARTICIPATION RWANDAISE
A LA XVIIIème SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉJES
OUAGADOUGOU DU 12 AU 16 JANVIER 1987.-**

La 17ème Session de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française se tiendra OUAGADOUGOU, capitale du BURKINAFASO du 12 au 16 Janvier 1987 conformément à la résolution prise par la Conférence à Djibouti en 1985.

L'ordre du jour général comprend les points ci-après :

1. Compte rendu d'activités du Secrétariat Général 1986.
2. Rapport du Comité Ad hoc sur la réorganisation des textes fondamentaux de la CONFÉJES.
3. Rapport d'Evaluation des Jeux de la CONFÉJES.
 - . Communication de la France "Jeux de la Francophonie"
 - . Communication de la Côte d'Ivoire -cahier de charges.
4. Thème d'Etude n° 1 : "Jeunesse et Emploi"; Promotion des Coopératives.
(Communauté Française de Belgique, Bénin et Côte d'Ivoire).
5. Thème d'Etude n° 2 "Harmonisation des stratégies relatives à l'implantation des grands dossiers de la CONFÉJES en matière d'EPS et de Sport".
(CANADA-QUEBEC).
6. Compte rendu financier 1985.
7. Programme des Bourses Canadiennes.
8. Propositions de Programme 1987.
9. Propositions de modification des règles financières.
10. Méthodologie de présentation des projets.
11. Coopération avec les organismes internationaux.
12. Choix des thèmes d'étude de la XVIIIe session.
13. Accueil des prochaines sessions.
14. Partage du Patrimoine de l'ex-STP.
15. Alimantation du Fonds Commun.

.../...

c) Compte-rendu financier 1985.

La session de Djibouti n'a pas donné quitus de gestion au Secrétaire Général malgré le constat d'une excellente gestion. Elle a exigé l'examen du rapport annuel qui doit faire apparaître clairement la ventilation et le montant des crédits votés ainsi que leurs utilisations effectuées durant les douze mois de l'exercice. Il y a lieu de noter que depuis la 15^e session de Libreville, la conférence est très rigoureuse en matière de gestion où les pays dits développés, grands bailleurs de fonds exigent la transparence dans les moindres détails.

d) Programme des Bourses Canadiennes.

Le RWANDA bénéficie depuis un certain temps du programme des bourses canadiennes destiné à relever le niveau des cadres spécialisés de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive. Au cours de la mission effectuée au CANADA en 1986, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a eu de la part des Autorités Canadiennes, la promesse de l'augmentation du quota pour notre pays. La délégation rwandaise au BURKINAFASO contactera celle du CANADA pour concrétiser cette promesse.

e) Thèmes d'études de la XVI^e session.

La XVI^e session avait confié à deux groupes de travail, deux thèmes d'étude dont il faudra rendre compte au cours de la prochaine session. Il s'agit de "Jeunesse et Emploi"; promotion des coopératives" et "Harmonisation des stratégies relatives à l'implantation des grands dossiers CONFREJES en matière d'EPS et de Sport". Les réflexions qui seront menées dans le domaine "jeunesse et emploi" permettront d'enrichir les idées en matière de formation - encadrement et de tenir compte d'expériences d'autres pays surtout maintenant où nous abordons la mission d'inventaire des activités productives non directement agricoles conformément au vœu du Chef de l'Etat formulé dans son message aux Etudiants au Campus Universitaire de NYAKINAMA. En ce qui concerne le domaine des Sports, l'harmonisation des stratégies d'Éducation Physique et Sportive est une préoccupation de tous les pays membres de la Conférence mais surtout elle est une priorité dans les pays africains bénéficiaires de l'assistance technique dans ce domaine. Elle permettra aussi d'éviter les problèmes d'équivalence de diplômes issus des différents Instituts Régionaux où fréquentent les boursiers CANADA-CONFREJES.

f) Rapport d'Activités du Secrétariat Général.

Dans cette rubrique, les pays membres sont principalement intéressés par le rapport de réalisation des programmes financés au titre de l'année en cours. Notre pays doit se féliciter des interventions obtenues au cours de cette année par le financement du stage de recyclage des entraîneurs de football des pays membres de la CEPGL et du Séminaire des Responsables de la Jeunesse également placé dans le cadre de la CEPGL.

Le Rwanda a également participé à la réalisation du programme Confejes en envoyant les délégués au stage de formation des jeunes agriculteurs responsables des coopératives en Côte d'Ivoire et au stage de formation d'entraîneurs féminins de Volleyball, Basketball et de Handball qui s'est déroulé au TOGO.

Pour l'année prochaine, la délégation rwandaise devra pousser et négocier le financement des projets soumis au Secrétariat. Ces projets sont les suivants :

A. Secteur Jeunesse :

1. - l'organisation d'un Camp de travail des Jeunes pour la mise en valeur du domaine pastoral de Gishwati réservé au Chantier Nord de la Jeunesse.
2. - la formation et le recyclage des encadreurs préfectoraux et communaux de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
3. - l'organisation de sessions de recyclage et de perfectionnement des instructeurs des centres de formation de la Jeunesse.

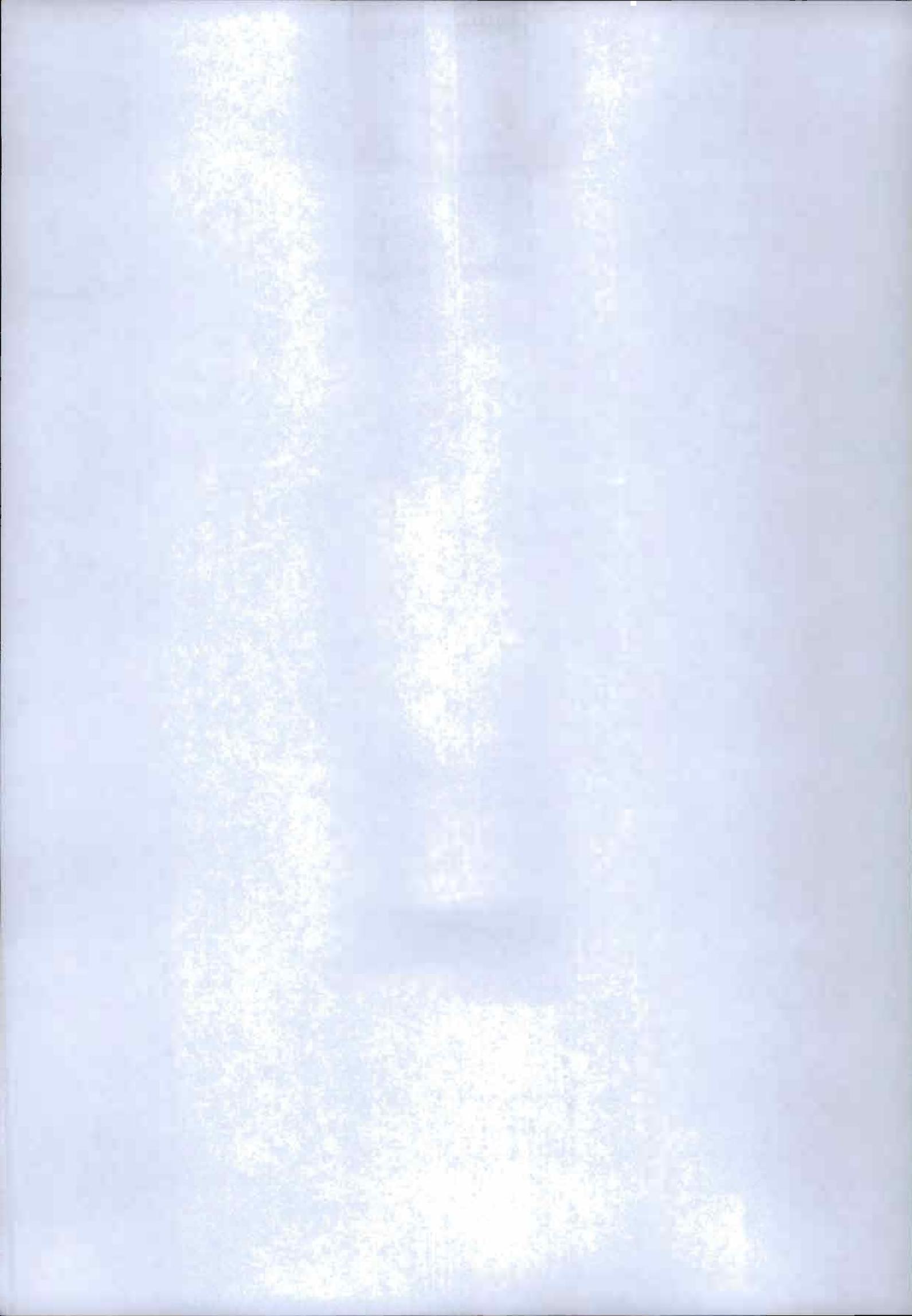
B. Secteur Sport :

1. - l'intégration de l'Education Physique et Sportive (EPS) dans le milieu scolaire primaire en formant de façon continue des instituteurs en matière d'EPS.
2. - Stage d'harmonisation des contenus d'un programme à suivre lors de la formation continue des instituteurs en EPS.

Bien que généralement, les ressources financières mobilisées par le canal de la CONFEJES sont modiques, eu égard aux besoins exprimés, nous avons reçu l'assurance du Secrétaire Général de la CONFEJES que son Secrétariat allait nous appuyer pour trouver le financement.

g) L'alimentation du Fonds commun.

Les activités de la CONFEJES seront d'autant plus importantes que le Fonds Commun constitué à cet effet sera mieux alimenté. Il est souhaité que le Rwanda puisse participer à ce Fonds ne serait ce que par un montant symbolique, pour pouvoir réclamer en contrepartie de sa bonne volonté des interventions plus nombreuses dans notre Pays. En tout état de cause, la crédibilité de la CONFEJES dépendra de la solidarité des pays membres pour la promotion des activités socio-économiques, culturelles et sportives de jeunes. Le RWANDA pourra annoncer la participation de 1.000.000 F CFA. Cette préoccupation constitue le leitmotiv des interventions qu'aura à faire la délégation rwandaise aussi bien au cours des séances de travail que lors des contacts en marge de la réunion.



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 27 OCT. 1986

N° 4222 / 15.08.01

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central de Renseignements
KIGALI

Objet: Demande de passeport.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir autoriser la prolongation du passeport de l'athlète MUKAMURENZEI Marcianne,
agent de mon Département, qui se rendra à Lisbonne au Portugal du 5 au 12 Novembre
1986 pour participer au Championnat du Monde des 15 Km sur route féminin.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILIYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 27 OCT. 1986

N° 4222 /15.00.01

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central de Renseignements
KIGALI

Objet: Demande de passeport.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir autoriser la prolongation du passeport de l'athlète MUKAMURUKIMU Harcianne,
agent de mon Département, qui se rendra à Lisbonne au Portugal du 5 au 12 Novembre
1986 pour participer au Championnat du Monde des 15 Km sur route féminin.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col. B.M.

C.P.I.h:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI



*Musy
23/10/86*

Kigali, le

N°

/15.08.01

Debrastee

Viamy pour signature

*Jesse
Ruhya
13/08/86*

Au propre

*Jesse
13/08/86*

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central de Renseignements
K I G A L I

Objet: Demande de passeport.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser la prolongation du passeport de l'athlète MUKAMURENZI Marcianne, agent de mon Département, qui se rendra à Lisbonne au Portugal du 5 au 12 Novembre 1986 pour participer au Championnat du Monde des 15 Km sur route féminin.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur
le Président de la
République Rwandaise

K I G A L I.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

D/020

Jensium Le Jiushe

19.12.86

Je vous transmets la lettre du C.I.O
m'invitant à un stage d'Administration
Sportive prévu du 12 au 20/11/86 au KENYA.

Après vos instructions, je la transmettrai
au Colonel NSEKALISE.

Accord.

KAREMERA Pierre
19/09/86.

~~KAREMERA~~

José Karemera
JSC

D. S. S. M. M.
JSC

03/11/86

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, 131 OCT. 1986

N° 4265 /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet: Demande de passeport
de service.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous demander de bien vouloir autoriser l'octroi d'un Passeport de service à Monsieur KAREMERA Pierre, Chef de Division Education Physique et Sports et Secrétaire Général du Comité National Olympique du Rwanda qui se rendra à Nairobi du 11 au 21 Novembre 1986 pour participer au Séminaire des Secrétaires Généraux des Comités Olympiques d'Afrique.

Je porte à Votre connaissance que les frais de voyage et de séjour de l'intéressé seront totalement pris en charge par le Comité International Olympique.

Le Séminaire en question traitera des questions relatives au travail des Secrétaires Généraux des Comités Olympiques, à l'exécution des programmes des stages financés par la Solidarité Olympique et aux programmes futurs de formation des cadres sportifs.

.../...

En annexe, la photocopie de la lettre adressée au Comité Olympique du Rwanda et la note relative audit Séminaire.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col. BEP. -

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et
de la Coopération
KIGALI

C.P.I.à:

- Monsieur le Président du
Comité National Olympique
du Rwanda
KIGALI



Note relative au Séminaire des Secrétaires Généraux
des Comités Olympiques d'Afrique.

Le Comité National Olympique du Rwanda, créé à KIGALI en Janvier 1984 a été admis provisoirement en mars de la même année au Comité International Olympique. Sa reconnaissance officielle devait être prononcée lors du Congrès de Los Angeles qui s'est tenu dans la période des Jeux Olympiques en 1984. Le Comité National Olympique du Rwanda qui regroupe 5 Fédérations Nationales a contribué à asseoir un impact de plus en plus tangible de l'Olympisme dans notre Pays qui était souvent mal compris et se confondait en une manifestation ponctuelle, circonscrite dans le cadre spécifique des Jeux Olympiques. Grâce au Comité National Olympique et à la Solidarité Olympique, le Rwanda a pu envoyer des athlètes aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 1984. C'est grâce à ses relations avec le Comité International Olympique que différentes missions ont été effectuées à Mexico, Lausanne Addis Abeba et Séoul pour assurer notre présence, faire entendre notre voix et faire valoir nos priorités spécifiques au sein du Mouvement Sportif International. C'est dans ce cadre que 2 stages viennent d'être organisés à KIGALI l'un en Administration Sportive en mars 1986 et l'autre d'entraîneurs d'Athlétisme de second degré en Juillet 1986. Ceci pour répondre à nos préoccupations relatives au manque de cadres suffisamment formés pour rentabiliser au maximum les ressources humaines et matérielles dont dispose notre Pays.

Le Séminaire de Nairobi prévu du 12 au 20 Novembre 1986 traitera toutes les questions se rapportant aux Secrétaires Généraux des Comités d'Afrique, à l'exécution des programmes des stages de la Solidarité Olympique ainsi qu'au nouveau programme établi pour l'année 1987.

Il va sans dire que ledit Séminaire offrira une occasion de plus à notre Comité de multiplier ses relations avec l'extérieur en vue de favoriser la participation de notre Pays aux Compétitions Internationales. Il y a lieu de rappeler que le Comité International Olympique prendra tous les frais de voyage et de séjour de la délégation Rwandaise qui participera aux prochains Jeux Olympiques prévus à Séoul en Août 1988 et qu'un séjour de 6 mois d'entraînement de nos athlètes à Mexico sera pris en charge par le Président de l'Association des Comités Olympiques du Monde. Nous attendons également la concrétisation des promesses faites par le Comité Olympique des USA pour l'année 1987, concernant l'entraînement de nos Athlètes dans les universités américaines, l'envoi d'un entraîneur d'Athlétisme et d'un matériel sportif divers.



CITIUS · ALTIUS · FORTIUS

SOLIDARITÉ
OLYMPIQUE

AVENUE DE LA GARE 10
CASE POSTALE 869
1001 LAUSANNE

☎ 23 87 31/32/33/34/35
☎ 25 995 SOLYCH
✉ SOLIDARITÉ

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

CHÂTEAU DE VIDY, 1007 LAUSANNE, SUISSE

AUX SECRETAIRES GENERAUX DES COMITES
NATIONAUX OLYMPIQUES D'AFRIQUE

Lausanne, le 25 août 1986
Réf.No. CNO/19/86/ds

Objet : STAGE D'ADMINISTRATION CIO/SOLIDARITE OLYMPIQUE - KENYA

Monsieur le Secrétaire Général,

Suite aux discussions que nous avons eues avec les responsables de l'ACNOA et le Comité National Olympique du Kenya, nous avons le plaisir de vous informer qu'un stage d'administration sportive se déroulera du 12 au 20 novembre 1986 sous l'égide du CIO/Solidarité Olympique et ceci à la "Kenya International Conference Centre", Nairobi, Kenya.

Le stage sera divisé en deux parties. La première partie, du 12 au 18 novembre 1986 consiste en un stage d'administration sportive dont le contenu a été établi selon le nouveau programme de Solidarité Olympique pour dirigeants sportifs. Ce programme comprendra tous les thèmes relatifs à l'Olympisme et le Mouvement Olympique. Les experts nommés pour diriger ce stage sont Monsieur Lamine Ba, Monsieur Richard Palmer et Monsieur Garang Coulibaly.

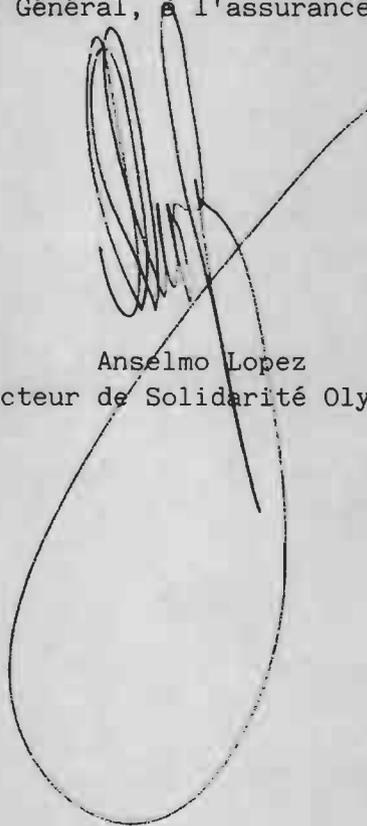
La deuxième partie aura lieu du 19 au 20 novembre 1986 sous forme d'un séminaire pour traiter toutes les questions qui se rapportent aux Secrétaires Généraux des CNO d'Afrique ainsi qu'au programme de Solidarité Olympique. J'ai l'intention de participer à cette deuxième session et je serai accompagné par Mademoiselle Pamela Vipond, Secrétaire pour l'Afrique. Afin de profiter au maximum de cette occasion nous vous demandons de bien vouloir apporter tous les documents y relatifs.

Etant donné que nous attachons beaucoup d'importance à ce stage, la présence de tous les Secrétaires Généraux des CNO d'Afrique est souhaitée. Pour ce faire et afin d'éviter les problèmes rencontrés l'année dernière à Dakar où presque la moitié des CNO n'étaient pas représentés, nous avons le plaisir de vous informer qu'un billet d'avion aller/retour, en classe économique sera mis à la disposition de chaque CNO. Au cas où vous ne seriez pas en mesure de vous rendre à Nairobi, un délégué de votre CNO doit être nommé pour vous représenter selon les normes établies par l'ACNOA. Toute absence non justifiée sera considérée comme un manque d'intérêt de votre CNO.

./..

Au vue de ce qui précède, nous vous serions vivement reconnaissants de bien vouloir confirmer votre présence, dès que possible, à Solidarité Olympique ainsi qu'à l'ACNOA et au CNO du Kenya.

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de notre considération distinguée.



Anselmo Lopez

Directeur de Solidarité Olympique

cc : Président du CIO
ACNOA

Kigali, le 9 NOV. 1986

N° 4559 /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.-

Excellence Monsieur le Président,

Subsidiairement à ma lettre n° 4496/
15.08.01 du 14 Novembre 1986 relative à la demande d'ordres de
mission en faveur de la délégation rwandaise devant se rendre
au MALAWI dans le cadre du match retour de football comptant
pour le Tour Préliminaire des Eliminatoires des Jeux Olympiques
de SEOUL en 1988, j'ai le regret de porter à la connaissance de
Votre Excellence que le Docteur MUTABARUKA Everiste, Médecin
proposé pour l'Equipe Nationale n'est pas dans notre pays
actuellement.

Aussi je demanderais à Votre Excellence
de bien vouloir autoriser son remplacement par le Docteur MUHAWA-
NEMANA Alexandre.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'expression de ma plus haute considération.

C.P.I.A:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales
KIGALI
- Madame la Directrice de l'ONAPO
KIGALI.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDIYIRANKA ROBERT
Et Col. -



Kigali, le 19 NOV. 1986

N° 4559 /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.-

Excellence Monsieur le Président,

Subsidiairement à ma lettre n° 4496/
15.08.01 du 14 Novembre 1986 relative à la demande d'ordres de
mission en faveur de la délégation rwandaise devant se rendre
au MALAWI dans le cadre du match retour de football comptant
pour le Tour Préliminaire des Eliminatoires des Jeux Olympiques
de SEOUL en 1988, j'ai le regret de porter à la connaissance de
Votre Excellence que le Docteur MUTABARUKA Everiste, Médecin
proposé pour l'Equipe Nationale n'est pas dans notre pays
actuellement.

Aussi je descendrais à Votre Excellence
de bien vouloir autoriser son remplacement par le Docteur NIHANE-
NIMANA Alexandre.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'expression de ma plus haute considération.

C.P.I.H:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales
KIGALI
- Madame la Directrice de l'ONAPO
KIGALI.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
MINDILYIMANA Augustin



*Recu
20/11/86*

Alexandre
Kigali, le

N° /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I.-

Excellence Monsieur le Président,

Subsidiairement à ma lettre n°4496/15.08.01 du 14 Novembre 1986 relative à la demande d'ordres de mission en faveur de la délégation rwandaise devant se rendre au MALAWI dans le cadre du match retour de football comptant pour le Tour Préliminaire des Eliminatoires des Jeux Olympiques de SEOUL en 1988, j'ai le regret de porter à la connaissance de Votre Excellence que le Docteur MUTABARUKA Evariste, Médecin proposé pour l'Equipe Nationale n'est pas dans notre pays actuellement.

Aussi je demanderais Votre Excellence de bien vouloir autoriser son remplacement par le Docteur *Dr. H. S. U. G.*
N. S. A. ... Alexandre

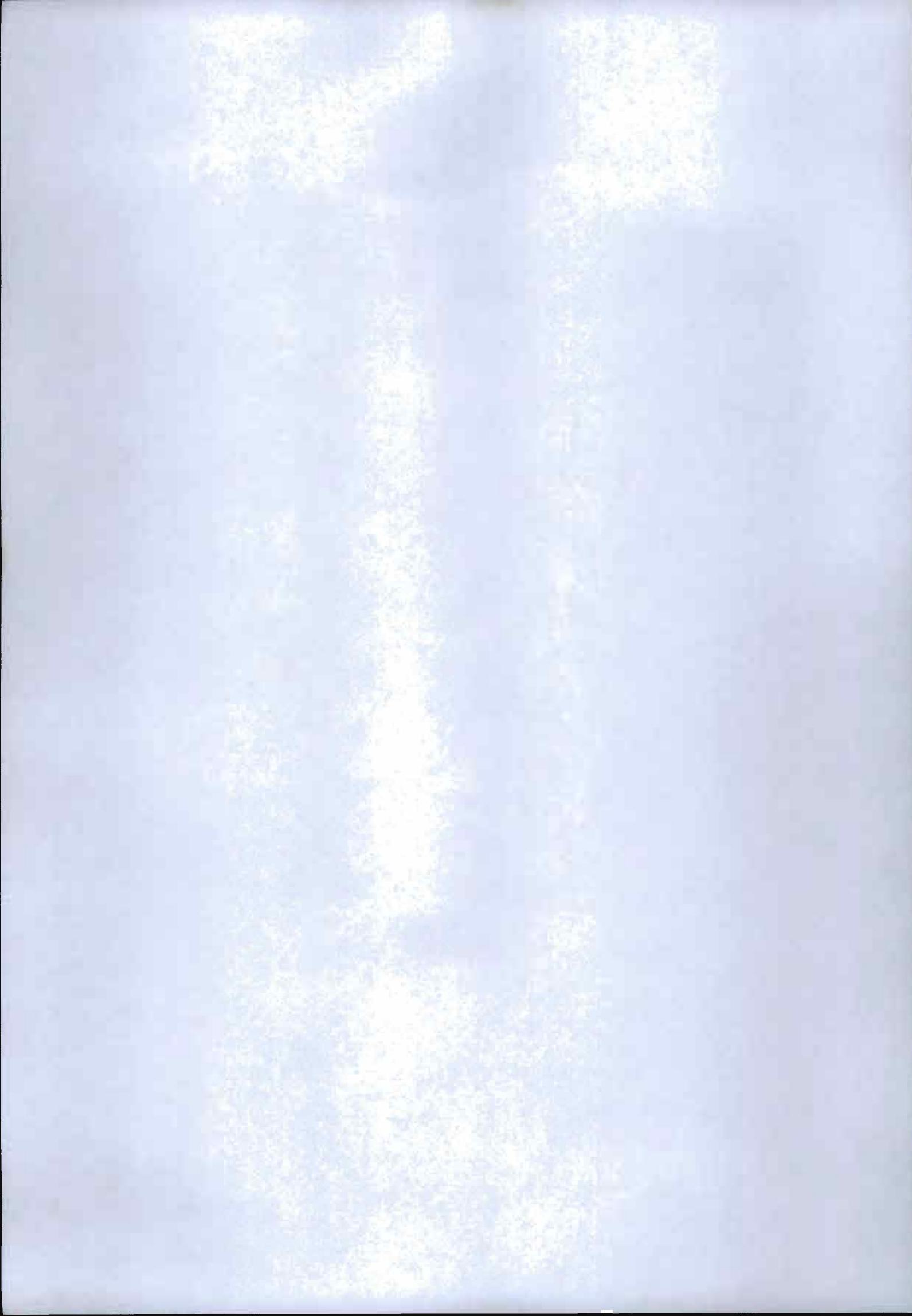
Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

- *Rouvenen le Ministre de la Santé
Publique et des Affaires Sociales*
Kigali
- Madame la Directrice de l'ONAPS
Kigali



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 24 DEC. 1986

N° 5153 /15.08.01

cl

Monsieur l'Ambassadeur de la République
du Burundi

KIGALI

Objet: Demande de Visa.

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir accorder un visa d'entrée au Burundi pour les Joueurs de KIKIWI SPORTS
qui se rend au Burundi ce Mercredi 24 Décembre 1986 pour participer au tournoi
organisé à BUJUMBURA organisé par l'Equipe Vital'o

La liste des Joueurs et Officiels est
annexée.

L'urgence n'obligerait.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,
l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEN.

S.P.I.h:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KIGALI

Robert Nshimirimana



I. LES OFFICIELS

1. NTAWIHA Thomas, Chef de délégation et Secrétaire Général du Comité Exécutif.
2. ILIBANJE Melchior, Entraîneur
3. BOSUKA KOKUKA, Entraîneur Adjoint
4. MME HAVA GANONGAYIRE, Membre.

II. LES JOUEURS

1. KEGABO Ismaël
 2. BAZINYA Joseph
 3. BICAMAKARA Kily
 4. KANYARABONYE Jean
 5. MEUSI Optatas
 6. BOBA Xavier
 7. NSABIYUNVA Elie
 8. MUYANDEKWE Hussein
 9. GATETE Seleman
 10. MUVALA Vabona
 11. MAHANE François
 12. KARERA Hassan
 13. RUDASINGWA Martin
 14. MUGUNGA Dieudonné
 15. GASINGVA Michel
 16. NDUNDU Waitunsa Liangola
 17. MAKONGO Nuthende
 18. KANYANDEKWE Norbert
 19. TWABIRAMUNGU Pascal
 20. RUBANGISA Gilbert
 21. HABIMANA V.
 22. KUZATSINDA
 23. NKUSI
-

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 21 NOV. 1986

N° 4628 /15.00.01

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central des Renseignements
KIGALI.-

OBJET: Demande de passeports.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir établir ou proroger les passeports en faveur des joueurs de notre
Equipe Nationale de Football qui se rendra au MALAWI du 25 Novembre au
2 Décembre 1986 en match retour contre la Formation Nationale de ce pays dans
le cadre des éliminatoires des Jeux Olympiques dont la phase finale est prévue
à Séoul en 1988.

Ci-jointe la liste desdits joueurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col RM.

C.P.I.A:

→ Monsieur le Directeur de l'Emigration
et Immigration

KIGALI.-

MUHATURIRINDO Nofort
Directeur Général



LA LISTE DES JOUEURS DEVANT SE RENDRE AU MALAWI.

1. NGABONZIMA Onesphore
 2. RWIHIMBA Emmanuel
 3. MAHANGA Thomas
 4. HAKIZIMANA Sabit
 5. RUDASINGWA Martin
 6. GASANA Callixte
 7. RUTAYISIRE Emmanuel
 8. GASANGWA Célestin
 9. ILUNGA Silas
 10. HABIMANA Jean Chrysostome
 11. NGIRU KONSANGA Emmanuel
 12. MUVALA Valence
 13. KARERA Hassan
 14. MUNYAKAZI Hassan
 15. KALISA Innocent
 16. HAKIZIMANA Abdallahamen
 17. RUTAGENGWA Charles.
-

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 21 NOV. 1986

N° 4628 /15.03.01

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central des Renseignements
KIGALI.-

OBJET: Demande de passeports.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien
vouloir établir ou proroger les passeports en faveur des joueurs de notre
Equipe Nationale de Football qui se rendra au MALAWI du 25 Novembre au
2 Décembre 1986 en match retour contre la Formation Nationale de ce pays dans
le cadre des éliminatoires des Jeux Olympiques dont la phase finale est prévue
à Séoul en 1988.

Ci-jointe la liste desdits joueurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
Général, l'expression de ma considération distinguée.

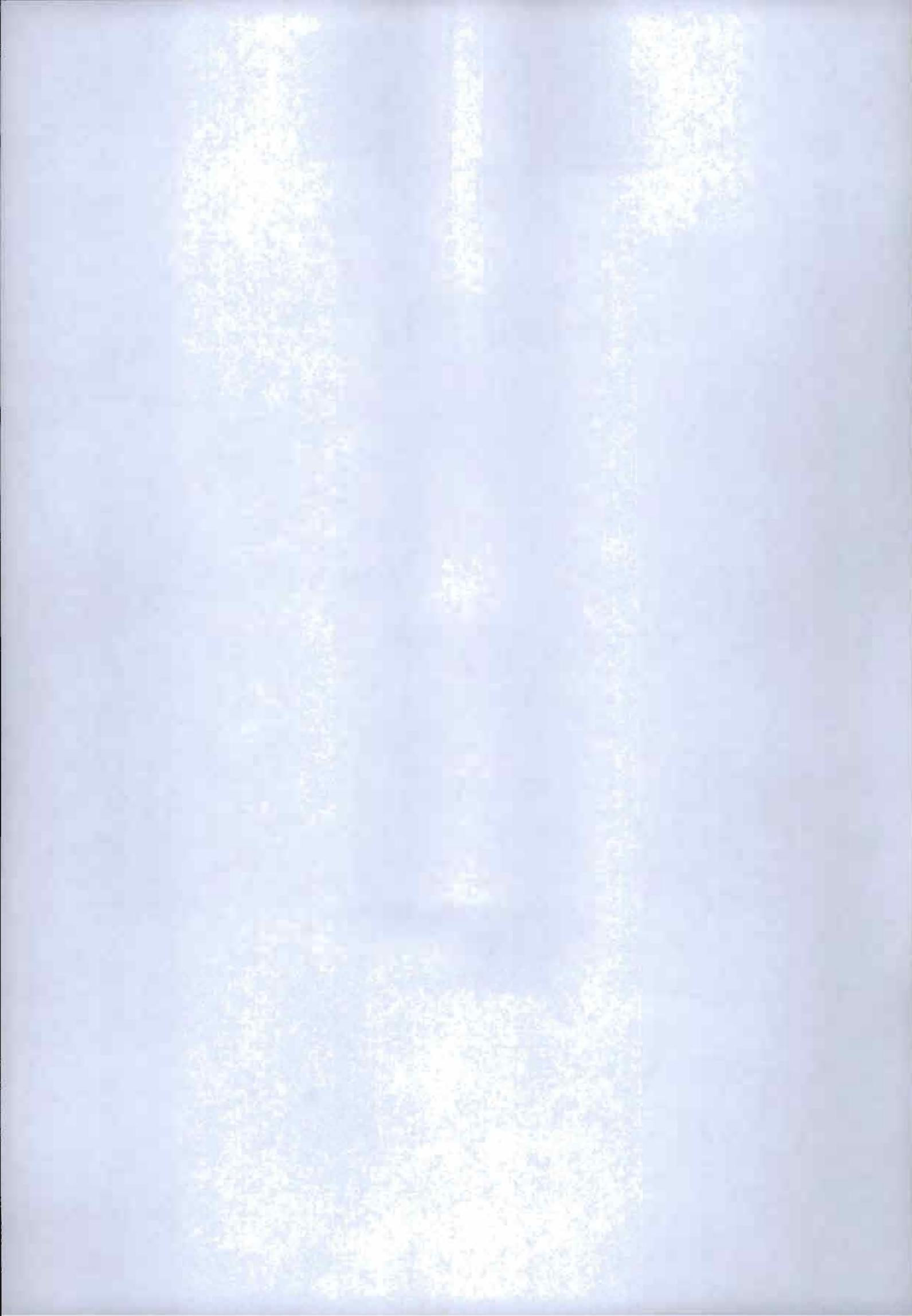
Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BM.

C.P.I. à:

- Monsieur le Directeur de l'Emigration
et Immigration
KIGALI.-

MILITAIRES
N° 4628 /15.03.01
Directeur Général





SE 011/4

Voir BEA

NICHE DE TRANSMISSION

A : Nirita

Faire en sorte que le
commissaire passe en
particulier de ce jour à
midi (12h45)

Pour suite à donner

Pour approbation

Pour signature xxx

Pourrions-nous en parler ?

Venir me voir

Comme convenu

Suite à votre demande

Noter et retourner

Pour information

A classer

Commentaires

D. D. G. S. L.
N'opérations
et services
30/11/85

Hubert
DESL
25/11/85

Hubert
27/11/85

Date :

De :

DESL
Hubert
25/11/85

Kigali, le 25 JAN. 1985

N° 0334 /15.08.01

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en collaboration avec le Comité National de Direction de Football porte à la connaissance du public amateur de Football qu'à l'occasion de la visite de l'équipe COFFEE SPORTS de l'UGANDA, les rencontres amicales internationales de ce week-end sont programmées sur le Stade Régional de NYAMIRAMBO à partir de 15H30' comme suit :

Samedi le 26/1/1985 :

- PANTHERES NOIRES rencontrera COFFEE SPORTS

Les Arbitres sont : - MULINDABIGWI Athanase

- RUKILIZA Révérien
- SEBAHUTU Joseph
- HAVUGIMANA Froduard.

Dimanche le 27/1/1985 :

- RAYON SPORTS rencontrera COFFEE SPORTS

Les Arbitres sont : - RUKILIZA Révérien

- KIWANUKA Joseph
- RUTERANA Jean Marie Vianney
- HAJABERA Jean Baptiste.

Lundi le 28/1/1985 :

- La Sélection Nationale de Football rencontrera COFFEE SPORTS

Les Arbitres sont : - HAMULI Thomas

- KIWANUKA Joseph
- GASHAYIJA Valens
- GAPARAYA Jean Léonard.

Les prix de tickets sont fixés à 50 FRW, 100 FRW et 300 FRW.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.

(Signature)
DSS

SE 0 1114

FICHE DE TRANSMISSION

A : CASABLANCA

DE -

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires

Opération en annexe de ces
notules cubiques internationales de 100 Hekt
est terminée -

Date :

De :

Nusilikare

- * Contacter gestionnaire pour voiture des officiels kenyas que le ministre a accordé
- * Vous assurer de l'herpement de la délégation kenyane.
- * Ne pas oublier la préparation du terrain.
- * Vérifier si notre lettre à la GD reprend également les matches de Mukumpwa de ce week-end.
- * Poursuivre la vente des tickets ainsi qu'aux modalités habituelles de protocole et de contrôle des tickets au stade.

N.B. M'informer à tout moment de l'évolution de cette opération.

17/24/3185.

FICHE DE TRANSMISSION

A : CAS 87 ALWA
Deed-

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires pour sup 2 le DA82

Date : 21/11/85

De : B. J.

urgentDimanche

Ces derniers temps nous faisons
appel à la Gendarmerie par
des contacts téléphoniques -
Conformément à la teneur de
notre dernière ^{lettre} au Rénouveau -

Récemment ~~jeudi~~ le 02/3/85 -
nous avons perçu que nos
interlocuteurs avaient une
correspondance - C'est la raison
de la présente lettre -

Rebilly
13/3/85

Rebilly
12/8/85
DSS

12 MARS 1985

0905/15.08.01

Monsieur le Ministre de la
Défense Nationale
KIGALI

Demande des agents du
Service de l'ordre.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer le calendrier des matches amicaux de Football programmés avec les équipes des pays voisins sur le stade régional de Nyamirambo du 16 Mars 1985 au 08 Avril 1985 et vous demanderais de bien vouloir autoriser à vos services de mettre à notre disposition les agents devant assurer l'ordre et la sécurité à l'intérieur et aux alentours du stade lors de ces rencontres.

Il s'agit de:- 16 et 17 mars 1985 : Visite de l'équipe Dynamik du Burundi.

- 30 et 31 mars 1985 : Visite de l'équipe KAHAWA United Sports du Kenya.

- 6, 7 et 8 avril 85 : Visite de l'équipe Express Sports de l'UGANDA.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

E.P.I.h:

• Monsieur le Chef d'Etat-Major
de la Gendarmerie Nationale
KIGALI

• Monsieur le Commandant de
Groupement KACYIRU
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major





MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

B. P. 1044 Kigali

Réf. N°: *11.3.85*

Annexe :

Objet : Demande des agents du Service de l'ordre.-

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale

K I G A L I

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous ^{*communiquer*} ~~informer~~ que

le calendrier des matches amicaux internationaux programmés sur le stade régional de Nyamirambo du 16/3/1985 au 8/4/1985 ~~se présente~~ *et vous demanderais de leur vouloir*
 comme suit:

Samedi et Dimanche les 16 et 17/Mars/1985; Dynamique ^{*FC*} du Burundi contre les formations rwandaises.

Samedi et Dimanche les 30 et 31 Mars 1985 KAHAWA United Sports de Nairobi (Kenya) contre MUKUNGWA et une autre équipe de notre pays.

Samedi, Dimanche et Lundi, les 6,7 et 8 Avril 1985; Express Sports de Kampala (UGANDA) contre la sélection Nationale et deux autres clubs.

~~A cet effet, je vous demanderais de~~
 bien vouloir mettre à notre disposition les agents devant assurer l'ordre et la sécurité à l'intérieur et aux alentours du Stade lors de ces rencontres. L'entrée au Stade est prévue chaque fois à partir de 13H30. *ndoo. Il s'agit de:*

Veuillez agréer
~~Comptant sur votre habituelle collaboration,~~ je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
 NDINDILYIMANA Augustin
 Major BEM.-

C.P.I. à:

- Monsieur le Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale
K I G A L I
- Monsieur le Commandant du Groupement de la Gendarmerie
KACYIRU - KIGALI



- Monsieur le Ministre de l'Agriculture
 et de la Pêche
 Monsieur le Secrétaire Général du
 Bureau Central des Recensements
 Monsieur le Ministre de la Santé
 Monsieur le Ministre de la Coopération
 et de l'Action Sociale
 Monsieur le Ministre des Affaires
 Sociales

Expédition, 1 exemplaire de la présente communication,
 à l'attention de la Direction Générale de l'Agriculture et de la Pêche,
 et à l'attention de la Direction Générale des Recensements.

L'attention de la Direction Générale des Recensements est attirée sur le fait que les données relatives à la production agricole sont indispensables pour la planification nationale.

L'attention de la Direction Générale des Recensements est attirée sur le fait que les données relatives à la production agricole sont indispensables pour la planification nationale.

L'attention de la Direction Générale des Recensements est attirée sur le fait que les données relatives à la production agricole sont indispensables pour la planification nationale.

L'attention de la Direction Générale des Recensements est attirée sur le fait que les données relatives à la production agricole sont indispensables pour la planification nationale.

L'attention de la Direction Générale des Recensements est attirée sur le fait que les données relatives à la production agricole sont indispensables pour la planification nationale.

M. P. JOSEPH
 LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
 ET DE LA PÊCHE
 10, RUE DE LA RÉPUBLIQUE
 MURVILLE

1985 AOÛT 1985
 No 8965 / 15.08.85

3501114

Kigali, le 21 Mars 1985

CL
Recevé
22/3/85

A. N° 105 L
Date: 26/3/85
N° 2500/0.07.01

Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs au Ministère
de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif
K I G A L I

Objet: Rapport sur le match de
Football Rayon Sports -
Dynamic B.S.

Monsieur le Directeur Général,

Je viens de lire avec grand intérêt le rapport vous transmis par Monsieur SIMBIZI Stanislas, rapport relatif à la direction de la rencontre, en marge, par Monsieur SEBAHUTU Yusufu.

J'approuve entièrement ce rapport, ayant été personnellement témoin des mêmes faits. Ils ne sont malheureusement guère différents de ceux contre lesquels le C.N.D.F. a eu à sévir dans d'autres circonstances. Il vous souviendra par exemple du match Mukungwa - Eclair qui a été exécuté en deux temps inégaux. C'est donc dire, qu'outre la quasi - infirmité réelle dont souffre Monsieur SEBAHUTU, son progrès lui-même en la connaissance du règlement est largement contesté.

Aussi je proposerai, avant que le C.N.D.F., ne prenne officiellement des mesures, que l'on gèle sa contribution à l'officialisation des rencontres internationales et celles de première division.

Félicien NGANGO
Président du C.N.D.F.-

Ngango

C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

K I G A L I

FICHE DE TRANSMISSION

A : Reuster -

Pour suite à sonner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Menir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information La _____

A classer _____

Commentaires _____

Date :

De :

DSSI
Reuster
26/3/85

Kigali, le 21 Mars 1985

Monsieur le Directeur Général
des Sports et Loisirs au Ministère
de la Jeunesse et du Mouvement
Coopératif
K I G A L I

Objet: Rapport sur le match de
Football Rayon Sports -
Dynamic B.S.

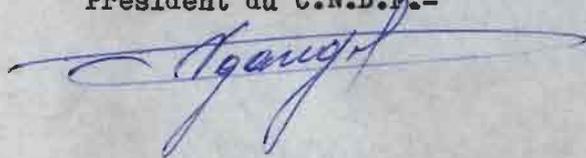
Monsieur le Directeur Général,

Je viens de lire avec grand intérêt le rapport vous transmis par Monsieur SIMBIZI Stanislas, rapport relatif à la direction de la rencontre, en marge, par Monsieur SEBAHUTU Yusufu.

J'approuve entièrement ce rapport, ayant été personnellement témoin des mêmes faits. Ils ne sont malheureusement guère différents de ceux contre lesquels le C.N.D.F. a eu à sévir dans d'autres circonstances. Il vous souviendra par exemple du match Mukungwa - Eclair qui a été exécuté en deux temps inégaux. C'est donc dire, qu'outre la quasi - infirmité réelle dont souffre Monsieur SEBAHUTU, son progrès lui-même en la connaissance du règlement est largement contesté.

Aussi je proposerai, avant que le C.N.D.F., ne prenne officiellement des mesures, que l'on gèle sa contribution à l'officialisation des rencontres internationales et celles de première division.

Félicien NGANGO
Président du C.N.D.F.-



C.P.I.à:

✓ - Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

K I G A L I

FICHE DE TRANSMISSION

820114

A : CASI RWANDA
Mediatria

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires *Classer ce dernier de correspondance
relatif à l'équipe F.B. EXPRESS de
l'Uganda pour les matches qui ont eu lieu
le 6, 7 et 8 / 4 / 85 sous notre pays -*

Date : *16/4/85 -*

De : *BSE*
[Signature]

R. Div. AS

NOTE A MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL
DES SPORTS ET LOISIRS.

*Musilikare
11/4/85*

Lors de mes entretiens avec le Chef de Division Activités Sportives, il a émergé que vous avez discuté, ce matin, avec lui au sujet des équipes devant rencontrer EXPRESS de l'Uganda en visite dans notre Pays du 6 au 8 Avril 1985.

Vous vous êtes mis d'accord sur MUKURA V.S., mais vous n'avez pas tranché sur les équipes Rayon Sports et Kiyovu Sports.

Je vous demanderais de bien vouloir prendre une décision à ce sujet pour nous permettre de préparer le communiqué officiel ~~en conséquence~~ y relatif.

*Mukura pourrait jouer
à BUTARE
11/3/4/85*

MUSILIKARE J. Népo.
Chef BSE.-

*JNM
3/4/85 -*

*Il a été décidé
ce qui suit:*

- Samedi : Rayon Sports à Kiyohi
- Dimanche : Sélection Nationale à Kiyohi
- Lundi : Espérance à Gisenyi

*Rebelle
DSE 04/4/85*

Kigali, le 02 AVR. 1985

N° 1190/15.08.01

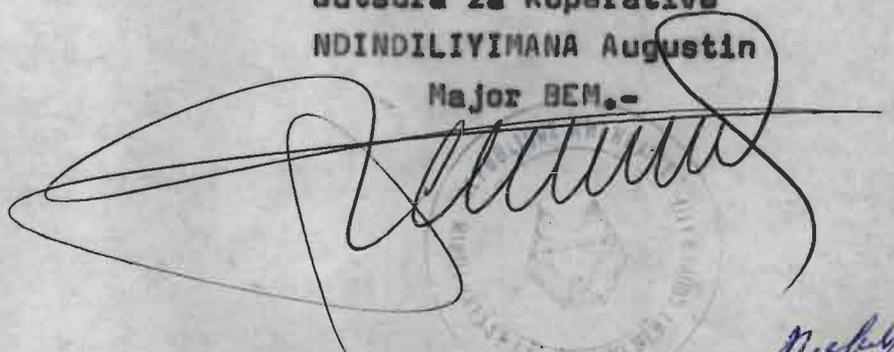
ITANGAZO.

Kugirango ikipi y'Igihugu y'umupira w'amaguru itegure umukino uzayihuza n'ikipi Express FC yo muli Uganda, Ministri w'Urubyiruko no Gutsura za Koperative afatanyije na Komite Nyobozi y'umupira w'amaguru etumiye abakinnyi bakulikira kugera kuli iyo Ministeri taliki ya 4 Mata 1985, saa kumi kugirango bitoze.

Abo bakinnyi ni abas:

01. NGABONZIMA Onesphore wo muli Panthères Noires
02. BAZIMYA Yosefu wo muli KIYOVU Sports
03. HATEGEKIMANA Innocenti wo muli Panthères Noires
04. HAKIZIMANA Abdallahamani wo muli Panthères Noires
05. NKUSI Optatusi wo muli Panthères Noires
06. GATETE Selemani wo muli KIYOVU Sports
07. HABIMANA Yohani Krizostome wo muli Rayon Sports
08. NGIRUWONSANGA Emmanweli wo muli MUKURA
09. RUDASINGWA Lonjini wo muli Etincelles
10. MUVALA Valensi wo muli KIYOVU Sports
11. MUNYAKAZI Hasani wo muli Panthères Noires
12. NZABANITA Yussufu wo muli Etincelles
13. HAKIZIMANA Sabiti wo muli Panthères Noires
14. BAYINGANA Fransisko wo muli Rayon Sports
15. RUTAYISIRE Emmanweli wo muli MUKURA
16. RUTAGENGWA Karoli wo muli MUKURA
17. MBARUSHIMANA Isumayire wo muli MUKUNGWA
18. ILUNGA Silasi wo muli KIYOVU Sports.

Ministri w'Urubyiruko no
Gutsura za Koperative
NDINDILIYIMANA Augustin
Major BEM.-



Handwritten note:
Ndeby
04/4/85

Kigali, le 02 AVR. 1985

N° 1190/15.08.01

COMMUNIQUE OFFICIEL.

En vue de la rencontre de la Sélection Nationale de Football avec la Formation Ugandaise Express FC en visite dans notre pays, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en collaboration avec le Comité National de Direction de Football invite les joueurs repris ci-après à se présenter audit Ministère jeudi le 4 Avril 1985 à 16H00 pour les entraînements.

Il s'agit de:

01. NGABONZIMA Onesphore de Panthères Noires
02. BAZIMYA Joseph de KIYOVU Sports
03. HATEGEKIMANA Innocent de Panthères Noires
04. HAKIZIMANA Abdallahman de Panthères Noires
05. NKUSI Optatus de KIYOVU Sports
06. GATETE Seleman de Panthères Noires
07. HABIMANA Jean Chryostome de KIYOVU Sports
08. RUDASINGWA Longin de Etincelles
09. NGIRUWONSANGA Emmanuel de MUKURA
10. MUVALA Valens de KIYOVU Sports
11. MUNYAKAZI Hassan de Panthères Noires
12. NZABANITA Yuseuf de Etincelles
13. HAKIZIMANA Sabit de Panthères Noires
14. BAYINGANA François de Rayone Sports
15. RUTAYISIRE Emmanuel de MUKURA
16. RUTAGANGWA Charles de MUKURA
17. MBARUSHIMANA Ismail de MUKUNGWA
18. ILUNGA Silas de KIYOVU Sports.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDILYIMANA Augustin

Major Général



Neelohy
02/4/85

FICHE DE TRANSMISSION

A : Requête -

Pour suite à donner _____

Pour approbation KA _____

Pour signature KA _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires _____

BSE 17/4/85

~~Du - BS~~

~~BSE~~
Preparer le rapport
C'est-à-dire de
F. B.
lettre de l'hebdomadaire
des journaux à venir
Neely
26/3/85

Date :

De :

~~BSE~~
Neely
22/3/85

61277 AMBRWANDA

Div. 15

Mijeucop

ÉTAT

PRIORITE ABSOLUE

DESTINATAIRE: MIJEUCCOP KIGALI

INFO: MINAFFET-SCR KIGALI

A traiter par D65L

Date en Co: 22/3/85

N° Classement: 2702/15-108.01

TEXTE NO.272/04.02.A13/IX.11

REVOTEL NO.0813/15.08.01 DU 6/3/85 RELATIF VISITE EQUIPE UGANDAISE DE FOOT BALL '' EXPRESS SPORTS CLUB'' COMMA ■ HONNEUR VOUS INFORMER QUE VOS PROPOSITIONS ONT ETE ACCEPTEES ET QUE DITE EQUIPE SE PREPARE A ETRE A GATUNA LE 5 AVRIL 1985 STOP LE NOMBRE DE PERSONNES S'ELEVE A 24 ET LEUR PLAN DE VOYAGE VOUS SERA COMMUNIQUE SITOT OBTENU STOP TRES HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

AMBARWANDA KAMPALA LE 20/3/1985

61277 AMBRWANDA

61277 AMBRWANDA MOM

TELEX OFFICIEL

POUR : AMBARWANDA
KAMPALA
VIA ET S/C MINAFFET
KIGALI

TEXTE : N° *1093* /15.08.01 DU 25 MARS 1985 STOP ACCUSONS RECEPTION
VOTEL N° 272/04.02.A13/IX. 11 DU 20/3/1985 STOP VOUS INFORMONS PRET
RECEVOIR EQUIPE EXPRESS GATUNA 5 AVRIL 1985 STOP ATTENDONS PLAN DE
VOYAGE STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MIJEUCCOOP RWANDA

EDITH YIMANA AUGUSTIN

MAJOR BEN



*Reuby
DSSC
22/3/85*

FICHE DE TRANSMISSION

CASABWA

A : et KAHAMUBIRE

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires Pour info et considération.

P.B. : le Stade Rég. Nyamirambo
est occupé jusqu'au 8/4/85
seule la date de 24/3 est encore libre.

Date :

12/3/85

BSE


Requête

AS / P 307

14/3/85

nous avons reçu le calendrier des rencontres internationales programmées et l'avons arrêté comme suit:

16 - et 17/2/85: Dynamik Sports de Buja avec Suatara -

30 - 31/3/85: Equipe kenyane sous l'invitation de Nekungu Sports

06 - 7 et 8 avril: Expres de l'Uganda -

H. B. Le weekend du 23 et 24/3/85 est laissé libre car d'une part le stade de Nyamirambo n'est pas disponible le 23 car un match de Rugby est déjà programmé et qu'il serait difficile de convenir une équipe à jouer sur un autre terrain sans que le Rijen coop accepte de couvrir certains frais et d'autre part pour permettre à nos équipes de jouer entre elles -

Debell

05/3/85

TELEX OFFICIEL

POUR : AMBARWANDA

UGANDA

S/C ET VIA MINAFFET

KIGALI

TEXTE : N° 0813 /15.08.01 DU

06 MARS 1985

STOP HONNEUR VOUS DEMANDER

CONTACTER URGENCE SECRETAIRE EXPRESS SPORTS CLUB ET LUI INFORMER
QUE CONFORMEMENT A SA LETTRE ESC/04 DU 26 FEVRIER 1985 FEDERATION
RWANDAISE DE FOOTBALL ACCEPTE DE RECEVOIR LADITE EQUIPE DANS LES
CONDITIONS ENONCEES DANS LA PRECITEE STOP PROPOSONS NEANMOINS EQUIPE
ATTENDUE A GATUNA 5 AVRIL 1985 POUR LIVRER MATCHES 06 AVRIL, 7 AVRIL
ET 8 AVRIL 1985 STOP PRIERE CONFIRMER LEUR ACCORD DEFINITIF STOP HAUTE
CONSIDERATION FULLSTOP

LE MIJEUCOOP RWANDA

NDINDILYIMANA AUGUSTIN

MAJOR BEM.



Secrétariat DSS
Joire recte per myself
Mully
Ministère 4/3/85

Reprendre la
marché la proposition
des dates de 1985
A. B.

Pour ce sommes pas arrivés et
retourner les antécédents de cette
lettre qui sont probablement
gardés par Hays Kama...
actuellement avec l'ensemble.

Je vous propose la tenue
de téléx compte tenu du
fait que nos équipes sont très
près de recevoir les propositions
à travers pour de matches amicaux.
d'équipe Express Sport Club a un
grand besoin.

Le CRO et le Ruffen... paieront
de terminer les équipes à renouveler.
L'Express proposerait au départ 4 matches
quant à moi je pense qu'il faut se
li limiter à deux car sinon il
faudrait les garder pendant deux
semaines. Ce qui coûte cher.

La lettre d'Express est venue en avril et
sur certains points pour le DSS
Ruffen... et de la sélection Mully
Arbitrage de F.B.

M.B.

TELEX OFFICIEL

Berthe
du 15.3.85
Reubly
05/3/85

POUR : AMBARWANDA
UGANDA
S/C ET VIA MINAFFET
KIGALI

TEXTE : N° /15.08.01 DU STOP HONNEUR VOUS DEMANDER
CONTACTER URGENCE SECRETAIRE EXPRESS SPORTS CLUB ET LUI INFORMER
QUE CONFORMEMENT A SA LETTRE ESC/04 DU 26 FEVRIER 1985 FEDERATION
RWANDAISE DE FOOTBALL ACCEPTE DE RECEVOIR LADITE EQUIPE DANS LES
CONDITIONS ENONCEES DANS LA PRECITEE STOP EQUIPE ATTENDUE A GATUNA
15 *att* 18 MARS 1985 POUR LIVRER MATCHES *de 18h à 20h* ET 19 MARS 1985 STOP
PRIERE CONFIRMER LEUR ACCORD DEFINITIF STOP HAUTE CONSIDERATION
FULLSTOP

LE MIJEU COOP RWANDA
NDINDILYIMANA AUGUSTIN
MAJOR BEM

TELEX OFFICIEL

POUR : AMBARWANDA
UGANDA
S/C ET VIA MINAFFET
KIGALI

TEXTE : N° /15.08.01 DU STOP HONNEUR VOUS DEMANDER
CONTACTER URGENCE SECRETAIRE EXPRESS SPORTS CLUB ET LUI INFORMER
QUE CONFORMEMENT A SA LETTRE ESC/04 DU 26 FEVRIER 1985 FEDERATION
RWANDAISE DE FOOTBALL ACCEPTE DE RECEVOIR LADITE EQUIPE DANS LES
CONDITIONS ENONCES DANS LA PRECITEE STOP EQUIPE ATTENDUE A GATUNA
08 MARS 1985 POUR LIVRER MATCHES 09 MARS ET 10 MARS 1985 STOP
PRIERE CONFIRMER LEUR ACCORD DEFINITIF STOP HAUTE CONSIDERATION
FULLSTOP

LE MIJEUCCOOP RWANDA
NDINDILYIMANA AUGUSTIN
MAJOR BEM

TELEX OFFICIEL

POUR : AMBARWANDA

UGANDA

S/C ET VIA MINAFFET

KIGALI

TEXTE : N° /15.08.01 DU STOP HONNEUR VOUS DEMANDER
CONTACTER URGENCE SECRETAIRE EXPRESS SPORTS CLUB ET LUI INFORMER
QUE CONFORMEMENT A SA LETTRE ESC/04 DU 26 FEVRIER 1985 FEDERATION
RWANDAISE DE FOOTBALL ACCEPTE DE RECEVOIR LADITE EQUIPE DANS LES
CONDITIONS ENONCEES DANS LA PRECITEE STOP EQUIPE ATTENDUE A GATUNA
08 MARS 1985 POUR LIVRER MATCHES 09 MARS ET 10 MARS 1985 STOP
PRIERE CONFIRMER LEUR ACCORD DEFINITIF STOP HAUTE CONSIDERATION
FULLSTOP

LE MIJEUCCOOP RWANDA

NDINDILYIMANA AUGUSTIN

MAJOR BEM

TELEX OFFICIEL

POUR : AMBARWANDA

UGANDA

S/C ET VIA MINAFET

KIGALI

TEXTE : N°

/15.08.01 DU

STOP MONNEUR VOUS DEMANDER

CONTACTER URGENCE SECRETAIRE EXPRESS SPORTS CLUB ET LUI INFORMER
QUE CONFORMEMENT A SA LETTRE ESC/04 DU 26 FEVRIER 1985 FEDERATION
RWANDAISE DE FOOTBALL ACCEPTE DE RECEVOIR LADITE EQUIPE DANS LES
CONDITIONS ENONCEES DANS LA PRECITERE STOP EQUIPE ATTENDUE A GATUNA
08 MARS 1985 POUR LIVRER MATCHES 09 MARS ET 10 MARS 1985 STOP
PRIERE CONFIRMER LEUR ACCORD DEFINITIF STOP HAUTE CONSIDERATION
FULLSTOP

LE MJEUCCOOP RWANDA

NDINDILIYIMANA AUGUSTIN

MAJOR BEM

TELEX offswel

Au Suisse

POUR: AMBANKWANDA
UGANDA

Sect Via MINAFFET
KIGALI

TEXTE: N° / 15:08:01 Du ... / 1985
STOP HONNEUR VOUS DEMANDER
CONTACTER URGENCE SECRETAIRE
EXPRESS SPORTS CLUB ~~TELEPHONE~~
~~43481~~ ET LUI INFORMER QUE
CONFORMEMENT A SA LETTRE ESE/04
du 26 fevrier 1985 FEDERATION
RWANDAISE DE FOOTBALL ACCEPTE
DE RECEVOIR LADITE EQUIPE
DANS LES CONDITIONS ENONCEES DANS
LA PRECITEE STOP EQUIPE ATTENDUE
A SATUMA 08 MARS 1985 POUR LIVRER
MATCHES 09 MARS ET 10 MARS 1985 STOP
PRIERE CONFIRMER LEUR ACCORD
DEFINITIF STOP HAUTE CONSIDERA-
TION FULL STOP

Le Mijou coop
Mbindi liyimana
Rugustin
Rofor BEM -

DG. s.d.l

Des informations recueillies dans les services de sports, il semble que l'invitation aurait été déjà faite effectivement par un des entraîneurs de l'équipe nationale.

* Je crois alors qu'il faudrait donner notre accord

* Envoyer un télex ou téléphone
via NAIROBI

* Préparer la sélection nationale

* Désigner d'autres équipes qui pourront lier des matchs

* Préparer l'accueil

101. 1. 3. 85



EXPRESS SPORTS CLUB

PHONE: Chairman: 32846
Secretary: 43481
Treasurer: 32651

P.O. Box 6498
KAMPALA
Uganda

présenté de l'UNAF 1985

Your ref:

Our ref: ESC/04.....

Date 26th Feb. 85.

The Secretary General,
Rwanda Football Federation,
KIGALI,
Rwanda.
(Attention Mr. Joachim Fickert)

Dear Sir,

VISIT TO RWANDA

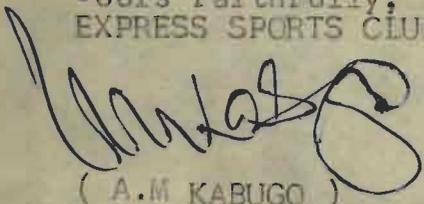
We are in receipt of your letter of invitation to Rwanda for a series of friendly matches and we hereby wish to inform you that the invitation has been gladly accepted.

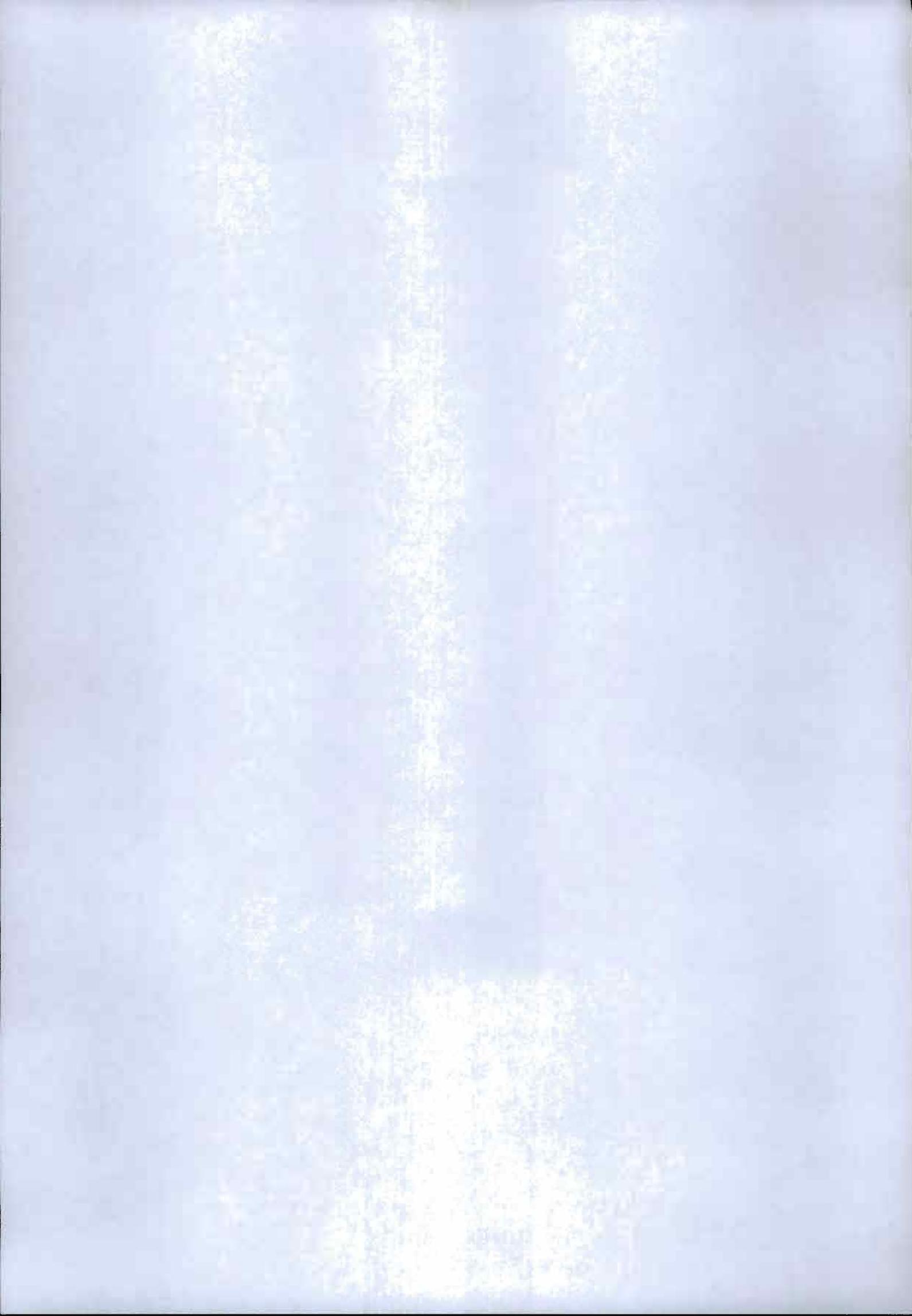
We wish to propose the following terms to form the basis of the visit:-

- a. That the official party shall comprise of 20 players and 5 officials.
- b. That your Federation shall be responsible for our feeding and accomodation.
- c. That you will provide us with fuel for our means of transport while in Rwanda.
- d. That, as proposed in your letter of invitation, you will give us 50,000.0 Rwandese Francs per match we shall play so as to enable us to pay the players' and officials' allowances while in Rwanda.
- e. That we shall play at least 4 matches during the course of the visit.
- f. That we shall arrive in the morning of 8th March, 1985 at the boarder town of Katuna where we request to be met by one of your officials for guidance.

We are hopeful that the conditions as stated above shall be acceptable to you and, if so, please send confirmation at your earliest convenience, preferably by person or telex.

Yours faithfully,
EXPRESS SPORTS CLUB,


(A.M KABUGO)
SECRETARY



210201

FICHE DE TRANSMISSION

~~Dispositif~~
pour faire de connaissance
et retour de l'homme
Pichery
29/10/84

À Nimthe

291153

- Pour suite à donner _____
- Pour approbation ok _____
- Pour signature daq _____
- Pourrions-nous en parler ? _____
- Comme convenu _____
- Suite à votre demande _____
- Noter et retourner _____
- Pour information _____
- A classer _____
- Commentaires _____

Date :

De : D98L
29/10/84

28 NOV. 1984

4259 /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I.-

Excellence Monsieur le Président,

Subsidiairement à ma lettre n° 4249/15.08.01 du 27 Novembre 1984 adressée au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et dont une copie a été réservée à Votre Excellence, j'ai l'honneur de Vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement d'un ordre de mission en faveur de Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs pour participer à la IVème Conférence Extraordinaire des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Zone IV de développement sportif du Conseil Supérieur du Sport en Afrique qui se tiendra à BRAZZAVILLE, Capitale de la République Populaire du CONGO du 10 au 11 Décembre 1984.

- Date de départ : le 09 Décembre 1984
- Date de retour : le 12 Décembre 1984
- Durée de la mission : 4 jours.

Les frais de voyage et de séjour sont à charge du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord :

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINEELIYINANA Augustin


Major B.N.E.
LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

27 NOV. 1984

4239 /15.08.01

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Subsidiairement à la lettre n°4121/15.08.01 du 16 novembre 1984 transmettant le rapport de mission de la délégation rwandaise à la XVIIème Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Zone IV de développement sportif du Conseil Supérieur du Sport en Afrique à Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise et dont vous avez eu copie, j'ai l'honneur de vous demander d'examiner favorablement la participation rwandaise à la 4ème Conférence Extraordinaire qui se tiendra à BRAZZAVILLE, capitale de la République Populaire du CONGO du 10 au 11 décembre 1984.

Je ne suis pas sans ignorer les difficultés financières que connaît actuellement notre pays ainsi que la rigueur et le souci du respect d'une programmation des missions à l'extérieur. L'importance des points qui seront examinés et dont les solutions détermineront l'existence même de cet organisme exige la présence des Hauts Responsables des départements ministériels concernés. J'estime que notre pays ne devrait pas être absent aux travaux de cette session eu égard à notre participation régulière à toutes les activités organisées au niveau de notre Zone soit aux réunions et aux activités sportives soit aux obligations financières imposées aux Etats Membres. Nous ne devrions donc pas être à l'écart des décisions à prendre pour un organisme où nous sommes très fiers d'être à un moment crucial qui devra marquer un tournant dans son histoire.

En effet, comme déjà signalé dans le rapport de mission susmentionné, les points importants à l'ordre du jour de la 17ème session de BATA (Guinée Equatoriale) ont été renvoyés à cette réunion extraordinaire. Il s'agit de l'harmonisation des struc-

tures par l'étude et l'adoption des textes fondamentaux devant régir le fonctionnement des activités de la Zone; l'assainissement de la gestion financière; le problème du siège et les 3èmes Jeux d'Afrique Centrale.

Tous ces points dont l'intérêt vital n'est pas à mettre en doute appellent des réflexions concertées, des choix et des engagements politiques fermes.

Il y a dix sept ans que le Conseil Supérieur du Sport en Afrique, organe spécialisé de l'Organisation de l'Unité Africaine en matière de politique du Sport procédait à une subdivision des zones sportives des Etats Membres. Il a donc fallu mettre en place des structures nécessaires et appropriées tenant compte des particularités des pays composant chaque Zone.

La Zone IV dont le Rwanda fait partie est composée comme nous l'avons toujours indiqué de onze pays d'Afrique Centrale, à savoir : Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad et Zaïre.

Par son immensité sur le plan géographique et sur la diversité des peuples, elle est confrontée à beaucoup de problèmes surtout d'ordre organisationnel. Les textes de lois et règlements à examiner doivent permettre d'asseoir des bases solides indispensables à un organisme d'une portée internationale.

C'est au cours de la 3ème Conférence extraordinaire des Ministres et Commissaires d'Etat tenue en marge des 2èmes Jeux d'Afrique Centrale qui se sont déroulés en Angola en 1981 que fut créé le Secrétariat Général Permanent dont le siège était fixé. La République Populaire d'Angola offrait à cette occasion ses bons offices pour abriter le siège de cette institution.

Auparavant les archives étaient éparpillées et le Secrétariat plus ou moins confié à chaque pays assumant la présidence d'une manière rotative. Les difficultés de rassembler les documents et le manque de suivi des décisions, résolutions et recommandations prises par la Conférence constituaient les grands inconvénients du système. En acceptant les changements, la Conférence acceptait également d'assumer les charges y relatives.

Les difficultés apparues dans la stabilité du siège du Secrétariat et son bon fonctionnement proviennent du non respect des engagements des Etats Membres surtout l'irrégularité dans le paiement des cotisations annuelles. Le pays abritant le siège fournit et supporte les

frais du personnel d'appoint, l'immeuble, le matériel et le mobilier sommaires d'installation.

La décision récente de la République Populaire d'Angola de renoncer à abriter le siège après la 15ème session en 1982 a mis la Conférence dans l'embarras. A la tenue de la 16ème session en novembre 1983, aucun pays ne s'était encore clairement et définitivement prononcé pour abriter le siège alors même qu'il y avait ceux pressentis pour le faire. Néanmoins un compromis fut trouvé au cours de ces assises. La République du Zaïre a accepté d'abriter le siège afin de lui permettre d'utiliser le staff du Secrétariat Général dans la préparation et l'organisation des 3èmes Jeux d'Afrique Centrale en 1985. La question posée actuellement et dont la réponse sera donnée à Brazzaville est celle de savoir si malgré le désistement à organiser ces jeux, le siège sera maintenu à KINSHASA et pour combien de temps. L'absence du Commissaire d'Etat à la 17ème session n'ayant pas permis d'y satisfaire.

A propos de l'assainissement de la gestion financière, la 16ème Conférence avait donné mandat à la République d'Angola et du Gabon de désigner les Commissaires au compte pour contrôler, faire une analyse diagnostique et proposer des solutions d'une gestion saine et rigoureuse. Rien n'a été fait dans ce sens et leur travail n'aurait été facilité sans un document de référence qu'est le règlement financier à élaborer. Ce problème essentiel et vital pour notre organisation se pose avec une grande acuité dans la mesure où jusqu'à la tenue de la dernière Conférence ordinaire, trois pays seulement s'étaient acquittés de leurs cotisations pour l'exercice en cours. Les arriérés s'élèvent à plus de 105% des cotisations annuelles. Le fonctionnement du Secrétariat se trouve ainsi compromis et sur cette base il n'était pas possible d'arrêter le budget de l'exercice 1985.

Concernant le point relatif aux Jeux d'Afrique Centrale, manifestations par excellence de la viabilité de la zone, force est de constater qu'ils ne sont plus organisés depuis 1981. Au départ leur régularité était de deux ans et fut ramenée à trois ans. Depuis la Conférence extraordinaire de Luanda, tenue en marge des 2èmes Jeux d'Afrique Centrale en 1981, la République du Zaïre clame chaque année sa volonté ferme d'organiser les 3èmes Jeux. Malheureusement, au moment où toute la jeunesse sportive de notre région se préparait à ce grand rassemblement pour août 1985, les Autorités Zaïroises renoncent définitivement à leur engagement. Les Ministres présents à la dernière réunion de DATA ont constaté que cette décision étant grave, le Commissaire d'Etat devait être lui même présent

pour la leur transmettre.

A la lumière du développement des points ci-dessus, la tenue d'une réunion extraordinaire des Responsables s'imposait. Elle se tiendra à Brazzaville du 10 au 11 décembre 1984 comme l'a confirmé par télex (copie en annexe) d'invitation du Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République Populaire du Congo. Je propose d'y déléguer le Directeur Général des Sports et Loisirs qui a suivi les récents travaux de la Conférence Ministérielle. Notre participation se placera plus dans le cadre de la solidarité afin de contribuer à relancer le marche de notre institution.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma franche collaboration.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDIYIMANA Augustin

Major GEN

C.P.I.A:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

2/02017

FICHE DE TRANSMISSION

A : Ministère

urgent

Pour suite à donner _____

Pour approbation YXX

OK

Pour signature _____

Note

Pourrions-nous en parler ?

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

OK

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires _____

Peuhaly
29/9/84
OK

Je pense que les modifications
à apporter sur la demande d.
O. de missions pourraient
intervenir après la confirmation
des dates de la tenue de la
Conférence des Ministres de la Jeunesse et
des Sports des Pays d'Afrique francophone
par le Gabon.

Lettre de demande d'admission pour la Délégation gabonaise
qui participera à la 17^e Conférence des Ministres de la Jeunesse
et des Sports des Pays de la Zone IVB du Conseil Supérieur de
l'Éducation Physique et du Sport (Bata du 25 au 31 Octobre 1984)

Date : 20/9/84

De : KARIGERA

21.9.84

[Signature]

OBJET: Demande d'ordres
de Mission.

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement d'Ordres de Mission pour la Délégation Rwandaise qui participera à la 17ème Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Zone IV du Conseil Supérieur de l'Education Physique et du Sport en Afrique qui se tiendra à BATA (Guinée Equatoriale) du 25 au 31 octobre 1984.

La Délégation sera composée comme suit:

- Le Major BEM NDINDILYIMANA Augustin, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.
 - Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs, Membre.
- Date de départ : le 24/10/1984
 - Date de retour : le 06/11/1984
 - Durée de la mission : 14 jours.

Les frais de voyage et de séjour sont à charge du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Je vous transmets en annexe de la présente, le Mémoire relatif à ladite mission ainsi que les photocopies des correspondances échangées à ce sujet.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM

Mémoire sur la participation d'une Délégation Rwandaise à la 17ème Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Zone 4 du Conseil Supérieur de l'Education Physique et du Sport en Afrique qui aura lieu à BATA (Guinée-Equatoriale) du 25 au 31 octobre 1984.

=====

La 17ème Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays de la Zone IV du Conseil Supérieur de l'Education Physique et du Sport en Afrique se tiendra à BATA du 25 au 31 octobre 1984. Elle regroupera 11 pays membres de la Zone de l'Afrique Centrale dont à titre de rappel sont l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, le Rwanda, le Sao-Tome et Principe, le Tchad et le Zaïre.

L'immensité de cette zone sur le plan géographique constitue une source de fierté mais également une source de difficultés sur le plan organisationnel notamment dans son fonctionnement surtout au niveau du Secrétariat Général actuellement installé à KINSHASA, en République du Zaïre. Sur le plan des compétitions, elle semble la moins active comparativement à d'autres zones de développement sportif du COSEPSA (anciennement CSSA).

La 17ème Conférence des Ministres se penchera principalement sur ces problèmes par l'analyse des textes statutaires régissant le mode de fonctionnement de la zone; la création des champs d'activités aux Unions sportives; la définition de types de formation des cadres sportifs à former par l'intermédiaire de la Solidarité Internationale Olympique et l'Assemblée des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique. Cette session ministérielle examinera le degré des réalisations des recommandations de la 16ème Conférence tenue à KINSHASA du 16 au 20 novembre 1983. Elle entendra le Secrétaire Général sur le projet d'actualisation des textes statutaires, l'état d'avancement des préparatifs des 3èmes Jeux d'Afrique Centrale prévus à Kinshasa en juillet - août 1985, le rapport sur l'état d'assainissement de la gestion du budget, la désignation du Pays devant abriter le siège permanent de la zone, la régularisation de la situation des unions sportives zonales.

Nous proposons de participer à cette Conférence pour honorer nos engagements et apporter notre contribution mais également en vue de perpétuer le processus de manifestation de notre pays sur la scène sportive africaine et plus particulièrement dans une zone géographique où le Rwanda a plusieurs raisons d'être fier de sa présence.

Notre pays prend part active aux importantes activités zonales (Conférences, Jeux d'Afrique Centrale etc...) et surtout s'acquitte régulièrement de ses cotisations.

Il y tirera bénéfice surtout dans le domaine de la formation des cadres sportifs. La délégation rwandaise fera connaître ses priorités devant les Représentants de l'Association des Comités Nationaux Olympiques Africains et de la Solidarité Internationale Olympique.

L'importance de la 17ème Assemblée Générale des Ministres de la Zone IV n'est pas à discuter car elle précède les 3èmes Jeux d'Afrique Centrale, forum de rassemblement de toute la jeunesse sportive de la région. Elle introduira le projet des trophées de la zone dans différentes disciplines collectives comme le Football, le Handball, le Volleyball et le Basketball. La Conférence offrira également une occasion particulière aux Hauts Responsables des Sports de procéder à l'analyse de la participation des Athlètes de l'Afrique Centrale aux derniers Jeux Olympiques de LOS ANGELES.

Le Calendrier des travaux de la Conférence est fixé comme suit :

- Du 26 au 27 octobre 1984 : Assemblée des réunions sportives
- Du 28 au 29 octobre 1984 : Travaux des Experts
- Du 30 au 31 octobre 1984 : Conférence des Ministres.

=====

FICHE DE TRANSMISSION

A : *Ministère*

Pour suite à donner

Pour approbation XXX

Pour signature

Pourrions-nous en parler ?

Venir me voir

Comme convenu

Suite à votre demande

Notez et retourner

Pour information

A classer

Commentaires

*Télégramme à l'Ambassadeur de KINSHASA pour confirmer
notre participation à la 17^e Conférence des Ministres
de la Jeunesse de la Zone IV du C.S.S.A.*

Date : *14/9/84*

De : *KAREDEKA*

*La lettre de demande d'ordre de mission ~~sera~~ suit.
J'attire votre attention*

17.9.84

TELEGRAMME OFFICIEL

POUR : AMBARWANDA KINSHASA
S/C MINAFFET

TEXTE: N° /15.08.01 COMMA HONNEUR VOUS CONFIRMER PARTICIPATION RWANDA
17^e CONFERENCE MINISTERIELLE ZONE IV DU CONSEIL SUPERIEUR EDUCATION
PHYSIQUE ET SPORTS QUI AURA LIEU MALABO (GUINEE EQUATORIALE) STOP COMPO-
SITION DELEGATION ETRE MAJOR BEM NDINDILYIMANA AUGUSTIN MINISTRE JEUNESSE
ET MOUVEMENT COOPERATIF COMMA MONSIEUR MUHATURUKUNDO NORBERT DIRECTEUR
GENERAL DES SPORTS ET LOISIRS STOP DELEGATION ARRIVERA BATA VIA MALABO
ET DCUALA 25/10/1984 STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MIJEUCOOP RWANDA
NDINDILYIMANA AUGUSTIN
MAJOR BEM

INFO : - PRESIREP (Postalisé)

NOTE AU MINISTRE

*Demande ordre
de mission avec
D.G.S.*

Pierre

La 17^{ème} Conférence Ministérielle des Pays de la Zone IV qui se tiendra à MALABO (GUINEE EQUATORIALE) a 3 points principaux à l'ordre du jour à savoir :

- l'Harmonisation des Structures de la Zone IV du Conseil Supérieur de l'Education Physique et du Sport en Afrique.
- La création des Champs d'Activités des Unions Sportives Zonales.
- La définition des types de formation des cadres sportifs à faire obtenir de la Solidarité Internationale Olympique.

Compte-tenu de la situation économique et financière difficile que connaît notre Pays, nous ne pouvons nous permettre d'envoyer 4 personnes à MALABO pour une même Conférence comme le demande le Secrétaire Général de la Zone IV. C'est pourquoi, je suggère la participation d'une délégation composée de 2 personnes à savoir vous-même Monsieur le Ministre et un fonctionnaire des sports de votre choix qui prendra part aux différentes réunions programmées comme suit :

7 au 8 Octobre : Réunion des Unions Sportives et des Associations des Comités Nationaux Olympiques.

9 au 10 Octobre: Réunion des Experts des Départements de la Jeunesse et des Sports.

11 au 12 Octobre : Session Ministérielle.

Le télégramme de réponse est en annexe.

KAREMERA Pierre
Chef de Division Education
Physique et Sports.-

Karemera

0359 / 15.08.01

Monsieur le Ministre de la
Défense Nationale
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que lors des rencontres sportives amicales internationales de Football organisées au cours de ce week-end du 26, 27 et 28 janvier 1985, des incidents se sont produits au Stade Régional de NYAMIRAMBO entre les Gendarmes en mission de contrôle et de maintien de l'ordre et certains militaires venus assister aux matches qui ne voulaient pas payer les tickets d'entrée.

Conformément à ma lettre n°0276/15.08.01 du 22 janvier 1985 adressée à Son Excellence Monsieur le Président de la République et dont vous avez reçu copie, nous estimons qu'avec un minimum de 50 FRW, les militaires sont capables de payer. Au cas où vous estimez qu'il faudrait agir autrement, nous aimerions en être informé et recevoir vos suggestions afin d'éviter des conflits et heurts entre les militaires et les gendarmes à l'occasion des manifestations sportives et de loisirs.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

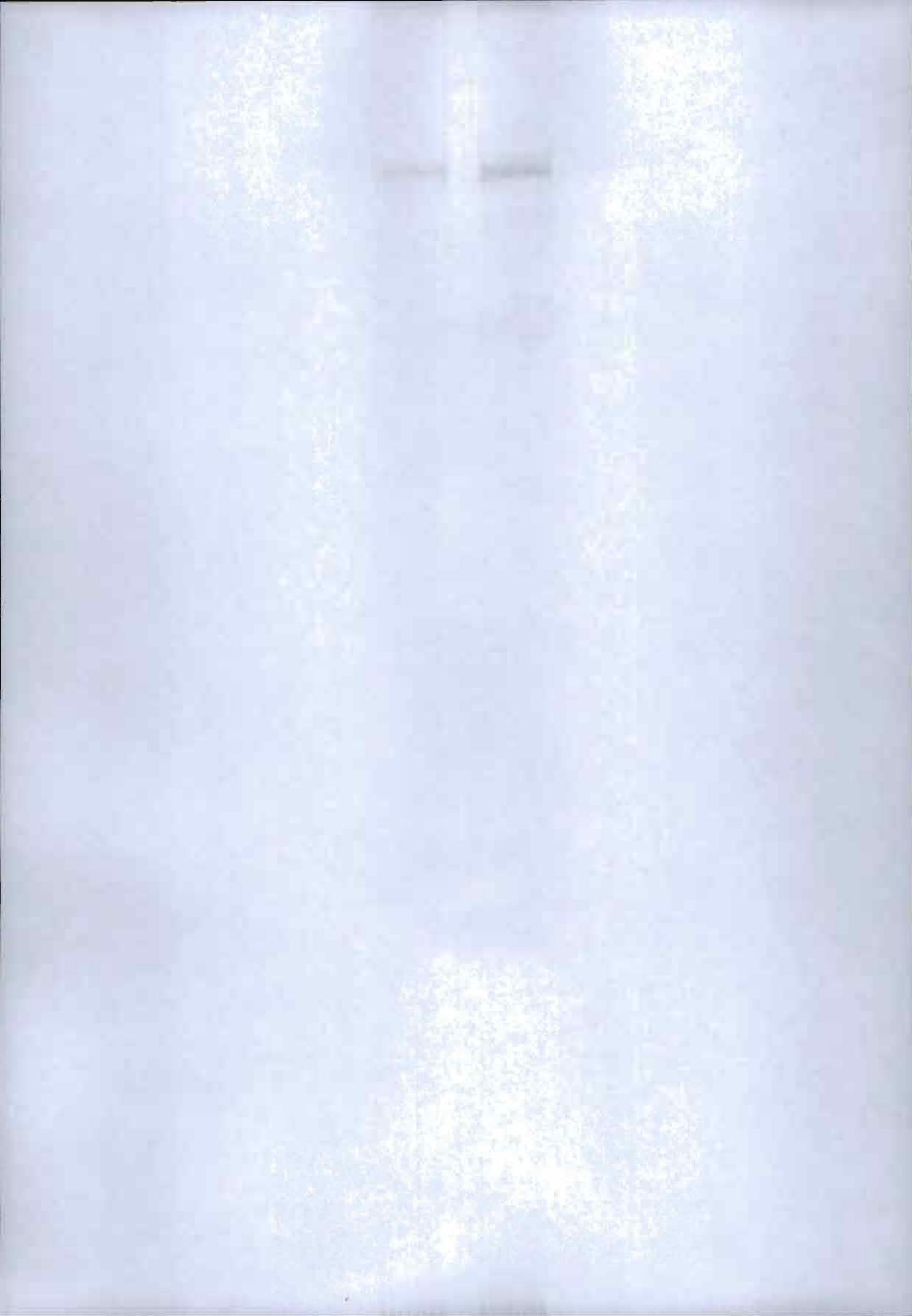
Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDIYIMANA Augustin

C.P.I.81

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de
l'Armée Rwandaise
K I G A L I
- Monsieur le Chef d'Etat-Major de
la Gendarmerie Nationale
K I G A L I



REPUBLICA RWANDA
LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
NDINDIYIMANA Augustin



520114

FICHE DE TRANSMISSION

A : DBSL

*Il faut classer
cette lettre
13/2/85*

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande XXX

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires ci-jointe les lettres de référence
donnant instructions aux équipes de
F.B. sur les invitations des équipes
étrangères pour des rencontres de Football.

Date : 31/2/1985

De : OST
[Signature]

9 12.2.85

FICHE DE TRANSMISSION

A : DG 82

Pour suite à donner _____

Pour approbation xxx

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires

Projet de lettre au président du club
Mukura VS concernant l'invitation
d'une équipe étrangère

Date : 19. 1. 95

De : Karanugere Aloys.

Retour Karanugere Aloys -

voir instructions DG 82
30/1/85

BSS
Preparer la lettre de réponse
Paulin
25/1/85

→ 228590215
25.1.85

Kigali, le

N° /15.08.01

Monsieur le Président du Club
MUKURA VICTORY SPORTS
B.P. 35 BUTARE

Objet: Invitation d'une
équipe étrangère.

Monsieur le Président,

Référence faite à ma lettre n°0647/
12.08.01 Du 10 mars 1983, j'ai l'honneur de vous rappeler que pour
inviter une formation sportive étrangère ~~il~~ faudrait ~~en préalable~~
~~une autorisation~~ du Comité National de Direction de Football et le couvert
du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Par ailleurs, ^{je} vous demanderais-~~je~~ aussi
de ~~joindre~~ vos correspondances en français qui est notre langue of-
ficielle.

Comptant sur votre habituelle compré-
hension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance
de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

C.P.I.à:

- Monsieur le Président du CNDF
K I G A L I

FICHE DE TRANSMISSION

A : *Paranuzine*

Pour suite à donner _____
Pour approbation _____
Pour signature _____
Pourrions-nous en parler ? _____
Venir me voir _____
Comme convenu _____
Suite à votre demande _____
Noter et retourner _____
Pour information _____
A classer _____

Commentaires *Il s'agit de lettre rappelant à l'équipe
MURKETA que pour inviter une équipe étrangère,
obtenir ou se procurer l'autorisation du C.I.D.F.
et MIZENCOP. Aussi, ses correspondances doivent
être en français, notre langue officielle -*

Date :

3.1.85

De :

*voir antécédents sur ce sujet
au secrétariat DASL*
BBE [Signature]

Butare, 4th december 1984

Equipe MUKURA Sports et Loisirs

B.P 35 BUTARE.-

*Dear Sport
Projet de lettre
rappelant la possibilité
de jouer des matchs
internationaux et
avec l'équipe des ligues
BSC - 17.20.12.84
Nshully
19/12/84*

DGSL
Date envoyée: 17/12/84
N° Classification: 8478/15.08.01

The Chairman of Biashara Sports Club
P.O Box 126 BUKOBA.-

I'am referring to your letter n° BSC/S6C/84/101, by which you expressed the wish of playing two friendly matches with our club and other local club on 15th and 16th december 1984 and regret to inform you that during the month of December the National Football League has organized a series of matches with local teams and the others from other countries.

We therefore only can envisage to play against Biashara Sports Club after January 6, 1985, if this is convenient for you. However, if you have other proposals, we are of course ready to consider them.

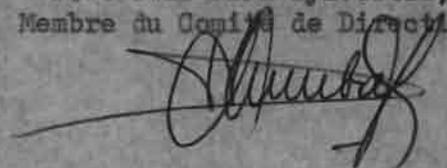
Its also understood that we would take charge of the hotel expenses of the team.

Waiting for a pleasure to host and play with your team, we remain,

Yours faithfully.

GAKUBA Paul,

Président du Comité Exécutif
P.O. UWIBAJIJE Sylvestre,
Membre du Comité de Direction.-



B.P.I.
Monsieur Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

KIGALI.-

- Embassy of the United Republic
of Tanzania

KIGALI.-

- Monsieur le Président du Comité
National de Football

KIGALI.-

FICHE DE TRANSMISSION

A:

BSE

Pour suite à donner -----

Pour approbation -----

Pour signature -----

Pourrions-nous en parler ? -----

Comme convenu -----

Suite à votre demande -----

Noter et retourner -----

Pour information -----

A classer -----

Commentaires -----

voir les instructions du DGS de

Date : 11. 6. 85

De :

RAMAMUGRE

Aloys

→ Projet lettre aux
Présidents des équipes
de F.B. sous le cas
des instructions DGSZ.

Or BSE
15/11/85

NO JAN. 1985

0089 /15.08.01

Duport

① info aux chefs aux Présidents
 des clubs leur appelant
 de faire leur demande de
 ad. et appelant également
 les joueurs pour inscrire
 les équipes étrangères

Beaheli
 20/1/85

Monsieur le Ministre de la
 Défense Nationale
KIGALI

BdC

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre les sentiments de remerciements pour la qualité du travail accompli jusqu'à ce jour par les agents de l'ordre lors des grandes manifestations sportives et de loisirs organisés dans le pays.

Pour les activités à calendrier fixe tels que les championnats nationaux ou des compétitions internationales, mon département continuera à vous en aviser suffisamment à temps. Toutefois, pour d'autres dont leur caractère amical accuse l'improvisation, je vous demanderais de bien vouloir autoriser les contacts directs avec les services concernés à la base.

Comptant sur votre habituelle compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
 et du Mouvement Coopératif
 NDINDILYIMANA Augustin

Major BRASSE RWANDAISE


C.P.I.h:

- Monsieur le Chef d'Etat-Major
 de l'Armée Rwandaise

KIGALI

- Monsieur le Chef d'Etat-Major
 de la Gendarmerie Nationale

KIGALI

18 SEP. 1984

3375 / 15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Demande d'Ordre
de Mission.

Excellence Monsieur le Président,

Référence faite à la lettre n° 3609/16.02.20

(G) AP/OR du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ne transmise le 12 Septembre 1984 et mon télex n° 3128/15.08.01 du 30 Août 1984 envoyé au Président de la Fédération Africaine de Tennis dont Vous avez reçu copie et tous deux relatifs à l'invitation de la Fédération Libyenne de Tennis envers la Fédération Rwandaise de ce sport, j'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordre de mission en faveur de Monsieur HJANGWE Philippe, Directeur des Sports au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif devant participer à la réunion de l'Assemblée Générale qui aura lieu en même temps que le 7^e Championnat Africain de Tennis à TRIPOLI du 1^{er} au 7 Octobre 1984.

Je rappellerai que la Fédération Libyenne prendra en charge tous les frais de séjour et de transport tant pour l'aller que le retour comme l'indiquent les photocopies de la correspondance échangée. Compte tenu de la situation économique que vit notre pays il y a lieu d'accorder seulement un passeport de service à l'intéressé.

Date de départ : le 28 Septembre 1984

Date de retour : le 9 Octobre 1984

Durée de séjour: 12 jours.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Major RM.

Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

B. P. 1044 KIGALI

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Demande d'Ordre
de Mission.

Excellence Monsieur le Président,

Référence faite à la lettre n° 3609/16.02.20

(g)AP/OR du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération me transmise le 12 Septembre 1984 et mon télex n° 3128/15.08.01 du 30 Août 1984 envoyé au Président de la Fédération Africaine de Tennis dont Vous avez reçu copie et tous deux relatifs à l'invitation de la Fédération Libyenne de Tennis envers la Fédération Rwandaise de ce sport, j'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordre de mission en faveur de Monsieur NJANGWE Philippe, Directeur des Sports au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif devant participer à la réunion de l'Assemblée Générale qui aura lieu en même temps que le Ve Championnat Africain de Tennis à TRIPOLI du 1er au 7 Octobre 1984.

Je rappellerais que la Fédération Libyenne prendra en charge tous les frais de séjour et de transport tant pour l'aller que le retour comme l'indiquent les photocopies de la correspondance échangée.

Compte tenu de la situation économique que vit notre pays il y a lieu de lui accorder seulement son passaport de service à l'international
Date de départ : le 28 Septembre 1984

Date de retour : le 9 Octobre 1984

Durée de séjour: 12 jours.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Major BEA.

Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

REPUBLIQUE RWANDAISE
SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Mod. 2/T

I.N.R. 000348 - 50.000

Indication de service	Numéro	Origine	Nombre de mots	Date de dépôt	Heure	Via
	TELEGRAMME					
	<i>Njangwe Philippe C/o Olympic Committee Kigali</i>					
						<p>Cachez du bureau d'arrivée 27-5-1974 KIGALI</p> <p>Reçu</p> <p>Date</p> <p>Heure</p>

L'Etat n'accepte aucune responsabilité à l'égard des usagers du Service des Télécommunications. (Décret-loi du 17 juin 1974)

ZCZC GRW678 FDP679 LYF845
RWKI BY LYTR 050
TRIPOLILIBYA 50 17 0930

ETATPRIORETE
NJANGWE PIHLIPE C/O OLY MPIC COMMITTEE OF RAWANDA KIGALI

THANKS FOR YOUR ACCEPTANCE OF PARTICIPATION IN THE MEETING OF
THE GENERAL ASSEMBLY STOP PLEASE CONTACT THE AIRUNE AND THE
LIBYAN BOREAU FOR AIRTKKUS AND VISAS AND ADVISE YOUR ARRIVAL
DATE AND FLIGHT NUMBER STOP REGARDS
MUFTAH KEEBATT CATS PRESIDENT

REPUBLIQUE RWANDAISE
SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Mod. 2/T

I.N.R. 000348 - 50.000

Indication de service	Numéro	Origine	Nombre de mots	Date de dépôt	Heure	Via
		TELEGRAMME			Cachet du bureau d'arrivée	
		<i>Rwanda Tennis Federation Rwanda Olympic Committee Kigali</i>			<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> TELECOMMUNICATIONS RWANDA 17-8-1984 Kigali Reçu Date: Heure: </div>	
L'Etat n'accepte aucune responsabilité à l'égard des usagers du Service des Télécommunications. (Décret-loi du 17 juin 1974)						

NNNN
ZCZC GRW995 FDP870 LYF052
RWKI CO LYTR 110
TRIPOLILIBYA 110 16 1830

RAWANDA TENNIS FEDERATION
RAWANDA OLYMPIC COMMITTEE
KIGALI

REFERENCE TO THE CABLE OF INVITATION FOR PARTICIPATION
IN THE FIFTH AFRICAN SENIOR CHAMPIONSHIP STOP
THE AFRICAN TENNIS CONFEDERATION HAVE THE PLEASURE TO INFORM YOU
THAT THE LIBYAN TENNIS FEDERATION ARE WILLING TO TRANSFER AIR TICKETS TO A MEMBER OF
YOUR FEDERATION TO ATTEND THE MEETING OF THE GENERAL ASSEMBLY OF THE CONFEDERATION WHICH
WILL TAKE PLACE IN TRIPOLI DURING THE CHAMPIONSHIP STOP
PLEASE ADVISE NAME OF YOUR DELEGATE IF YOU ARE NOT ABLE TO PARTICIPATE IN THE CHAMPIONSHIP
TO ISSUE AIR TICKETS AS SOON AS POSSIBLE STOP
THANKS AND REGARDS
MUFTAH KEEBAH
PRESIDENT OF THE AFRICAN TENNIS CONFEDERATION
TELEX 20710 LY TRIPOLI

COLL 20710

Director Sports

Antécédents et autres

Rubus 07/8/84

D G S L
17/8/84
5328/15 08.07

urgent ; Antécédents ; qui a reçu ce coup de téléphone 27. 28. 8. 84

la participation pour le camp pour le tennis rwandais 27. 28. 84

FICHE DE TRANSMISSION

A :

Urgent

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

XXX

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires _____

J'ai demandé à Celestin NTONGENDU de la Présidence de la République, la procédure à suivre et il m'a expliqué que si même la Libye prend tout en charge, il faut un ordre de mission après lequel Nivafet accorde un passeport

Date :

18.9.84

NOTE RELATIVE A LA PARTICIPATION DES TENNISMEEN
RWANDAIS AU VEME CHAMPIONNAT AFRICAIN QUI AURA
LIEU A TRIPOLI DU 1ER AU 7 OCTOBRE.

Dans l'histoire du pays, le tennis a toujours été joué par des étrangers dans le pays parce que les nationaux n'arrivaient pas à se familiariser à ce jeu. Mais au fur des jours, le jeune rwandais a réussi à se tailler une place d'apprenti du tennis et ceci dans toutes les Préfectures du pays c'est ainsi que le nombre de pratiquants augmentant, il s'est créé à Kigali une association sans but lucratif pour la promotion du tennis appelée "KIGALI TENNIS CLUB, K.T.C. en sigle. Parmi ces différents objectifs, on retiendra, l'amélioration de la pratique sportive dans toutes les activités en commençant par le tennis, ceci figure également parmi les buts visés par le département chargé des sports.

A deux reprises et à Kigali, le championnat national a été organisé avec en jeu une coupe gagnée par MAJALIWA Antoine pour la première fois et GATETE Martin pour la seconde année. Ce garçons ont réellement bien travaillé en fonction des moyens à leur disposition.

Pourront-ils progresser et avoir des bons cadets ? La politique sportive l'espère mais à condition de poursuivre les entraînements et vivre les diverses expériences.

Ainsi la présente note plaiderait pour la participation des meilleurs éléments du tennis rwandais au Vème championnat de tennis africain organisé à Tripoli du 1er au 7 Octobre. Il faudrait préciser que tous les frais à l'exception de l'argent de poche seront supportés par la fédération lybienne de tennis. Comme le délai de transmission et d'entraînement a été court, il est souhaitable d'autoriser au moins l'envoi d'un délégué rwandais à la réunion de l'Assemblée Générale comme l'indique le télex n° 110 16 1830 en provenance de Tripoli.

Kigali.

TELEX OFFICIEL

POUR : MUFTAH KEEBAH
PRESIDENT DE LA
CONFEDERATION
AFRICAINNE DE TENNIS
TELEX : 20710 LY TRIPOLI
LIBYE

TEXTE: N° /15.08.01 DU STOP RELATIF A LA PARTICIPATION
DU RWANDA A L'ASSEMBLEE GENERALE COMMA HONNEUR PORTER VOTRE CONNAIS-
SANCE QUE DELEGUE RWANDAIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ETRE MONSIEUR NJANGWE
PHILIPPE DIRECTEUR DES SPORTS AU MIJEUCOOP ~~STOP LE RWANDA NE PARTICIPERA~~
~~PAS AU CHAMPIONNAT STOP~~ PRIERE NOUS INFORMER LES MODALITES PRATIQUES ET
DATES ^{pour participation.} STOP NOUS ATTENDONS LE TITRE DE VOYAGE POUR NOTRE DELEGUE STOP
HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MIJEUCOOP
NDINDILYIMANA AUGUSTIN
MAJOR BEM.

INFO : - AMBARWANDA TRIPOLI
LIBYE
VIA MINAFFET RWANDA
K I G A L I
- PRESIREP (Postalisé)
- PRESIDENT DU CNOR (Postalisé)

Handwritten signature

ETAPES DE TRANSMISSION

A U MINISTRE

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires La participation vaut le coup pour le Tennis
rwandais. Je propose NIANGWE Philippe qui a
suivi le dossier il y a deux ans. Il pourra contri-
buer à la mise sur pied de la fédération rwandaise
de Tennis

Date : Le 24/8/1987

De : BSI. UB

TELEX OFFICIEL

POUR : MUPTAH KREBAH
PRESIDENT DE LA
CONFEDERATION
AFRICAINNE DE TENNIS
TELEX : 20710 LY TRIPOLI
LIBYE

TEXTE : N° 3128 /15.08.01 DU 30 AOUT 1984 STOP RELATIF A LA PARTICIPATION DU
RWANDA A L'ASSEMBLEE GENERALE COMMA HONNEUR PORTER VOTRE CONNAISSANCE QUE
DELEGUE RWANDAIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ETRE MONSIEUR NJANWE PHILIPPE
DIRECTEUR DES SPORTS AU MIJEUCCOOP STOP PRIERE NOUS INFORMER LES MODALITES
PRATIQUES ET DATES POUR PARTICIPATION STOP ATTENDONS LE TITRE DE VOYAGE
POUR NOTRE DELEGUE STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

LE MIJEUCCOOP RWANDA
NDINDIYIMANA AUGUSTIN
LE MOUVEMENT COOPERATIF

INFO : - AMBARWANDA TRIPOLI
LIBYE
VIA MINAPPET RWANDA
KIGALI
- PRESIREP (Postalisé)
- PRESIDENT DU CNOR (Postalisé)



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET
DE LA COOPERATION
B. P. 179 KIGALI

Kigali, le ... 12 SEP. 1984 ...

No 3609 / 16.02.20(g) AP/OR

Réf. :	N° d'envoi par D65L
Annexe :	Date par. 13/09/84
	N° Classification 5957/15 08.01

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

KIGALI

5e Championnat Africain
de Tennis Senior.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour compétence copie d'une note verbale par laquelle l'Ambassade de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste à Kigali me transmet l'invitation destinée à la Fédération Rwandaise de Tennis pour participer au 5ème Championnat Africain de Tennis Senior qui doit se tenir du 1er au 7 octobre 1984 à Tripoli.

Je tiens cependant à vous rappeler qu'en cette période de rigueur budgétaire, les activités ne présentant pas un intérêt évident et effectif pour notre pays ne peuvent pas être retenues parmi celles qui méritent d'être prises en considération en ce qui concerne les dépenses destinées aux missions à l'étranger. La réponse à réserver à l'invitation émanant de la Fédération Africaine de Tennis devra tenir compte de cette indication.

Fr. NGARUKIYINTWALI
Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération

P.O.
BUKASHAZI
Secrétaire Général

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise

KIGALI

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

AMBASSADE DE LA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
POPULAIRE SOCIALISTE

KIGALI

TEL. 6470 - B.P. 1152

N° 09/302/MIN/84



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

السَّعُودِيَّةُ الْإِسْتِرَاقِيَّةُ

كيجالي

L'Ambassade de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise et a l'honneur de lui transmettre en annexe une invitation adressée par la Confédération Africaine de Tennis à la Fédération Rwandaise de Tennis pour participer au 5ème Championnat Africain de Tennis Senior, qui se tiendra à Tripoli du 1er au 7 Octobre 1984.

L'Ambassade aimerait faire remarquer au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération que la date finale d'inscription pour participer à ce championnat est fixée au 15 Septembre 1984.

L'Ambassade remercie vivement le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise, et elle saisit cette occasion pour lui renouveler sa très haute considération et son amitié.

Kigali, le 2 Septembre 1984.

- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION,
KIGALI.-



ERATION AFRICAINE
DE TENNIS



الاتحاد الافريقي لكرة التنس

CAT/5/14
TRIPOLI 10,8,84

Tennis Federation OF RAWANDA

The African Tennis Confederation have the houner to invite your federation to participate in the 5th senior African Championship which will take place in Tripoli withen the Period fro 1st to the 7th day of October 1984. The CAT is hounored to inform you that thet The Libyan Tennis Federation will pay the Airfare from your country to the event's place and return as well as the accomodation and the local transportation as well attatched you will find the condetion as ot has been made and agreed by the Technical committee. The meeting of the General Assembly of Cat will be hold withen the Championship .

MUFTAH KEEBAH
PRESIDENT OF THE AFRICAN TENNIS CONFEDERATION

Secrétariat General : A. Tidiane Fall B. P. 915 - Dakar Republique du Senegal

CONFEDERATION AFRICAINE
DE TENNIS



الاتحاد الافريقي لكرة التنس

To : -----

The African Tennis Confederation have the honor to invite your Federation to take part by participation of the African Seniors Championship which will be held in the JAMAHIRIYA according to following conditions :

Place : JAMAHIRIYA
Date : 1st to the 7th of October 1984
Events : Men's Single
 : Wome's Single
 : Men's Double
 : Mixed Double
Teams : May consist and should not be more than . . .
 - One Officer
 - Two Men Players
 - One Lady Player
Corts : Cement
Balls : SLAZENGER

The Championship shall be supervised by a Technical Committee from both the African Confederation and the Libyan Tennis Federation

Rules : The ITF rules shall be implemented

Reforces : A Well Recognized referes shall menage the Championship

Prelemenary entreies date : 15 August 1984

Final entreies date : Final date for entreies and names registration is
15 September 1984

Address to contacted : THE LIBYAN TENNIS FEDERATION P O BOX :

14412 - TRIPOLI

TELEX 20420 LY or 20710 LY

TRIPOLI TELEX CODE is 901

الرئيس : مفتاح كميبة ٢٠١٨٨ م ٨٨٩٥ تليكس ٢٠٧١ رياضه ص ب ٨٧٩ طرابلس - الجماهير العربي الليبية الشعبية الاشتراكية
President : Mufach Kouaiba Tel. 48895 Telix 20710 Riadh. Ly 20188 LY Tripoli - Jamahiriya P. B. 879

الامين العام : تديان فال ص ب ٩١٥ دكار - اتنسال

Secetaire. General : A. Tidiane Fal B. P. 915 - Dakar Republique du Senegal

REPUBLIQUE RWANDAISE
SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Mod. 2/T

L.N.E. 000348 - 50.000

Numéro	Origine	Nombre de mots	Date de dépôt	Heure	Via
Indication de service	TELEGRAMME			Cachet du bureau d'arrivée	
	<i>Rwanda tennis Federation Kigali</i>				
			Date	Heure	
			<i>8/9/84</i>		

L'Etat n'accepte aucune responsabilité à l'égard des usagers du Service des Télécommunications. (Décret-loi du 17 juin 1974)

A traiter par *DGSL*
Date entrée *10/9/84*
N° Classement *6832/12.08.84*

NNNN

ZCZC GRW000 FDP001 QLR687 LYF596

RWKI BU LYTR 023 /

TRIPOLILIDYA 23 8 1100

URGENT

RAWANDA TENNIS FEDERATION KIGALI

PLEASE CONTACT LIBYA POPULAR BUREAU FOR VISAS AND TICKETS STOP
CABLE US URGENTLY STOP REGARDS
AFRICAN TENNIS CONFEDERATION

001

14 SEP. 1984

3311 /15.08.01

4

Monsieur le Directeur Général du Service
Central de Renseignement
KIGALI

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que l'équipe "PANTHERES NOIRES" se rendra en Tanzanie pour des rencontres avec des
formations sportives de ce pays.

Aussi vous demanderais-je de bien vouloir
autoriser l'établissement et la prolongation des passeports des joueurs dont la
liste est reprise en annexe, étant entendu que le séjour en Tanzanie s'étend du
17 au 23 septembre 1984.

Comptant sur votre habituelle compréhension,
je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de ma haute
considération.

C.P.I.h :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

- Monsieur le Directeur de l'Immigration
et Emigration

KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Major BEN.



The block contains a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is from the Ministry of Youth and Cooperative Movement (Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif) and includes the name NDINDILYIMANA Augustin. The initials 'DSC' are written in blue ink at the bottom of the stamp.

Liste des joueurs du Club "PANTHERES NOIRES" devant
se rendre en Tanzanie pour des rencontres sportives.

01. HAKIZIMANA Yahaya
02. HAVUGARUREMA Pascal
03. HATEGEKIMANA Innocent
04. HABIBU Issa
05. HAKIZIMANA Abdalahamani
06. GASHAMURA Abubacar *
07. IYAKAREMYE Badrou
08. IDRISSE Djuma
09. MIHANDA Jean Damascène
10. MUHIRE Eugène
11. MUNYAKAZI Hassan
12. GATETE Seleman
13. MINANI Vedaste
14. NKUNZURWANDA Hassan
15. NGABONZIMA Onesphore
16. NGEZE Emmanuel
17. BAYINGANA Léon
18. NSABIMANA Djamar *
19. GAKWANDI Ged *
20. KABENDERA Shinani *
21. BARAFIKI Thémistocle *

* Ceux qui n'ont jamais eu de passeports.



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Ref. N° :

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

Annexe :

K I G A L I

Objet :

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission en faveur de la Délégation Rwandaise qui se rendra à HUKOBA (République Unie de TANZANIE) afin de participer aux festivités marquant le XXe Anniversaire du Flambeau de l'Indépendance (UHURU TORCH) prévues le 22 Septembre 1984. A cet effet, le club PANTHERES-NOIRES a été désigné pour livrer des matches amicaux du 17 au 22 Septembre 1984.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif mettra à la disposition de cette équipe un véhicule loué à l'Office National des Transports en Commun de KIGALI.

Les membres de la délégation dont la liste en annexe seront pris en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération à raison du tiers des indemnités pour les officiels et de 800 Francs Rwandais par joueur et par jour.

Date de départ : le 17 Septembre 1984

Date de retour : le 23 Septembre 1984

Durée de la mission : 7 jours.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.

Vu pour approbation :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

K I G A L I



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Ref. N°:

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Annexe :

Objet :

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission en faveur de la Délégation Rwandaise qui se rendra à BUKOBA (République Unie de TANZANIE) afin de participer aux festivités marquant le XXe Anniversaire du Flambeau de l'Indépendance (UHURU TORCH) prévues le 22 Septembre 1984. A cet effet, le club PANTHERES-NOIRES a été désigné pour livrer des matches amicaux du 17 au 22 Septembre 1984.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif mettra à la disposition de cette équipe un véhicule loué à l'Office National des Transports en Commun de KIGALI.

Les membres de la délégation dont la liste en annexe seront pris en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération à raison du tiers des indemnités pour les officiels et de 800 Francs Rwandais par joueur et par jour.

Date de départ : le 17 Septembre 1984

Date de retour : le 23 Septembre 1984

Durée de la mission : 7 jours.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.

Vu pour approbation :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission en faveur de la Délégation Rwandaise qui se rendra à BUKOBA (République Unie de TANZANIE) afin de participer aux festivités marquant le XXe Anniversaire du Flambeau de l'Indépendance (UHURU TORCH) prévues le 22 Septembre 1984. A cet effet, le club PANTHERES-NOIRES a été désigné pour livrer des matches amicaux du 17 au 22 Septembre 1984.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif mettra à la disposition de cette équipe un véhicule loué à l'Office National des Transports en Commun de KIGALI.

Les membres de la délégation dont la liste en annexe seront pris en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération à raison du tiers des indemnités pour les officiels et de 800 Francs Rwandais par joueur et par jour.

Date de départ : le 17 Septembre 1984
Date de retour : le 23 Septembre 1984
Durée de la mission : 7 jours.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILIYIMANA Augustin
Major BEM.

Vu pour approbation :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

/15.03.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission en
faveur de la Délégation Rwandaise qui se rendra à HUKOBA (République Unie de
TANZANIE) afin de participer aux festivités marquant le XXe Anniversaire du
Flambeau de l'Indépendance (UHURU TORCH) prévues le 22 Septembre 1964.
A cet effet, le club PANTHERES-NOIRS a été désigné pour livrer des matches
amicaux du 17 au 22 Septembre 1964.

Le Ministère de la Jeunesse et du
Mouvement Coopératif mettra à la disposition de cette équipe un véhicule
loué à l'Office National des Transports en Commun de KIGALI.

Les membres de la délégation dont
la liste en annexe seront pris en charge par le Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération à raison du tiers des indemnités pour les
officiels et de 800 Francs Rwandais par joueur et par jour.

Date de départ : le 17 Septembre 1964

Date de retour : le 23 Septembre 1964

Durée de la mission : 7 jours.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
INDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

Vu pour approbation :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'ordres de mission en faveur de la Délégation Rwandaise qui se rendra à BUKOBA (République Unie de TANZANIE) afin de participer aux festivités marquant le XXe Anniversaire du Flambeau de l'Indépendance (UBUKU TOROH) prévues le 22 Septembre 1964. A cet effet, le club PANTHERS-NOIRS a été désigné pour livrer des matches amicaux du 17 au 22 Septembre 1964.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif mettra à la disposition de cette équipe un véhicule loué à l'Office National des Transports en Commun de KIGALI.

Les membres de la délégation dont la liste en annexe seront pris en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération à raison du tiers des indemnités pour les officiels et de 800 Francs Rwandais par joueur et par jour.

Date de départ : le 17 Septembre 1964

Date de retour : le 23 Septembre 1964

Durée de la mission : 7 jours.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
INDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

Vu pour approbation :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI

LISTE DES OFFICIELS ET DES JOUEURS DE L'EQUIPE

PANTHERES NOIRES.

a. Officiels

01. Major BEM NKULIYEKUBONA : Chef de Délégation
02. Mr le Dr MPANUMUKUNZI Straton
03. Mr KANAMUGIRE Aloys

b. Joueurs

01. HAKIZIMANA Sabit
 02. HAVUGARUREMA Pascal
 03. HATEGEKIMANA Innocent
 04. HABIBU Issa
 05. HAKIZIMANA Abdalahamani
 06. GASHAMURA Abubacar
 07. IYAKAREMYE Badrou
 08. IDRISSE Djuma
 09. MIHANDA Jean Damascène
 10. MUHIRE Eugène
 11. MUNYAKAZI Hassan
 12. GATETE Saleman
 13. MINANI Vedaste
 14. NKUNZURWANDA Hassan
 15. NGABONZIMA Onesphore
 16. NGEZE Emmanuel
 17. BAYINGANA Léon
 18. NSABIMANA Djamar
 19. GAKWANDI Ged
 20. KABENDERA Shinani
 21. BARAFIKI Thémistocle.
-

LISTE DES OFFICIELS ET DES JOUEURS DE L'EQUIPE

PANTHERES NOIRES.

a. Officiels

01. Major BEM NKULIYEKUBONA : Chef de Délégation
02. Mr le Dr MPANUMUKUNZI Straton
03. Mr KANAMUGIRE Aloys

b. Joueurs

01. HAKIZIMANA Sabit
 02. HAVUGARUREMA Pascal
 03. HATEGEKIMANA Innocent
 04. HABIBU Issa
 05. HAKIZIMANA Abdalahamani
 06. GASHAMURA Abubacar
 07. IYAKAREMYE Badrou
 08. IDRISSE Djuma
 09. MIHANDA Jean Damascène
 10. MUHIRE Eugène
 11. MUNYAKAZI Hassan
 12. GATETE Seleman
 13. MINANI Vedaste
 14. NKUNZURWANDA Hassan
 15. NGABONZIMA Onesphore
 16. NGEZE Emmanuel
 17. BAYINGANA Léon
 18. NSABIMANA Djamar
 19. GAKWANDI Ged
 20. KABENDERA Shinani
 21. BARAFIKI Thémistocle.
-

LISTE DES OFFICIELS ET DES JOUEURS DE L'EQUIPE

PANTHERES NOIRES.

a. Officiels

01. Major BEM NKULIYEKUBONA : Chef de Délégation
02. Mr le Dr MPANUMUKUNZI Straton
03. Mr KANAMUGIRE Aloys

b. Joueurs

01. HAKIZIMANA Sabit
 02. HAVUGARUREMA Pascal
 03. HATEGEKIMANA Innocent
 04. HABIBU Issa
 05. HAKIZIMANA Abdalahamani
 06. GASHAMURA Abubacar
 07. IYAKAREMYE Badrou
 08. IDRISSE Djuma
 09. MIHANDA Jean Damascène
 10. MUHIRE Eugène
 11. MUNYAKAZI Hassan
 12. GATETE Saleman
 13. MINANI Vedaste
 14. NKUNZURWANDA Hassan
 15. NGABONZIMA Onesphore
 16. NGEZE Emmanuel
 17. BAYINGANA Léon
 18. NSABIMANA Djamar
 19. GAKWANDI Ged
 20. KABENDERA Shinani
 21. BARAFIKI Thémistocle.
-

LISTE DES OFFICIELS ET DES JOUEURS DE L'EQUIPE

PANTHERES NOIRES.

a. Officiels

01. Major BEM NKULIYEKUBONA : Chef de Délégation
02. Mr le Dr MPANUMUKUNZI Straton
03. Mr KANAMUGIRE Aloys

b. Joueurs

01. HAKIZIMANA Sabit
 02. HAVUGARUREMA Pascal
 03. HATEGEKIMANA Innocent
 04. HABIBU Issa
 05. HAKIZIMANA Abdalahamani
 06. GASHAMURA Abubacar
 07. IYAKAREMYE Badrou
 08. IDRISSE Djuma
 09. MIHANDA Jean Damascène
 10. MUHIRE Eugène
 11. MUNYAKAZI Hassan
 12. GATETE Seleman
 13. MINANI Vedaste
 14. NKUNZURWANDA Hassan
 15. NGABONZIMA Onesphore
 16. NGEZE Emmanuel
 17. BAYINGANA Léon
 18. NSABIMANA Djamar
 19. GAKWANDI Ged
 20. KABENDERA Shirani
 21. BARAFIKI Thémistocle.
-

LISTE DES OFFICIELS ET DES JOUEURS DE L'EQUIPE

PANTHERES NOIRES.

a. Officiels

01. Major BEM NKULIYEKUBONA : Chef de Délégation
02. Mr le Dr MPANUMUKUNZI Straton
03. Mr KANAMUGIRE Aloys

b. Joueurs

01. HAKIZIMANA Sabit
 02. HAVUGARUREMA Pascal
 03. HATEGEKIMANA Innocent
 04. HABIBU Issa
 05. HAKIZIMANA Abdalahamani
 06. GASHAMURA Abubacar
 07. IYAKAREMYE Badrou
 08. IDRISSE Djuma
 09. MIHANDA Jean Damascène
 10. MUHIRE Eugène
 11. MUNYAKAZI Hassan
 12. GATETE Saleman
 13. MINANI Vedaste
 14. NKUNZURWANDA Hassan
 15. NGABONZIMA Onesphore
 16. NGEZE Emmanuel
 17. BAYINGANA Léon
 18. NSABIMANA Djamin
 19. GAKWANDI Ged
 20. KABENDERA Shinani
 21. BARAFIKI Thémistocle.
-

14 SEP. 1984

3308 /15.08.01

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I.-

Monsieur le Ministre,

Subsidiairement à ma lettre n° 3260/15.08.01
du 11 Septembre 1984, j'ai l'honneur de vous transmettre la liste des
officiels et des joueurs de l'Equipe "PANTHERES NOIRES".

Je vous en souhaite bonne réception.

C.P.I. à :

Monsieur le Ministre de la
Défense Nationale
K I G A L I.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

[Signature]
NDINDILYIMANA Augustin



LISTE DES OFFICIELS ET DES JOUEURS DE L'EQUIPE
PANTHERES NOIRES.

a. Officiels

01. Major BEN NKULIYEKUBONA : Chef de Délégation
02. Mr le Dr MPANUMUKUNZI Straton
03. Mr KANAMUGIRE Aloys

b. Joueurs

01. HAKIZIMANA Sabit
 02. HAVUGARUREMA Pascal
 03. HATEGEKIMANA Innocent
 04. HABIU Issa
 05. HAKIZIMANA Adbalahamani
 06. GASHAMURA Abubacar
 07. IYAKAREMYE Bedrou
 08. IBRISSA Djuma
 09. MIMANDA Jean Damascène
 10. MUHIRE Eugène
 11. MUNYAKAZI Hassan
 12. GAYETE Saleman
 13. MINANI Védaste
 14. NKUNZURWANDA Hassan
 15. NGADONZIMA Onesphère
 16. NGEZE Emmanuel
 17. BAYINGANA Léon
 18. NSABIMANA Djamar
 19. GAKWANDI Gad
 20. KABENDERA Shinani
 21. BARAFIKI Thémistocle.
-
-



MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
CABINET DU MINISTRE

BP 23 KIGALI

TELEX 578

SEP

KIGALI, le 13 SEP. 1984

N° 1097/02.1.9

A traiter par	
Date entrée	13/9/84
N° Classement	5954/15

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
KIGALI

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre N°
3260/15.08.01 du 11 Septembre 1984 adressée à Monsieur le
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et dont
j'ai reçu copie, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-annexé
la liste des officiels et des joueurs de l'Equipe "Panthères
Noires".

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Ministre de la Défense Nationale
Le Général-Major HABYARIMANA Juvénal
P.O

Le Lieutenant-Colonel RUSATIRA
Chef de Cabinet

LISTE DES OFFICIELS ET DES JOUEURS DE L'EQUIPE
PANTHERES NOIRES.

a. Officiels

01. Major BEM NKULIYEKUBONA : Chef de Délégation
02. Mr le Dr MPANUMUKUNZI Straton
03. Mr KANAMUGIRE Aloys

b. Joueurs

01. HAKIZIMANA Sabit
 02. HAVUGARUREMA Pascal
 03. HATEGEKIMANA Innocent
 04. HABIBU Issa
 05. HAKIZIMANA Abdalahamani
 06. GASHAMURA Abubacar
 07. IYAKAREMYE Badrou
 08. IDRISSE Djuma
 09. MIHANDA Jean Damascène
 10. MUHIRE Eugène
 11. MUNYAKAZI Hassan
 12. GATETE Seleman
 13. MINANI Védaste
 14. NKUNZURWANDA Hassan
 15. NGABONZIMA Onesphore
 16. NGEZE Emmanuel
 17. BAYINGANA Léon
 18. NSABIMANA Djamar
 19. GAKWANDI Gad
 20. KABENDERA Shinani
 21. BARAFIKI Thémistocle.
-

ll

29 JUIN 1984

9351 / 15.08.01

Monsieur le Directeur Général du
Service Central de Renseignements
KIGALI

Demande d'un laissez-passer
tenant lieu de passeport
collectif.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre
connaissance que l'équipe ESPOIR BASKET-BALL CLUB de KIGALI se rendra
à BUJUMBURA (Burundi) le 6 juillet 1984 pour livrer deux matches amicaux
contre l'équipe URUNANI sur invitation de cette dernière.

A cet effet, je vous demanderais de
bien vouloir autoriser la délivrance d'un laissez-passer tenant lieu
de passeport collectif pour les joueurs et officiels dont les noms sont
repris ci-dessous :

- Joueurs
- | | |
|--------------------------|-------------------------------|
| 1. MUKI Gilbert | 8. NDAHAYO Eugène |
| 2. MUGEMANA Grégoire | 9. GATAMBAYIRE Sylvere |
| 3. KANYAMIBWA Samuel | 10. KARANGWA Vital |
| 4. NZIUMASABO Albert | 11. NILENDI E. Pierrot |
| 5. NYILINKWAYA Damien | 12. NYIDAHANWA Etienne |
| 6. NTARUGERA Emmanuel | 13. KABASABO Lambert |
| 7. MURERERANTWALI Titien | 14. NYIDANERANWA Jean-Pierre. |

Officiels

1. NDABEMUKA Alexandre
2. MURYALIVIRA Vincent
3. NZABOWIMPA Joseph
4. UMINANA Leonard
5. SEMANA Joseph
6. NIYITEGEKA Claudienne
7. MUSILIKARE Jean-Pierre

La délégation partira le 6 Juillet 1964 pour revenir le 9 du même mois.

Comptant sur votre habituelle compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major REM

C.P.I.S:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I
- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I
- Monsieur le Directeur de l'Immigration
et Emigration
K I G A L I

P.O

Michel Ndayishimiye
Michel Ndayishimiye
09 86



06 FEV. 1984

284 /15.08.01

el

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Demande d'Ordres de
Mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement d'Ordres de Mis-
sion en faveur de la délégation sportive de l'équipe PANTHERES NOIRES
devant se rendre à BUJUMBURA pour livrer le match-retour contre INTER
FC du BURUNDI, dans le cadre de la 10ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs
de Coupe.

Le match-aller a eu lieu à KIGALI
le 05 février 1984 et le match-retour se déroulera à BUJUMBURA le 19
février 1984, suivant le programme établi par la Confédération Afri-
caine de Football (CAF).

Etant donné que cette délégation sera
de courte durée et en guise de réciprocité à la visite au Rwanda du
Ministre Burundais de la Jeunesse, des Sports et de la Culture qui
avait accompagné l'équipe INTER FC, je me propose de conduire notre
délégation qui sera composée comme suit :

A. Officiels:

01. Le Major BER NDINDILYIMANA Augustin, Ministre de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif, Chef de délégation.
02. Le Lieutenant Colonel MAYUYA Stanislas, 1er Vice-Président du
Comité National de Direction de Football.
03. Le Commandant MUTABARUKA Grégoire, Membre du Comité du Club
PANTHERES NOIRES.
04. Le Commandant KABILIGI Gratien, Membre du Comité du Club PANTHERES
NOIRES.
05. Monsieur FICKERT Joachim, Coopérant Allemand, entraîneur de l'Équipe.
06. Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Bureau au Ministère de la
Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

07. Monsieur SHINANI KABENDERA, Journaliste à l'Office Rwandais d'Information.
08. Le Sargent-Major KAGARE Samson, Assistant Médical, soigneur de l'Equipe.
09. NGENDAHAYO Gervais, Chauffeur au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

B) Joueurs de l'Equipe PANTHERES NOIRES

- | | |
|------------------------------------|----------------------------|
| 01. KANAMUGIRE Aloys | 12. MUNYAKAZI Hassan |
| 02. HAVUGARUREMA Pascal | 13. NKUNZURWANDA Hassan |
| 03. BAYINGANA Léon | 14. MIHANDA Jean-Damascène |
| 04. HABIMANA Manassé | 15. KARURANGA Emmanuel |
| 05. MINANI Védaste | 16. SEMUGARA Michel |
| 06. HABIBU Issa | 17. MANAMA Charles+ |
| 07. IYAKAREMYE Dadrou | 18. MUHIRE Eugène |
| 08. NGEZE Emmanuel (burundais) | 19. HAKIZIMANA Abdallahman |
| 09. HAKIZIMANA Yahaya | 20. IDRISSA DJUMA |
| 10. NGABONZIIMA Onesphore | 21. HATEGEKIMANA Innocent |
| 11. NGAMURENGE Cléophas(burundais) | 22. MUTABAZI Léonidas.X |

Etant donné que cette délégation fera mouvement par route, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération louera un Bus à l'ONATRACOM (40 places) pour assurer le transport.

Les Officiels bénéficieront du tiers des indemnités de mission, tandis que pour les joueurs, je propose de leur accorder une indemnité de 800 FRW par personne et par jour.

- Date de départ : le 16 février 1984
- Date de retour : le 21 février 1984
- Durée de mission : 6 jours.

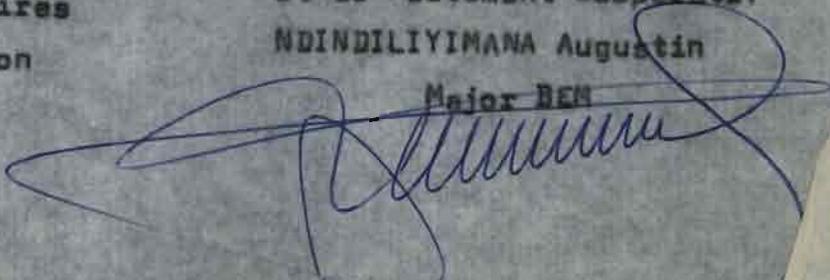
J'annexe à la présente la photocopie des documents de la CAF, relatifs à l'organisation des compétitions de la 10ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEN



05 AVR. 1984

1123/15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI--

Demande d'Ordres de
Mission.

Excellence Monsieur le Président,

Subsidiairement à ma lettre n° 977/15.08.01
du 20 mars 1984, j'ai l'honneur de rappeler à Votre Excellence la participation
de l'équipe PANTHERES NOIRES à la 10ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe
organisée par la Confédération Africaine de Foot-ball (C.A.F.).

A cet effet, je Vous demanderais de bien
vouloir autoriser l'établissement d'Ordres de Mission en faveur de la délégation
sportive de l'équipe PANTHERES NOIRES devant se rendre au KENYA pour livrer le
match retour comptant pour les 1/16èmes de finale de la coupe sus-mentionnée le
15 avril 1984.

Par ailleurs, je Vous rappellerais que l'équipe
PANTHERES NOIRES avait éliminé INTER F.C. du BURUNDI au tour préliminaire et avait
été ainsi qualifiée pour rencontrer l'équipe SCARLET du KENYA aux 1/16èmes de finale.
Le match aller a eu lieu à KIGALI le 1er avril 1984 et le score final a été de
3 buts à 0 en faveur de l'équipe Kenyenne.

La délégation de l'équipe PANTHERES NOIRES
est composée de la manière suivante :

- A. Officiels :
01. NGANGO Edicim, Président du Comité National de Direction de
Football, Chef de la délégation.
 02. Lt Col. BANGAWABO Stanislas, membre du Comité de PANTHERES NOIRES
 03. KANAMUGIRE Aloys, Fonctionnaire au Ministère de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif, entraîneur de l'équipe.
 04. NIYUUGABO Antoine, Assistant Médical, Soigneur de l'équipe.
 05. Joachim FICKERT, Expert Allemand, entraîneur de l'équipe.
 06. KAYITANKORE Jean Baptiste, Journaliste à l'ORINFOR.

B. Joueurs de l'équipe PANTHÈRES NOIRES :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| 01. NGABONZIMA Onesphore | 10. NGEZE Emmanuel |
| 02. HAKIZIMANA Yahaya | 11. HAVUGANUREMA Pascal |
| 03. HAKIZIMANA Abdallahman | 12. NDAMURENGE Cléophas |
| 04. HATEGINKINANA Innocent | 13. HABIMANA Manassé |
| 05. MUYAKAZI Hassan | 14. IYANAREMYE Badrou |
| 06. MIBANI Védaste | 15. NKUNZURWANDA Hassan |
| 07. HABIMU Issa | 16. BAYINGANA Léon |
| 08. MUTABAZI Léonidas | 17. IDRISSA Djuma |
| 09. MIBANDA Jean Damascène | 18. KARURANGA Emmanuel. |

Les officiels bénéficieront du tiers des indemnités de mission alors que les joueurs seront pris en charge par leur club. Tous ces frais y compris ceux de transport seront couverts par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Date de départ : le 10 avril 1984

Date de retour : le 17 avril 1984

Durée de la mission : 8 jours.

J'annexe à la présente la photocopie des documents de la CAF relatifs au calendrier des compétitions de la 10ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDIMILIYIMANA Augustin

Major B.M.

Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KIGALI.-

D102011

1737/15.00.01

1737/15.00.01

d

Monsieur le Directeur Général du
Service Central de Renseignements
KIGALI

Demande de passeports.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que les athlètes MUKAMURUKU Bernardine, MUDASINGWA Jean Marie Vianney et le 1er
Sergent BUTERA Faustin participeront aux Stages préolympiques qui auront lieu
successivement à PARIS (FRANCE), NAIROBI (KENYA) et ATLANTA (USA) du 25 Mai au
27 Juillet 1984 ainsi qu'aux Jeux Olympiques qui se dérouleront à LOS ANGELES
(USA) du 28 Juillet au 12 Août 1984.

Aussi vous demanderais-je de bien vouloir
autoriser la prolongation de leur passeport, étant entendu que la date de
départ est fixée au 25 Mai 1984 pour les deux premiers et au 26 Juin pour
le troisième.

L'urgence m'obligerait.

C.C.T. A :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopération
INDINDILYIMANA Augustin

Majors M.

D/020/1

Vu *g* → *cl*

Retour el
Rechib
19/2/84

FICHE DE TRANSMISSION

A :

- _____
- Pour suite à donner _____
- Pour approbation _____
- Pour signature _____
- Pourrions-nous en parler ? _____
- Venir me voir _____
- Comme convenu _____
- Suite à votre demande _____
- Noter et retourner _____
- Pour information _____
- A classer _____
- Commentaires _____

Date :

De :

29 MAI 1984

1977/15.08.01

Njampwe
Il faut avec les
intéressés de la
proposition faite -
30/5/84

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I. -

Excellence Monsieur le Président,

Subsidiairement à ma lettre n° 1735/15.08.01
du 11 Mai 1984 qui avait pour objet la demande d'ordres de mission en
faveur des athlètes rwandais devant participer aux XXIIIe Jeux Olympiques
de Los Angeles et suite aux entretiens menés avec le Président du Comité
International Olympique lors de son séjour au Rwanda, j'ai l'honneur de
porter à la connaissance de Votre Excellence que la délégation rwandaise
se voit complétée par deux autres officiels qui assisteront aux compéti-
tions et participeront aux différents congrès concernant le sport à
l'échelon international.

Il s'agit de Monsieur NDAGIJIMANA Jean Marie
Vianney, Président de la Fédération Rwandaise d'Athlétisme, Secrétaire
Général du Comité National Olympique Rwandais et Secrétaire Général au
Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle
ainsi que de Monsieur KALINDA Viateur, Journaliste sportif à l'ORINFOR,
pour lesquels je demanderais à Votre Excellence de bien vouloir autoriser
l'établissement d'ordres de mission. La durée de mission est de 21 jours
soit du 24 Juillet au 13 Août 1984.

Comme pour les athlètes, tous les frais de
ces officiels seront à charge du Comité International Olympique.

En substance, je rappellerais à Votre
Excellence que pour les tickets de voyage dont le remboursement est
subordonné à la présence effective à Los Angeles, la Compagnie AIR
FRANCE a accepté de les émettre à crédit avec promesse que le règle-
ment sera effectué par le Comité International Olympique après les Jeux.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le
Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord :
Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopération
NDINDILYIMANA

REPUBLIQUE RWANDAISE
SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Mod. 2/T

I.N.R. 009348 - 50.000

Indication de service	Numéro	Origine	Nombre de mots	Date de dépôt	Heure	Via
	TELEGRAMME				Cachet du bureau d'arrivée	
	<i>Comite olympique</i> <i>Bp 1044 Kigali</i>					
				Date	Heure	
					<i>26/5/84</i>	<i>10h20</i>

nnnn 1836 nnnn
zczc grw048 jabb3974
Lausanne 46/44 25 1821

A traiter par _____
Date de dépôt: *28/5/84*
N° de traitement: *3395/75.08.01*

comite olympique du rwanda
b.p. 1044
kigali

attention m. j-m. ndagimana secretaire general avons reçu accord de
acnoa nous referant a votre telex du 18 mai crt no 1832 vous prions
contacter air-france kigali pour billet pre-payes nous contactons air
france geneve consideration distinguees

col 1044 18 1832

29 MAI 1984

1987 / 15.08.01

*Ajouter
pour info et cl
Rushally
30/5/84*

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Participation aux Jeux
Olympiques.

Excellence Monsieur le Président,

Subsidiairement à mes correspondances antérieures et relatives à la participation du RWANDA aux Jeux Olympiques, j'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence les informations sur le choix des athlètes devant nous représenter à ces Jeux.

Après avoir obtenu du Comité International Olympique (CIO) la prise en charge totale de 6 personnes dont trois athlètes et un entraîneur, nous avons organisé un stage d'entraînement qui s'est étendu sur une semaine. Ce stage devait nous permettre d'opérer un choix judicieux qui relève de la disponibilité physique du moment.

Les trois meilleurs retenus ainsi que les disciplines qui feront l'objet de leurs prestations sont repris ci-après :

Il s'agit de NUKAMURENZI Marcienne pour le 3000 m et 1500 m (elle est cultivatrice); RUDASINGWA Jean Marie Vianney pour le 1500 m et 800 m (Fonctionnaire au MIJEUCCDP) ainsi que BUTERA Faustin (Armée Rwandaise) pour le 400 m plat et le 400 m haies.

Nous avons préféré les disciplines où nos athlètes ont de réelles chances d'enregistrer une performance acceptable. Il y a lieu de noter que ces mêmes athlètes pourraient chacun en ce qui le concerne présenter une discipline supplémentaire parmi celles qui sont mentionnées ci-haut, mais le règlement de la compétition n'autorise pas que deux athlètes d'un même pays concourent dans une même discipline sans détenir les performances de référence exigées.

Comme nos athlètes masculins n'honorent pas cette exigence, l'option faite se trouve justifiée.

Je rappellerais à Votre Excellence que trois stages préparatoires sont prévus à PARIS (France), à RABAT (Maroc) et à ATLANTA (Etats-Unis d'Amérique). Pour le stage de Paris, la France ne nous a accordé que deux places d'athlètes et une d'entraîneur, le troisième athlète devant rejoindre les autres à RABAT. En attendant, ce dernier sera entraîné par un expert français en service au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Les officiers NDAGIJIMANA Jean Marie Vianney, Président de la Fédération Rwandaise d'Athlétisme (FRA) et Secrétaire Général au Ministère de la Fonction Publique et de la Formation Professionnelle et KALINDA Viateur, Journaliste Sportif à l'Office Rwandais d'Information partiront plus tard, soit au courant du mois de juillet 1984.

S'agissant du problème des tickets qui avait été soulevé par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, la Compagnie AIR FRANCE nous a avancé un prêt qui sera remboursé après les Jeux par le Comité International Olympique.

Je tenais, Excellence Monsieur le Président, à Vous communiquer ces informations parce que certaines personnes avaient mal interprété le choix des athlètes ainsi que leur participation aux stages préolympiques.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

C.P.I.à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDIYIMANA Augustin

Major BEM





MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
B. P. 1044 Kigali

Kigali, le

No /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Réf. No :

Annexe :

Objet : Participation aux Jeux
Olympiques.

Excellence Monsieur le Président,

Subsidiairement à mes correspondances antérieures et relatives à la participation du RWANDA aux Jeux Olympiques, j'ai l'honneur de communiquer à Votre Excellence les informations sur le choix des athlètes devant nous représenter à ces Jeux.

Après avoir obtenu du Comité International Olympique (CIO) la prise en charge totale de 6 personnes dont trois athlètes et un entraîneur, nous avons organisé un stage d'entraînement qui s'est étendu sur une semaine. Ce stage devait nous permettre d'opérer un choix judicieux qui réfère à la disponibilité physique du moment.

Les trois meilleurs retenus ainsi que les disciplines qui feront l'objet de leurs prestations sont repris ci-après :

Il s'agit de MUKAMURENZI Marcianne (elle est cultivatrice) pour le 3000 m et 1500 m; RUDASINGWA Jean Marie Vianney (fonctionnaire au HAS/SP/04) pour le 1500 m et 800 m ainsi que BUTERA Faustin (Ami Rwandais) pour le 400 m plat et le 400 m haies.

Nous avons préféré les disciplines où nos athlètes ont de réelles chances d'enregistrer une performance acceptable. Il y a lieu de noter que ces mêmes athlètes pourraient chacun en ce qui le concerne présenter une discipline supplémentaire parmi celles qui sont mentionnées ci-haut, mais le règlement de la compétition n'autorise pas que deux athlètes d'un même pays concourent dans une même discipline sans détenir les performances de référence exigées.

.../...

05 AVR. 1984

MSA /15.03.01

Bon Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI.

Demande d'Ordres de
Mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence, de bien vouloir autoriser l'établissement de deux Ordres de Missions pour Mombasa (KENYA) en faveur de Monsieur NIYONIGARO Théodore, Ingénieur Civil, Chef de Division au Ministère des Travaux Publics et de l'Énergie et Fonctionnaire dirigeant du Projet Stade National du Rwanda et Monsieur KABERA Guy, Chef de Bureau Planification au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, également fonctionnaire-dirigeant du même projet.

Cette mission aura pour objet, comme ce fut le cas pour la mission du 24 au 31 janvier 1984, la réception technique et le transport terrestre du matériel fourni par la Partie Chinoise pour la réalisation de ce Projet.

En effet, la partie chinoise, en référence aux points 4 et 5 du titre II de l'article II du contrat relatif à l'exécution des travaux dudit projet, souhaiterait que les formalités de réception technique et de réembarquement sur la voie terrestre soient faites avec l'aide des techniciens rwandais mis à la disposition de la mission chinoise chargée de l'exécution de ce projet.

Le bateau KOTA MURNI à bord duquel se trouve ce matériel, est arrivé dans le port de MOMBASA en date du 4 mars 1984; et les documents d'usage : Connaissance maritime, dispatch list, Police d'assurance viennent d'être envoyés à la STIR Mombasa afin qu'elle commence déjà les formalités de débarquement au port de MOMBASA, en attendant l'arrivée de la Délégation Sino-Rwandaise.

.../...

Durée de la mission : 12 jours

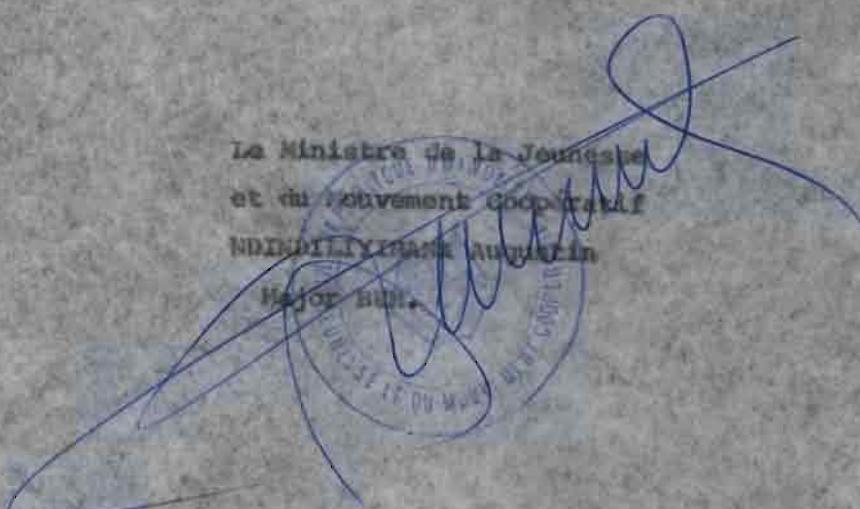
Date de départ : 10 avril 1984

Date de retour : 21 avril 1984.

Les frais de séjour et de voyage seront pris en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

La Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDIYIMANA AUGUSTIN
Majorant.



Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KIGALI.-

M E M O R A N D U M .

Subsidiairement au Contrat de Conception des Projets Stade National du Rwanda et Logement pour les sportifs, notamment aux points 4 et 5 du titre II de l'article II dudit contrat signé à BEIJING en date du 13 mai 1983, la partie Chinoise, vient de fournir les engins, les matériaux et les équipements nécessaires à l'exécution des travaux de ces projets. Ces engins, dont les frais d'amortissement seront inscrits au règlement des comptes de ces projets, resteront, toutefois, la propriété de la partie Chinoise qui les réexportera à la fin des travaux.

Par ailleurs, le même contrat stipule qu'après l'embarquement des matériaux, et des équipements fournis par la mission Chinoise, la partie Rwandaise s'engage à se charger de toute réclamation consécutive aux dommages ou pertes éventuels subis au cours du transport après le débarquement au port de Mombasa jusqu'au chantier (de REMERA).

C'est dans ce cadre que du 24 au 31 janvier 1984, une délégation Sino-Rwandaise s'était rendue à MOMBASA en vue de procéder à la réception technique d'une partie des équipements, des matériaux et des engins destinés à la réalisation de ces projets. L'autre bateau (KOTA MURMI) transportant le reliquat de ces matériaux (attendus initialement vers fin février) est arrivé à MOMBASA en date du 4 mars 1984. Dès lors, la partie Chinoise comme ce fut le cas pour la première livraison, souhaiterait qu'une délégation soit dépêchée le plus rapidement possible à MOMBASA afin de procéder à la réception et aux réembarquements sur la voie terrestre des matériaux.

Les copies des documents d'usage (fournis par la mission chinoise), à savoir les B/L (connaissements maritimes), la liste de colisage, les dispatch list, et la police d'assurance viennent d'être transmis à la STIR-MOMBASA afin de procéder aux formalités de dédouanement au port de MOMBASA. Cette opération doit d'ailleurs démarrer le plus rapidement possible afin d'éviter que les frais d'entreposage ne soit trop élevé, comme ce fut malheureusement le cas pour le 1er bateau, étant donné que les documents ont été transmis trop tard et que surtout la délégation Sino-Rwandaise est arrivée 3 semaines après que les formalités portuaires aient été terminées.

Dès lors, il est opportun de dépêcher, si possible avant le 7 avril, une autre délégation afin de réceptionner ces matériaux dans les meilleurs délais, sans que nous ayons une fois de plus à payer les frais d'entreposage aux autorités portuaires de Port de MOMBASA.



CONTRAT RELATIF A L'EXECUTION DES TRAVAUX DU STADE NATIONAL
DU RWANDA ET DU BATIMENT DE LOGEMENTS POUR LES SPORTIFS

N° du Contrat : RAC - 08.

Conformément à l'échange de lettres respectivement des 4 et 7
Août 1980 entre le Gouvernement Rwandais et le Gouvernement
Chinois et au contrat de conception signé le 29 juillet
1981 relatif au Stade National du Rwanda et au Bâtiment de
Logements pour les sportifs, la Compagnie Nationale Chinoise
des travaux de Génie-Civil (dénommée ci-après la Partie
chinoise) et
le Gouvernement Rwandais (dénommé ci-après la Partie rwandaise)
sont convenus de signer le Contrat dont les dispositions
suivent :

Article Premier.

Document de base pour l'exécution des travaux.

Les Gouvernements Chinois et Rwandais sont d'accord de
confier à la Compagnie Nationale Chinoise des travaux de Génie-
Civil la tâche de la construction du Stade National du Rwanda
et du Bâtiment de Logements pour les sportifs. La capacité du
Stade est de 20.000 places-spectateurs avec une surface bâtie
de 16.691 m². Le Bâtiment de Logements pour les sportifs
comprend 160 lits avec une surface bâtie de 4.037 m². La
Partie Chinoise exécutera les travaux du Stade National et du
Bâtiment de logements pour les sportifs conformément aux
documents de conception et aux plans d'exécution approuvés
par les deux parties.

Les grandes modifications de la conception durant
l'exécution des travaux seront décidées de commun accord par
les deux Parties. Les petites modifications pourront être
exécutées avec l'accord du représentant du département d'études
au chantier.

Article II.

Obligations des deux Parties.

I. La Partie chinoise s'engage à :

1. Envoyer des techniciens chinois pour procéder à l'organisation de l'exécution des travaux (non compris reboisement) du Stade et du Bâtiment de Logements pour les sportifs ;
2. Fournir les engins d'exécution des travaux qui resteront propriété de la Partie chinoise. Les frais d'amortissement seront inscrits au règlement des comptes du présent projet. La Partie chinoise aura le droit de les réexporter du Rwanda au terme des travaux. Les formalités nécessaires seront remplies avec le concours de la Partie rwandaise ;
3. Fournir les équipements et les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux du présent projet ;
4. Acheter sur place ou dans les pays tiers des matériaux de construction, combustible, lubrifiant, matières inflammables et explosives, etc... ;
5. Procéder à l'emballage, au transport maritime et à l'assurance des matériels à fournir par la Partie chinoise.

II. La Partie rwandaise s'engage à :

1. Fournir avant la fin de Septembre 1983, le terrain pour la construction et pour les installations provisoires.
2. Prendre en charge, avant la fin de Septembre 1983, les travaux de routes d'accès, d'alimentation du site du projet en eau, en électricité ainsi que le téléphone à l'extérieur de la ligne de limite d'exécution.
3. Fournir à titre gratuit les carrières de pierres et de sable, du sol pour fabriquer des briques ainsi que des terrains nécessaires.
4. Se charger des formalités de déclaration en douane et de l'enlèvement des matériels fournis par la partie chinoise.
5. Se charger de toute réclamation consécutive aux dommages ou pertes éventuels subis au cours du transport après le débarquement au port de Mombasa jusqu'au chantier.
6. Mettre à disposition des représentants du Gouvernement Rwandais pour aider la partie chinoise à engager, licencier des ouvriers locaux ainsi que régler les accidents de travail.
7. Octroyer les visas nécessaires aux techniciens chinois, accorder les facilités de travail requises et les exonérer des droits d'entrée sur les effets personnels.

88

- exonérer des droits d'entrée les matériels importés dans le cadre du projet.
- exonérer des droits de sortie les engins d'exécution des travaux qui restent propriété de la partie chinoise.
- en ce qui concerne les frais nécessaires encourus dans le cadre des alinéas 1 à 7 de la partie II du présent article, sauf les frais de transport du matériel fourni par la partie chinoise du port chinois jusqu'au chantier et les salaires des ouvriers qui seront payés par les frais du projet, ils seront à charge de la partie rwandaise.

Article III.

Marque de livraison.

Marque de livraison des matériels fournis par la Partie Chinoise.

Marque de livraison du projet : RAC----- 08
Equipement et matériels : RAC----- 08 (A)
Engins et outils d'exécution : RAC----- 08 (B)
Articles des subsistances
pour les experts chinois : RAC----- 08 (C).

Port d'arrivée : Mombasa

Destinataire : MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Dénomination complète : MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS

Dénomination abrégée : MINITRAP

Adresse : B.P. 24 KIGALI - RWANDA

Télex : 02 MINAFFET

Adresse correspondante : B.P. 179 KIGALI - RWANDA

Expéditeur :

Dénomination complète : COMPAGNIE NATIONALE CHINOISE DES TRAVAUX DE GENIE-CIVIL.

Dénomination abrégée : CCECC.

Après l'embarquement des matériels fournis par la Partie Chinoise à destination du Rwanda, elle enverra par avion un original de la police d'assurance, un original du connaissement, un exemplaire de la liste de colisage au destinataire rwandais et au Consulat Général du Rwanda à Mombasa pour que la Partie Rwandaise fasse les formalités requises et donnera en même temps les copies des documents susmentionnés au Bureau du Conseiller Economique près l'Ambassade de Chine au Rwanda.

Article IV.

Dépenses locales.

Les dépenses locales des deux Projets susmentionnés comprennent :

- (1) Les frais d'achat des matériaux locaux (non compris le ciment), de transport et divers ainsi que les salaires des ouvriers ;
- (2) Les frais de transport et d'assurance des matériels fournis par la Partie Chinoise du Port de Mombasa au chantier ;
- (3) Les frais de subsistance, de logement, de soins médicaux au cours du travail au Rwanda et de voyage de retour en Chine des ingénieurs et techniciens chinois ;
- (4) Les frais d'administration pour exécution des travaux au Rwanda.

Ces dépenses seront financées conformément à l'article 1 du Protocole d'Accord relatif au Développement de la Coopération Economique et Technique signé le 11 Mai 1983.

Elles se répartissent comme suit :

14.000.000 yuans/^{environ}pour la partie chinoise ;
5.000.000 yuans/^{environ}pour la partie rwandaise.

Les dépenses locales à fournir par le Gouvernement Chinois seront allouées au Compte des dépenses locales du Bureau du Conseiller Economique de l'Ambassade de Chine au Rwanda à la Mission Chinoise chargée des travaux pour l'utilisation selon la cadence des travaux. Si les sommes du Compte du Bureau du Conseiller Economique ne sont pas suffisantes, le Gouvernement Chinois transfère des sommes convertibles (y compris les monnaies convertibles affectées à l'importation des équipements et matériaux des pays tiers). La Partie Chinoise présente en une fois ou par étapes l'acte de règlement des dépenses locales. Une fois l'acte de règlement confirmé par la Partie Rwandaise, les montants figureront dans le règlement définitif du compte et seront inscrits au Compte du crédit auquel appartient le projet.

Les dépenses locales à fournir par le Gouvernement Rwandais seront versées à temps par le Gouvernement Rwandais d'après le planning annuel sur les dépenses locales établi par la Mission Technique Chinoise en vertu de la cadence des travaux au "Compte special des dépenses locales du Projet de Stade" ouvert à la Banque Nationale du Rwanda par le Gouvernement Rwandais. La gestion dudit Compte sera assurée par les deux Parties. 5 jours après le versement des sommes audit Compte, le Gouvernement Rwandais prévient par écrit la Mission Technique Chinoise. Tous les six mois, la Mission Technique Chinoise présente un planning d'utilisation des dépenses locales. Une fois ledit planning approuvé par le représentant rwandais aux chantiers, la Mission Technique Chinoise retire des sommes dudit Compte pour l'utilisation et présente les relevés à la Partie Rwandaise tous les six mois.

Article V.

Conditions de vie et de travail des experts chinois.

Le niveau du traitement des ingénieurs et techniciens chinois, pendant leur travail au Rwanda est de 25,000 Francs Rwandais par personne et par mois. Ce chiffre ne sera pas réajusté même si le Rwanda connaît une augmentation des prix au marché. Les frais de voyage entre le Rwanda et la Chine seront payés par le crédit auquel appartient le projet. Les autres conditions de travail et de vie des experts chinois doivent se conformer aux dispositions des lettres échangées le 12 novembre 1979 et le 4 janvier 1980 entre les deux Gouvernements.

Article VI.

Règlement des comptes.

Après la réalisation du présent projet, la Partie Chinoise présentera en 4 exemplaires l'acte de confirmation du règlement de comptes sur tous les frais destinés au projet fournis par la Partie Chinoise. Une fois ledit acte approuvé par les deux Parties, la Compagnie Nationale Chinoise des travaux de Génie-Civil établira les relevés de comptes en 4 exemplaires d'après les montants totaux confirmés par les deux parties qui seront inscrites, par l'intermédiaire de la Banque de Chine et de la Banque Nationale du Rwanda, au "Compte du crédit n° 2" ouvert pour exécuter l'Accord de Coopération Economique et Technique le 10 juin 1978 entre la Chine et le Rwanda.

Article VII.

Réceptions.

A l'achèvement des travaux du présent projet, les deux parties procéderont à sa réception.

Article VIII.

Divers.

Tout point qui n'aurait pas été prévu aux termes de ce contrat sera réglé par voie de consultations amicales.

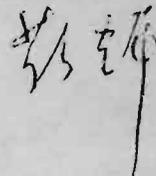
Le présent contrat entre en vigueur le jour de sa signature et restera valable jusqu'au jour où les deux Parties rempliront leurs engagements respectifs prévus par ce contrat. Le présent contrat est signé à Beijing, le 13 Mai 1983 en 2 exemplaires, en langue française et chinoise, les deux textes faisant également foi.

POUR LE GOUVERNEMENT RWANDAIS,

Fr. NGARUKIYINTWALI
Ministre des Affaires Etrangères et
de la Coopération.

POUR COMPAGNIE NATIONALE CHINOISE
DES TRAVAUX DE GENIE-CIVIL,

JIN HU¹
Vice-Directeur Général.



- AMBASSADE - NAIROBI
- MINISTRE
- PRESIDENT

INFO : ✓



OPERATIONS DE TRANSPORT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP
TENANT CARGAISON POUR QUE DELEGATION VIENNE A MOMBASA PROCEDER AUX
JOURS STOP PRIERE M'AVISER DES ARRIVEE NAVIRE KOLA TAKUR 475 CON-
SHANGHAI LE 8/12/1983 COMA ARRIVEE POREL MOMBASA APRES 40
MATERIELS DESTINES EXECUTION PROJET STADE NATIONAL KEMERA PORT
TEXTE : No 049 / 12.08.01 DU 4/1/84 HONNERER VOUS INFORMER EMBARQUEMENT

DESTINAIRE : CONSUL RWANDA
MOMBASA - P.O. BOX 8003
KENYA
Telax 21093

=====

TELEGRAMME OFFICIEL

TELEX OFFICIEL

DESTINATAIRE : CONSUL RWANDA
KOMBASA
P.O. BOX 80033
TELEX 21093
KENYA

TELEX : N° 090 /12.08.01 DU HONNEUR VOUS INFORMER EMBAR-
QUEMENT PORT SHANGHAI LE 8/12/1983 MATERIELS DESTINES CONSTRUCTION TRADE
NATIONAL STOP ARRIVEE KOMBASA NAVIRE CONTENANT CE MATERIEL CONTREBATS PAR
PARTIE CHINOISE STOP PRIERE M'INFORMER RECEPTION EN VOS BUREAUX ORIGINAUX
POLICE ASSURANCE CONNAISSEMENT ET LISTE DE COLISAGE POUR UNE DEMARCHE
KINO-RWANDAISE VIENNE PROCEDER AUX OPERATIONS TRANSPORT ROUTIER STOP
URGENCE OBLIGERAIT STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

MINISTRE ET MOUVEMENT

COOPERATION

MINISTRE RWANDAISE

MAJOR BEN.

LINFO :

- PRESIREP
 - MINAFFET
 - AMBARWANDA-JAIROH
- TELEX 22463

~~TELEGRAMME~~ **TELEX** OFFICIEL

DESTINATAIRE : CONSUL RWANDA
MOMBASA
P.O. BOX 80033
TELEX 21093
KENYA

TEXTE : N° /12.08.01 DU HONNEUR VOUS INFORMER
EMBARQUEMENT MATERIELS DESTINES ~~EXECUTION~~ ^{Construction} PROJET STADE
NATIONAL ~~REPERA~~ PORT SHANGHAI LE 8/12/1983 ~~SON~~ ^{stop} ARRIVEE
^{MOMBASA} NAVIRE CONTENANT ~~CARGAISON~~ ^{chinoise} MATERIEL DUDIT PROJET CONFIRMEE
^{par poste} ~~POST MOMBASA~~ ^{Prière} STOP M'INFORMER DE LA RECEPTION EN VOS BUREAUX
ORIGINAUX POLICE ASSURANCE CONNAISSEMENT ^{et} LISTE DE COLISAGE
POUR QUE DELEGATION SINO-RWANDAISE VIENNE PRODEDER AUX OPERA-
TIONS DE ^{transport routier} ~~TRANSPORT~~ ^{urgence obligerait stop} STOP HAUTE CONSIDERATION FULLSTOP

^{Mi jeunesse et}
~~LE MINISTRE DE LA JEUNESSE~~
~~ET DU MOUVEMENT COOPERATIF~~
NDINDILYIMANA AUGUSTIN
MAJOR BEM

INFO :

- PRESIREP
- MINAFFET
- AMBARWANDA-NAIROBI
Telex 22463

REPUBLIQUE RWANDAISE
SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Mod. 2/T

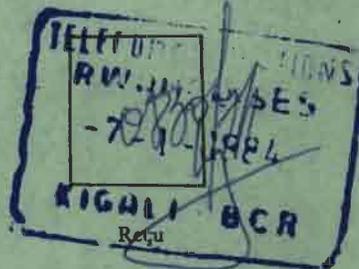
I.N.R. 000348 - F

Numéro 467 Origine Mombasa Nombre de mots 6 Date de dépôt 6 Heure 1135 Via

Indice
d'office

TELEGRAMME

Cachet du bureau d'arrivée



Date

Heure

A traiter par

Date entrée: 05/01/84

N° Classement: 0115/12

L'Etat n'accepte aucune responsabilité à l'égard des usagers du Service des Télécommunications. (Décret-loi du 17 juin 1974)

Votre telegramme no 5012 de no 019/12-08-01 déposé
à Kigali le 5 janvier 1984, adressé à Consul
Rwanda Mombasa Kenya, non remis
destinataire inconnu, adresse insuffisante

D/02011

9780 MARS 1984
15.08.01

al

Monsieur le Directeur Général
du Service Central de Renseignements
KIGALI.

Demande de passe-ports.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'équipe KIYOVU SPORTS se rendra à LUBUMBASHI (Zaïre) le 4 avril 1984 pour livrer le match aller comptant pour les 1/16e de finale de la 20e Coupe d'Afrique des Clubs Champions contre l'équipe SANGA BALENDE.

A cet effet, je vous demanderais de bien vouloir autoriser la prorogation et la délivrance des passe-ports pour les joueurs de KIYOVU SPORTS dont les noms sont repris ci-dessous:

Pour la prorogation:

1. BICAMAKARA Juma Kiky	5. BASIMYA Joseph
2. KANYARABONYE Jean	6. GASHEREBUKA Bosco
3. KANYANDEWE Norbert	7. HARELIDANA Mustafa
4. MUVALA Valence	8. NKUBI Optatus.

Pour l'établissement:

1. KAGABO Ismaël	6. MANIRAHU Joseph
2. MUGARURA Henedi	7. KAGABO Innocent
3. MWALA KAMBALE	8. GATALI Eros
4. ILUNGA Silas	9. KANAMUGIRE Déogratias
5. GREGAMURA Aboubacar	

.../...

La délégation partira le 4 avril 1984
pour revenir le 11 du même mois.

Je compte sur votre habituelle compréhension.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDIRIBILIYIMANA Augustin
Major B.M.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I.
- Monsieur le Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération
K I G A L I.
- Monsieur le Directeur de l'Immigration
et Émigration
K I G A L I .-

19 8 MARS 1984

911

/15.08.01

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
intervenir, par voie diplomatique, auprès des Autorités compétentes de la Compagnie
AIR ZAIRE en leur demandant de bien vouloir accepter d'assurer, par AIR ZAIRE, le
transport aérien de la délégation de l'équipe KIVU devant se rendre à LISIEBASSI,
y rencontrer l'équipe SANGA BALONDE du Zaïre, dans le Cadre de la 30ème Coupe
d'Afrique des clubs champions.

Nous avons déjà pris contact officieusement avec
le Représentant d'AIR ZAIRE à KIGALI à ce sujet; il nous avait promis d'en aviser
ses supérieurs à KINSHASA, mais malheureusement nous n'avons pas encore eu de suite.

Notre souci est de réduire au maximum la prise
en charge par l'Etat, en l'occurrence le Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération, des frais de voyage qu'occasionnera cette sortie de l'équipe KIVU.

Nous pensons qu'il serait moins onéreux de les
mettre en route vers GISENYI pour aller prendre l'avion à GOMA.

Etant donné que le règlement de la Confédération
Africaine de Football (C.A.F.) préconise que l'équipe visiteuse arrive au lieu du
match 3 jours avant la rencontre et qu'elle peut rester deux jours après le match,
j'estime que le départ de KIVU devra avoir lieu au plus tard le 5 avril prochain
et le retour se situerait vers le 10 du même mois, dans la mesure où la rencontre
est programmée le 8 avril 1984.

Je vous demanderais de bien vouloir me communiquer
le résultat de vos démarches le plus rapidement possible, pour me permettre de faire
les formalités nécessaires relatives à cette mission.

C.P.I. de

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

KIGALI

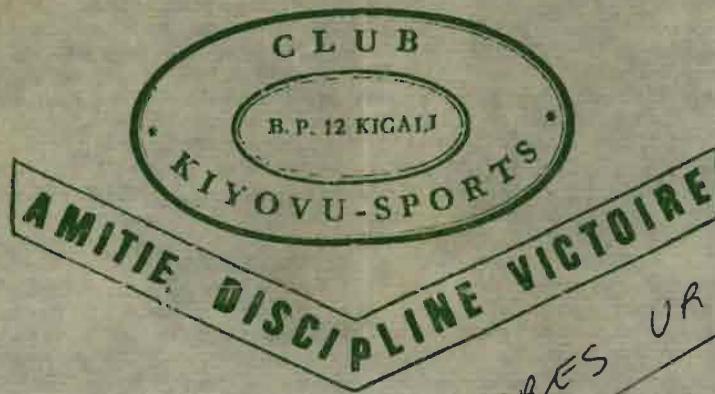
- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda
à KINSHASA

S/C de Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
HOINDILYIMANA Augustin

Major



TRES URGENT

Cpte B.C.R. : 7573/07

A traiter par	DGSL
Date entrée	14/03/84
N° classement	1529/15.08.01

Réf. :

KIGALI, le 14 Mars 1984

Objet :

Monsieur le Ministre
de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe la liste de la délégation du Club Kiyovu Sports pour notre déplacement à Lubumbashi.

Nous vous serions gré de bien vouloir intervenir pour l'obtention des titres de voyage de ladite délégation.
Il vous sied de désigner pour nous accompagner:

- Un représentant du Ministère *NJANGWE*
- Un représentant de la Fédération *RWAHUSA*
- Un journaliste. *KALINDA*

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Président du Club Kiyovu-Sports

I. NZEZIMANA

C.P.I. : Monsieur le Président
du C.N.D.F.

Liste de la délégation de KIYOVU-SPORTS pour le match de SANGA BALENDE

Joueurs

1.	BAZIMYA	Joseph
2.	KAGABO	Ismaël
3.	BICAMAKARA	Juma Kiky
4.	KANYARABONYE	Jean
5.	NKUSI	Optatus
6.	MUGARURA	Hemedi
7.	GASHEREBUKA	Bosco
8.	MWALA	Kambale
9.	HARELIMANA	Mustafa
10.	KANYANDEKWE	Norbert
11.	ILUNGA	Silas
12.	GASHAMURA	Aboubacar
13.	MANIRAHU	Joseph
14.	KAGABO	Innocent
15.	MUVALA	Valence
16.	GATALI	Enos
17.	KANAMUGIRE	Déogratias

Officiels

1.	ITANGAYENDA	Narcisse, <i>V. Prés.</i>
2.	NDUWUMWE	François, <i>Treasurer</i>
3.	SHYIRAKERA	Michel, <i>Treasurer</i>
4.	SHOMWA	Léandre, <i>Secretary</i>
5.	MOLOUBA Roger	(Médec. & Entr.)

Nous vous signalons que les joueurs BICAMAKARA, KANYARABONYE, KANYANDEKWE et MUVALA ont possédé un passe-port lors du match TUNISIE-RWANDA tandis que BAZIMYA, GASHEREBUKA et MUSTAFA en avaient lors de la rencontre SOMALIE-RWANDA. Le joueur NKUSI Optatus a séjourné dernièrement en Allemagne avec la sélection des Juniors.

FICHE DE TRANSMISSION

A : Ministre

Pour suite à donner _____

Pour approbation * _____

Pour signature * _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu ** _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaire _____

DB8L

15/3/84

15/3/84

Date :

10 FEV. 1984

412/15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Demande d'ordres de
mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de descendre à Votre
Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement des Ordres de
Mission en faveur de la délégation rwandaise qui participera aux
assises de la XVIe Assemblée Générale Ordinaire de la Confédération
Africaine de Foot-ball devant avoir lieu à ABIDJAN en Côte d'Ivoire
le 1er mars 1984 et à la Cérémonie d'ouverture de la phase finale
de la XIve Coupe d'Afrique des Nations prévue du 4 au 18 mars 1984.

La délégation sera composée de Messieurs:

1. NGANGO Félicien, Chef de Section Juridique au BUNEP et Président du
Comité National de Direction de Foot-ball, Chef de
Délégation.
2. NJANGWE Philippe, Chef de Division Sports au Ministère de la Jeunes-
se et du Mouvement Coopératif.

Date de départ : le 28 février 1984

Date de retour : le 10 mars 1984

Durée de la mission : 12 jours.

Les frais de voyage et de séjour des
intéressés seront à charge du Ministère des Affaires Etrangères et
de la Coopération.

Vous trouverez en annexe le mémorandum
relatif à cette mission ainsi que la photocopie de la lettre d'invita-
tion.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le
Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

KIGALI.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

INDINDILYIMANA Augustin

19/02/84

I. INTRODUCTION

La dernière Assemblée Générale de la Confédération Africaine de Foot-ball 15ème édition n'est tenue à TRIPOLI en Libye en mars 1982. C'est lors de la 14ème Assemblée réunie à LAGOS (NIGERIA) que TRIPOLI fut choisi pour abriter la 15ème Assemblée, étant donné que la Libye avait été désignée pour organiser la phase finale de la 13ème Coupe d'Afrique des Nations. Rappelons, à ce titre, que l'Assemblée Générale ordinaire de la CAF se réunit tous les deux ans, de préférence à l'occasion du Tournoi final de la Coupe d'Afrique des Nations et dans le pays qui organise ce dernier.

Depuis sa création en 1957, le Rwanda n'avait jamais pris part aux assises de la CAF. La première participation date seulement de 1982. Parmi les 42 fédérations membres de la CAF, 30 dont le Rwanda ont participé aux travaux de la 15ème édition.

La 16ème Assemblée Générale ordinaire aura lieu à ABIDJAN (Côte d'Ivoire) le 1er mars 1984. Il y a lieu de signaler que la Côte d'Ivoire est appelée à organiser la finale de la 14ème Coupe d'Afrique des Nations, suite au désistement du MALAWI qui avait initialement été désigné comme organisateur lors de la 14ème Assemblée de la CAF tenue à LAGOS en 1980.

II. ACTIVITES DE LA CONFEDERATION AFRICAINE DE FOOT-BALL.

La Confédération Africaine de Foot-ball, organe technique du Conseil Supérieur du Sport en Afrique (C.S.S.A.) s'est fixée, lors de sa création en 1957, comme objectif l'organisation des tournois et compétitions en Afrique dans le but de renforcer les relations d'amitié entre les pays affiliés et rehausser le niveau sportif des fédérations membres par l'échange des expériences. Elle entend en outre faire respecter sur tout le continent les lois, règlements et décisions de la Fédération Internationale de Foot-ball Association (FIFA).

De cette organisation est née la Coupe d'Afrique des Nations en 1957, la Coupe des Clubs Champions en 1964, la Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe en 1975 et tout dernièrement la Coupe d'Afrique des Juniors en 1978.

a) La Coupe d'Afrique des Nations.

Celle-ci a lieu tous les deux ans et oppose les équipes nationales affiliées. Le Rwanda a pris part pour la première fois à la 13ème édition dont la finale s'est disputée en Libye du 5 au 16 mars 1982. Notre sélection Nationale, éliminée par l'Ethiopie par pénalités dans le tour préliminaire, n'avait pourtant pas démérité. Ses performances ont incité à poursuivre cette expérience à la 14ème édition de cette compétition.

Le Rwanda s'était qualifié pour les 1/16èmes de finale après avoir battu par 1 but à 0 la Sélection Somalienne qui n'a pas voulu livrer le match-retour qui devait se dérouler à KIGALI.

Pour la suite, elle a dû s'incliner par deux fois devant la formation Tunisienne qui l'a emportée avec un score de 5 buts à 0 à TUNIS et d'un but à 0 à KIGALI.

b) La Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe.

Depuis son instauration en 1975, la Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe oppose chaque année les clubs vainqueurs de coupe des pays affiliés à la Confédération. Les 9 dernières compétitions aboutirent aux victoires des clubs suivants : le Tonnerre de YAOUNDE en 1975, le Shooting Stars du NIGERIA en 1976, les Rangers du NIGERIA en 1977, le club HONOYA de Guinée en 1978, le CANON de YAOUNDE en 1979, le Tout-Puissant Mazaabe en 1980, l'Union de Douala en 1981, AL AHLI NATIONAL (Egypte) en 1982 et tout dernièrement ASHAWI KOCOKO en 1983.

Dans notre souci d'ouverture sur le monde, le Rwanda avait engagé MUKURA V.S. dans la VIIIème édition de cette coupe. Cette formation a été éliminée dans le tour préliminaire par PANAFRICA de Tanzanie qui l'a battue tant en aller qu'au retour chaque fois par 4 buts à 0. Les performances issues de ce premier essai ne devaient pas nous décourager et c'est à ce titre que l'équipe PANTHERES NOIRES, actuel champion en titre, a été engagée dans la 10ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe. Le match-aller contre INTER F.C. de BUJUMBURA a déjà eu lieu le 5 février 1984 à KIGALI et s'est terminé sur un score vierge de 0 but partout. Le match-retour se déroulera à BUJUMBURA le 19 février 1984.

c) La Coupe d'Afrique des Clubs Champions.

Cette compétition est à sa 20ème édition.

Elle est également annuelle et oppose les clubs champions des fédérations affiliées à la CAF. Rappelons que la première participation du Rwanda date de 1982 avec la participation de RAYON SPORTS (18ème édition). Une fois de plus, le Rwanda s'est fait représenter dans la 20ème Coupe d'Afrique des clubs champions par KIVOVU F.C. La phase préliminaire a déjà commencé. Il y a lieu de noter la qualification de KIVOVU aux 1/16èmes de finale suite au désistement d'ADHARCS TIGERS (MALAWI) qui s'est retiré des compétitions. L'équipe KIVOVU rencontrera SANGA BALENDE du Zaïre en avril prochain.

d) La Coupe d'Afrique JUNIOR.

En instaurant La Coupe d'Afrique Junior, la CAF était soucieuse d'assurer une progression systématique du football africain et conséquemment le relever au niveau acceptable, tant est-il vrai que la garantie d'un avenir sportif crédible réside dans l'attention accordée aux jeunes talents.

Jusqu'à présent, le Rwanda n'a pas encore participé à cette coupe instaurée en 1978. La richesse de ce genre de compétition devrait nous inciter à y prendre part.

Les activités de la CAF ne se limitent pas uniquement à l'organisation des compétitions. Seule ou avec la FIFA, elle organise des stages de formation ou de recyclage des arbitres, entraîneurs et médecins sportifs. Etant un organe technique représentatif du C.S.B.A., la CAF participe à l'organisation de la Coupe du Monde de F.B. et aux Jeux Olympiques, compétitions qui font l'objet d'une recommandation en matière de participation des associations affiliées.

La participation à ces meetings est d'importance particulière, puisque l'absence injustifiée des associations affiliées peut aller valoir l'interdiction de prendre part au Congrès de la FIFA, alors que ce dernier constitue l'heureuse occasion de débattre les problèmes dont dépend l'avenir du F.B. dans le monde en général et sur le continent africain en particulier.

La 16ème Assemblée Générale de la Confédération Africaine de Football aura à débattre plusieurs thèmes tel que le montre l'ordre du jour ci-après :

- I. APPEL DES DELEGUES
- II. ALLOCUTION DU PRESIDENT
- III. DESIGNATION DES TROIS MEMBRES CHARGES DE VERIFIER LE P.V.
- IV. DESIGNATION DES SCRUTATEURS
- V. CONFIRMATION DU P.V. DE L'ASSEMBLEE GENERALE PRECEDENTE
- VI. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
- VII. PRESENTATION DU BILAN, COMPTE DES RECETTES ET DEPENSES
- VIII. PRESENTATION DU RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES ET APPROBATION DU BILAN
- IX. PRESENTATION DU BUDGET POUR LES ANNEES 1983/1985
- X. AFFILIATION ET/OU DERISSION D'ASSOCIATIONS NATIONALES : AUCUNE
- XI. EXAMEN DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS ET REGLEMENTS DES COMPETITIONS DE LA C.A.F.
- XII. INTERPELLATIONS DES FEDERATIONS NATIONALES ET TOUTES AUTRES QUESTIONS QUE LE COMITE EXECUTIF ESTIMERAIT DEVOIR INSCRIRE
(De telles interpellations et questions doivent avoir été soumises à la C.A.F. conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article 5 des Statuts de la CAF).
- XIII. QUESTIONS PRESENTÉES EN CONFORMITE AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ALINEA 8 DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS
- XIV. ELECTION DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF DE LA CAF
- XV. ELECTION DU PRESIDENT DE LA CAF
- XVI. ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA CAF
- XVII. ELECTION DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF DE LA FIFA
- XVIII. DESIGNATION DU PAYS QUI ORGANISERA LE TOURNOI FINAL DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS EN 1988
- XIX. DESIGNATION D'UN EXPERT COMPTABLE POUR VERIFIER LES COMPTES DE LA CAF
- XX. QUESTIONS DIVERSES
- XXI. DESIGNATION DU LIEU ET DE LA DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE

III. CALENDRIER DU TOURNOI FINAL DE LA 14ème COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS.

a) Groupe "A", Stade Houphouët-Boigny (Abidjan) : Côte d'Ivoire, Togo, Cameroun, Egypte.

b) Groupe "B", stade de Bouaké : Ghana, Nigeria, Malawi, Algérie.

c) Matches.

4 mars 1984 :

Cérémonie d'ouverture à Abidjan.

Côte d'Ivoire-Togo

Cameroun-Egypte.

5 mars

Ghana - Nigeria

Malawi - Algérie.

7 mars

Cameroun - Togo

Côte d'Ivoire - Egypte.

8 mars

Malawi - Nigeria

Ghana - Algérie.

10 mars

Egypte - Togo

Côte d'Ivoire - Cameroun.

11 mars

Nigeria - Algérie

Ghana - Malawi.

14 mars

Deuxièmes finales à Abidjan et Bouaké. Elles se disputeront entre :

a) 1^{ère} équipe classée première en groupe "A" et la deuxième équipe du groupe "B" à Abidjan.

b) 1^{ère} équipe classée première en groupe "B" et la deuxième équipe du groupe "A" à Bouaké.

17 mars

Match pour la troisième place à Abidjan.

18 mars

Finale à Abidjan.

IV. CONCLUSION

A travers les débats de la 16ème Assemblée Générale ordinaire de la Confédération Africaine de Foot-ball, les représentants des associations affiliées auront, une fois de plus, l'occasion de prendre une position concertée devant leur permettre de relever le niveau du F.B. africain. La fédération rwandaise de Football devrait se mettre en contact direct avec les organismes responsables de ce sport au plus haut niveau pour la richesse des échanges, évitant par là de subir le phénomène sportif sans participation consentie. La délégation rwandaise aura également l'occasion d'assister à l'ouverture de la phase finale de la 14e Coupe d'Afrique des Nations à laquelle notre équipe nationale avait pris part dans les rencontres comptant pour le tour préliminaire et les 1/16èmes de finale.

Fait à KIGALI, le 15/2/1984.-

En application de la décision de l'Assemblée Générale de la Confédération Africaine de Football, prise lors de sa réunion tenue à Tripoli en 1982 de tenir les réunions de l'Assemblée Générale de la Confédération de 1984 en Côte d'Ivoire.

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à cette réunion, qui aura lieu à Abidjan les 1^{er} et 2 Mars 1984 et à la cérémonie, d'ouverture de la phase finale de la 14^{eme} Coupe d'Afrique des Nations qui aura lieu le 4 Mars 1984.

Nous insistons sur le désir de vous accueillir et soyez bienvenus sur la terre de la République de Côte d'Ivoire.

Avec nos meilleures salutations.

Brizoua-Bi Jean

Président de la Fédération Ivoirienne de Football



360 11/4

cl

FICHE DE TRANSMISSION

A : *DIAGÉRAZ SPORTS*
2 2015123

Mukhu
28/3/85

Pour suite à donner _____

Pour approbation _____

Pour signature _____

Pourrions-nous en parler ? _____

Venir me voir _____

Comme convenu _____

Suite à votre demande _____

Noter et retourner _____

Pour information _____

A classer _____

Commentaires *lettre à l'équipe MUKU AGWA SPORTS*
pour l'informer qu'une voiture lui est
accordée pour le transfert de officiel de
l'équipe KAHAWA du Kenya du 28/3 au 1/4/85

Date : *27/3/85*

De : *BSE*
Ju
Athou'

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le

N°

/15.08.01

Objet: Visite de l'Equipe
de Football KAHAWA
du KENYA.

Monsieur le Président de l'Equipe
de Football
MUKUNGWA SPORTS
R U H E N G E R I

Monsieur le Président,

Fait

Faisant suite à votre lettre du
23 mars 1985 dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur de
vous informer que je mets à votre disposition uniquement une
voiture pour le transport des Officiels de l'Equipe de Football
KAHAWA du KENYA en visite dans notre Pays du 28 mars 1985 au 1er
Avril 1985.

Veillez agréer, Monsieur le
Président, l'expression de ma considération distinguée.

C.P.I.à:

- Monsieur le Président du
C.N.D.F.
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

MUKUNGWA SPORTS
RUHENGERI

~~chef de B80~~
~~reponse~~ *Reubely*
26/3/85

19/26/85

Ruhengeri, le 23/03/1985

D 65 L
25/3/85
2733/15.08.01

Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
K I G A L I

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la rencontre sportive avec KAHAWA UNITED TEAM qui est une équipe de football Kenyane dont le séjour dans notre pays s'étend du 29 mars au 1er avril 1985, le Club MUKUNGWA Sports a l'honneur de s'adresser à votre haute autorité et habituelle compréhension pour vous demander de l'aider en vue de faciliter le déplacement de la délégation Kenyane.

Il s'agirait, Monsieur le Ministre, de mettre un minibus et éventuellement une voiture à la disposition des joueurs et des officiels.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

accord
une voiture à partir du 28 Mars
MUSEMARVELL Prosper
Président

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 08.10.1985

N° 4061 / 15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet: Demande d'ordres
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement des ordres de mission
en faveur de la délégation rwandaise qui prendra part à la XVIIème session
ordinaire de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des
Pays d'Expression Française qui se tiendra à DJIBOUTI du 27 novembre au 3
décembre 1985.

La délégation comprend le Lt Col BEM
NDINDILYIMANA Augustin, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif,
chef de délégation et Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des
Sports et Loisirs, membre.

Date de départ : le 26 novembre 1985

Date de retour : le 06 décembre 1985

Durée de mission : 11 jours.

Les frais de voyage et de séjour sont
à charge du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Vous trouverez en annexe le mémorandum
relatif à notre participation ainsi que les copies des correspondances échangées.

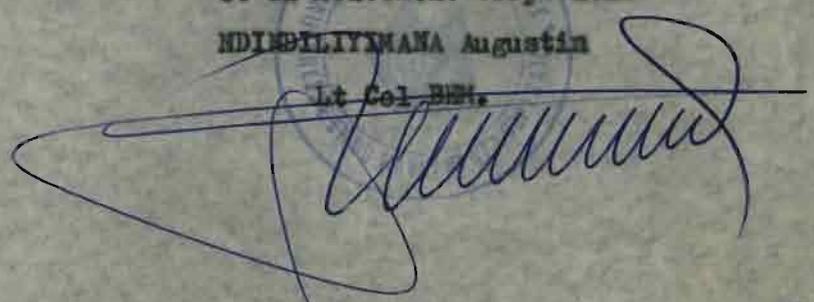
Veillez agréer, Excellence Monsieur le
Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I



*Rec'd
08/10/85*

Mémoire relatif à la participation du Rwanda
à la XVIème session ordinaire de la Conférence
des Ministres de la Jeunesse et des Sports des
Pays d'Expression Française prévue à DJIBOUTI
du 27 novembre au 03 décembre 1985.

Par sa lettre n° 3214/MENJS du 08 octobre 1985, le Ministre de
l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a confirmé la tenue et l'orga-
nisation de la 16ème session de la CONFESJES par le Gouvernement de la République
de DJIBOUTI, concrétisant ainsi le vœu exprimé dans la résolution n° 1 CONFESJES
XV 84 par la Conférence réunie à LIBREVILLE les 2 et 3 novembre 1984.
Cette lettre constituait à la fois l'invitation des pays membres.

La restructuration du Secrétariat Technique Permanent, la gestion
financière du même secrétariat et le programme de l'Année Internationale de la
Jeunesse furent les points importants de la dernière session.
La Conférence y reviendra au cours des présentes assises car elle devra évaluer les
résultats de ses recommandations.

Concernant la restructuration du Secrétariat Technique, il y a
lieu de rappeler que par la résolution n° 85-37-01, la 37ème session de la Confé-
rence des Ministres de l'Education Nationale des Pays d'Expression tenue à BAMAKO
au MALI les 15 et 16 mars 1985 a consacré la séparation des 2 secrétariats et des
services communs ainsi que du partage des biens. La 16ème session de la CONFESJES
devra tirer les conséquences qui en découlent car en prenant initialement la déci-
sion de création d'un Secrétariat Général distinct de la CONFEMEN, la CONFESJES
avait néanmoins envisagé le partage des services communs et c'est pourquoi elle
avait donné mandat au Ministre Sénégalais de la Jeunesse et des Sports de faire
mener une étude devant déterminer la clé de répartition des charges des deux
Conférences, le fonctionnement des services communs ainsi que les procédures
de gestion.

A propos de la gestion financière, la 16ème Conférence aura à
examiner le rapport des commissaires au compte qui confirme la mauvaise gestion
déplorée déjà depuis la 14ème session tenue à l'ILE MAURICE.
Le rapport fait ressortir que les errements constatés sont largement dus à l'insuf-
fisance des règles comptables et financières du S.T.P. ainsi qu'à une pratique
desordonnée. Pour corriger ces lacunes, la 16ème session ministérielle devra se pro-
noncer sur l'adoption d'un règlement financier et d'un règlement du personnel.
Néanmoins, des lueurs d'espoirs commencent à apparaître car dans son rapport offi-
ciel, le nouveau Secrétaire Général parle d'un redressement très sensible des fi-
nances de notre organisation.

Concernant le rapport sur les Jeux de la CONFEJES, il faut d'emblée rappeler que le RWANDA a participé à ces jeux de l'Amitié qui se sont déroulés à YAMOUSSOUKRO du 21 au 28 juillet 1985.

En dehors du rapport technique et financier, la Conférence aura à discuter un problème de fond, déjà amorcé dans les coulisses lors des jeux, à savoir l'avenir de ces jeux. A cause de l'intérêt suscité par la réussite de YAMOUSSOUKRO, la tendance générale dans l'opinion des Ministres présents est l'institution d'une biennale de ces jeux et rencontre culturelle.

Les Ministres ne manqueront certainement pas d'examiner le projet relatif à la création d'"Un Mouvement International pour la Paix et le Développement" tel que souhaité par les participants au colloque ayant le même thème qui s'est déroulé parallèlement aux dits jeux dans la Capitale Politique de la COTE D'IVOIRE.

La Conférence des Ministres qui sera précédée par la réunion des Experts aura à son examen d'autres points non moins importants selon le programme général provisoire suivant :

Mercredi 27 novembre 1985	:	Arrivée des délégations
Jeudi 28 novembre 1985	}	: Réunion des Experts
Vendredi 29 novembre 1985		
Samedi 30 novembre 1985		
Dimanche 1er décembre 1985	:	- Réunion commission financière - Mise au net des documents
Lundi 2 décembre 1985	}	: Réunion Ministérielle
Mardi 3 décembre 1985		

L'ordre du jour de la réunion des Experts comprend les points ci-après :

1. Rapport d'Activités du Secrétariat Général
2. Etude du Rapport de la Commission sur la formation des cadres supérieurs
3. Rapport du Groupe de travail sur le Sport d'Elite
4. Rapport du groupe de travail sur l'évaluation des Chantiers
5. Rapport sur les Jeux de la Conféjes
6. Textes financiers et organigramme
7. Encadrement de la pratique sportive
8. Thème d'Etude N° 2
9. Thème d'Etude N° 1
10. Propositions de Programme 1986
11. Choix des thèmes de la XVIIe Session
12. Programme des Bourses.

La commission financière aura quant à elle à examiner :

- le rapport d'exécution financière 1985
- le rapport des commissaires aux comptes
- le budget de fonctionnement 1986.

Le Secrétariat Général propose aux Ministres l'ordre du jour ci-après :

1. Accueil de la XVIIe Session et des sessions suivantes
2. Alimentation du Fonds Commun
3. Coopération avec les organismes internationaux
4. Rapport d'Activités du Secrétariat Général
5. Etudes des conclusions de la Réunion des Experts sur
 - la formation des cadres supérieurs
 - le sport d'élite
 - l'évaluation des chantiers
 - les Jeux de la Conféjes
 - les Textes financiers et organigramme
 - l'encadrement de la pratique sportive
 - le thème d'étude N° 2
 - le thème d'étude N° 1
 - les propositions de programmes 1986
 - les thèmes d'étude de la XVIIe Session
6. Rapport sur le Programme de Bourses Canadiennes
7. Etude du Rapport des Commissaires aux Comptes
8. Etude du Rapport de la Commission de Partage des biens entre la Conféjes et la Confémen
9. Communication de la Commission financière.

En égard à l'importance de tous ces points à l'ordre du jour et à celle que notre pays attache à cette organisation francophone, la participation rwandaise est nécessaire malgré la conjoncture financière actuellement difficile. La délégation rwandaise aura une fois de plus à manifester son attachement à cet organisme qui octroie ces derniers temps et chaque année des bourses d'études en Education Physique et Sportive et Jeunesse dans le cadre des bourses canadiennes-CONFÉJES. Cette délégation aura également à remercier les pays membres pour leur contribution au financement du voyage de notre équipe de Volleyball aux Jeux de la Conféjes et à la tenue à Kigali de deux importants projets dont le Séminaire des Cadres EPS, du 20 au 23 août 1985 et le Colloque sur l'Intégration de l'Education Physique et Sportive à l'Ecole Primaire, du 26 au 29 septembre 1985. Elle plaidera aussi en faveur de la prise en charge par l'organisation pour l'exercice 1986 des projets relatifs à la formation des cadres moyens par de stages, soumis déjà au Secrétariat Général pour recherche de financement.

Fait à Kigali, le 07 novembre 1985.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le

N° /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet: Demande d'ordres
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de bien vouloir autoriser l'établissement des ordres de mission
en faveur de la délégation rwandaise qui prendra part à la XVIème session
ordinaire de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des
Pays d'Expression Française qui se tiendra à DJIBOUTI du 27 novembre au 3
décembre 1985.

La délégation comprend le Lt Col BEM
NDINDILYIMANA Augustin, Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif,
chef de délégation et Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des
Sports et Loisirs, membre.

Date de départ : le 26 novembre 1985

Date de retour : le 06 décembre 1985

Durée de mission : 11 jours.

Les frais de voyage et de séjour sont
à charge du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Vous trouverez en annexe le mémorandum
relatif à notre participation ainsi que les copies des correspondances échangées.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le
Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

Vu pour accord :

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération

K I G A L I

Mémemorandum relatif à la participation du Rwanda à la XVIème session ordinaire de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française prévue à DJIBOUTI du 27 novembre au 03 décembre 1985.

=====

Par sa lettre n° 3214/MENJS du 08 octobre 1985, le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports a confirmé la tenue et l'organisation de la 16ème session de la CONFEJES par le Gouvernement de la République de DJIBOUTI, concrétisant ainsi le voeu exprimé dans la résolution n° 1 CONFEJES XV 84 par la Conférence réunie à LIBREVILLE les 2 et 3 novembre 1984. Cette lettre constituait à la fois l'invitation des pays membres.

La restructuration du Secrétariat Technique Permanent, la gestion financière du même secrétariat et le programme de l'Année Internationale de la Jeunesse furent les points importants de la dernière session. La conférence y reviendra au cours des présentes assises car elle devra évaluer les résultats de ses recommandations.

Concernant la restructuration du Secrétariat Technique, il y a lieu de rappeler que par la résolution n° 85-37-01, la 37ème session de la Conférence des Ministres de l'Education Nationale des Pays d'Expression tenue à BAMAKO au MALI les 15 et 16 mars 1985 a consacré la séparation des 2 secrétariats et des services communs ainsi que du partage des biens. La 16ème session de la CONFEJES devra tirer les conséquences qui en découlent car en prenant initialement la décision de création d'un Secrétariat Général distinct de la CONFEMEN, la CONFEJES avait néanmoins envisagé le partage des services communs et c'est pourquoi elle avait donné mandat au Ministre Sénégalais de la Jeunesse et des Sports de faire mener une étude devant déterminer la clé de répartition des charges des deux Conférences, le fonctionnement des services communs ainsi que les procédures de gestion.

A propos de la gestion financière, la 16ème Conférence aura à examiner le rapport des commissaires au compte qui confirme la mauvaise gestion déplorée déjà depuis la 14ème session tenue à l'ILE MAURICE. Le rapport fait ressortir que les errements constatés sont largement dus à l'insuffisance des règles comptables et financières du S.T.P. ainsi qu'à une pratique desordonnée. Pour corriger ces lacunes, la 16ème session ministérielle devra se prononcer sur l'adoption d'un règlement financier et d'un règlement du personnel. Néanmoins, des lueurs d'espoirs commencent à apparaître car dans son rapport officiel, le nouveau Secrétaire Général parle d'un redressement très sensible des finances de notre organisation.

Concernant le rapport sur les Jeux de la CONFEJES, il faut d'emblée rappeler que le RWANDA a participé à ces jeux de l'Amitié qui se sont déroulés à YAMOUSSOUKRO du 21 au 28 juillet 1985.

En dehors du rapport technique et financier, la Conférence aura à discuter un problème de fond, déjà amorcé dans les coulisses lors des jeux, à savoir l'avenir de ces jeux. A cause de l'intérêt suscité par la réussite de YAMOUSSOUKRO, la tendance générale dans l'opinion des Ministres présents est l'institution d'une biennale de ces jeux et rencontre culturelle.

Les Ministres ne manqueront certainement pas d'examiner le projet relatif à la création d'"Un Mouvement International pour la Paix et le Développement" tel que souhaité par les participants au colloque ayant le même thème qui s'est déroulé parallèlement aux dits jeux dans la Capitale Politique de la Côte d'Ivoire.

La Conférence des Ministres qui sera précédée par la réunion des Experts aura à son examen d'autres points non moins importants selon le programme général provisoire ~~de la conférence~~ suivant :

Mercredi 27 novembre 1985	:	Arrivée des délégations
Jeudi 28 novembre 1985	:	
Vendredi 29 novembre 1985	:	Réunion des Experts
Samedi 30 novembre 1985	:	
Dimanche 1er décembre 1985	:	- Réunion commission financière - Mise au net des documents
Lundi 2 décembre 1985	:	
Mardi 3 décembre 1985	:	Réunion Ministérielle

L'ordre du jour de la réunion des Experts comprend les points ci-après :

1. Rapport d'Activités du Secrétariat Général
2. Etude du Rapport de la Commission sur la formation des cadres supérieurs
3. Rapport du Groupe de travail sur le Sport d'Elite
4. Rapport du groupe de travail sur l'évaluation des Chantiers
5. Rapport sur les Jeux de la Conféjes
6. Textes financiers et organigramme
7. Encadrement de la pratique sportive
8. Thème d'Etude N° 2
9. Thème d'Etude N° 1
10. Propositions de Programme 1986
11. Choix des thèmes de la XVIIe Session
12. Programme des Bourses.

La commission financière aura quant à elle à examiner :

- le rapport d'exécution financière 1985
- le rapport des commissaires aux comptes
- le budget de fonctionnement 1986.

Le Secrétariat Général propose aux Ministres l'ordre du jour ci-après :

1. Accueil de la XVIIe Session et des sessions suivantes
2. Alimentation du Fonds Commun
3. Coopération avec les organismes internationaux
4. Rapport d'Activités du Secrétariat Général
5. Etudes des conclusions de la Réunion des Experts sur
 - la formation des cadres supérieurs
 - le sport d'élite
 - l'évaluation des chantiers
 - les Jeux de la Conféjes
 - les Textes financiers et organigramme
 - l'encadrement de la pratique sportive
 - le thème d'étude N° 2
 - le thème d'étude N° 1
 - les propositions de programmes 1986
 - les thèmes d'étude de la XVIIe Session
6. Rapport sur le Programme de Bourses Canadiennes
7. Etude du Rapport des Commissaires aux Comptes
8. Etude du Rapport de la Commission de Partage des biens entre la Conféjes et la Confémen
9. Communication de la Commission financière.

Eu égard à l'importance de tous ces points à l'ordre du jour et à celle que notre pays attache à cette organisation francophone, la participation rwandaise est nécessaire malgré la conjoncture financière actuellement difficile. La délégation rwandaise aura une fois de plus à manifester son attachement à cet organisme qui octroie ces derniers temps et chaque année des bourses d'études en Education Physique et Sportive et Jeunesse dans le cadre des bourses canadiennes-CONFÉJES. Cette délégation aura également à remercier les pays membres pour leur contribution au financement du voyage de notre équipe de Volleyball aux Jeux de la Conféjes et à la tenue à Kigali de deux importants projets dont le Séminaire des Cadres EPS, du 20 au 23 Août 1985 et ^{le} Colloque sur l'Intégration de l'Education Physique et Sportive à l'Ecole Primaire, du 26 au 29 septembre 1985. Elle plaidera aussi en faveur de la prise en charge par l'organisation pour l'exercice 1986 des projets relatifs à la formation des cadres moyens par de stages soumis déjà au Secrétariat Général pour recherche de financement.

Fait à Kigali, le 07 novembre 1985.

D/020/1

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 26 NOV. 1985

N° 4264 /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.-

OBJET: Demande de prolongation
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

Par le télégramme dont photocopie en annexe, le Ministre de la Jeunesse et des Sports du Congo, Président en exercice de la Conférence des Ministres chargés des Sports de la zone de développement sportif n° 4 du Conseil Supérieur du Sport en Afrique vient de confirmer les dates du 07 au 10 Décembre 1985 la tenue de la 18° assemblée annuelle de cet organisme à Libreville, capitale de la République Gabonaise.

Il y a lieu de rappeler que cette session devait se tenir initialement à BRAZZAVILLE du 28 au 31 Octobre dernier. Son report a été motivé par la recherche d'une grande représentativité des Etats membres. Ainsi fut-elle placée directement après les assises de la Conférence des Ministres chargés des Sports des pays de la francophonie et en marge des Jeux des Etats de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale.

Afin de permettre au Rwanda de prendre part à cette importante réunion en raison de son ordre du jour qui comporte des choix politiques à prendre par les Etats, je Vous demanderais de bien vouloir autoriser la prolongation de l'ordre de mission n° 2201/01.04 du 14 Novembre 1985 établi en faveur de Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs qui se rendra également à la XVIIe session ordinaire de la CONFEJES à DJIBOUTI du 26 Novembre au 06 Décembre 1985.

.../...

Depuis la dernière session qui a eu lieu à BATA, en Guinée Equatoriale du 20 au 26 Octobre 1984 et la réunion extraordinaire tenue à BRAZZAVILLE du 10 au 11 Décembre 1984, les problèmes cruciaux que connaît le Secrétariat de la zone restent sans solutions définitives et le laissent dans une certaine léthargie. Il s'agit essentiellement de problèmes d'harmonisation des structures par l'étude et l'adoption des textes fondamentaux devant régir le fonctionnement des activités de la zone; l'assainissement de la gestion financière; la problématique du siège et le déroulement normal des Jeux d'Afrique Centrale. L'analyse de tous ces points ont fait l'objet de ma lettre n°4289/15.08.01 du 27 Novembre 1984 adressée au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et dont copie fut réservée à Votre Excellence.

L'ordre du jour détaillé de cette 18^e assemblée générale comprend les points ci-après :

- Examen du rapport d'Activités du Secrétaire Général de la zone 4 du CSSA;
- Choix politique du système d'administration de la zone 4;
- Transfert du siège de la zone 4 à BANGUI en République Centrafricaine;
- Projet de l'organigramme des structures du Secrétariat Permanent;
- Examen des textes fondamentaux;
- Budget 1986;
- Programme 1986;
- Problématique des Jeux d'Afrique Centrale;
- Sport Scolaire et Universitaire en Afrique Centrale.

Etant donné que nous avons été averti des dates de cette réunion avec retard, il a été suggéré au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de déléguer un représentant de l'Ambassade la plus proche. Le coût trop élevé de son déplacement à partir de Kinshasa a plaidé en faveur de la présente formule de prolongation de mission.

Celle-ci s'étendra du 07 au 13 Décembre 1985. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération prendra en charge les frais de transport sur l'itinéraire PARIS-LIBREVILLE-PARIS ainsi que les frais de mission pour sept (7) jours.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDELIYIMANA Augustin

Dt. 001. 82.



2102011
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.-

Cl
Kigali, le 26 NOV. 1985

N° 4264 /15.08.01

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.-

OBJET: Demande de prolongation
de mission.

Excellence Monsieur le Président,

Par le télégramme dont photocopie
en annexe, le Ministre de la Jeunesse et des Sports du Congo, Président
en exercice de la Conférence des Ministres chargés des Sports de la
zone de développement sportif n° 4 du Conseil Supérieur du Sport en
Afrique vient de confirmer les dates du 07 au 10 Décembre 1985 la
tenue de la 18^e assemblée annuelle de cet organisme à Libreville,
capitale de la République Gabonaise.

Il y a lieu de rappeler que cette session devait se tenir initialement
à BRAZZAVILLE du 28 au 31 Octobre dernier. Son report a été motivé par
la recherche d'une grande représentativité des Etats membres. Ainsi
fut-elle placée directement après les assises de la Conférence des
Ministres chargés des Sports des pays de la francophonie et en marge
des Jeux des Etats de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale.

Afin de permettre au Rwanda de prendre
part à cette importante réunion en raison de son ordre du jour qui
comporte des choix politiques à prendre par les Etats, je Vous
demanderais de bien vouloir autoriser la prolongation de l'ordre de
mission n° 2201/01.04 du 14 Novembre 1985 établi en faveur de Monsieur
MUNATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs qui se
rendra également à la XVII^e session ordinaire de la CONFEJES à DJIBOUTI
du 26 Novembre au 06 Décembre 1985.

.../...

Depuis la dernière session qui s'est eu lieu à BATA, en Guinée Equatoriale du 20 au 26 Octobre 1984 et la réunion extraordinaire tenue à BRAZZAVILLE du 10 au 11 Décembre 1984, les problèmes cruciaux que connaît le Secrétariat de la zone restent sans solutions définitives et le laissent dans une certaine léthargie. Il s'agit essentiellement de problèmes d'harmonisation des structures par l'étude et l'adoption des textes fondamentaux devant régir le fonctionnement des activités de la zone; l'assainissement de la gestion financière; la problématique du siège et le déroulement normal des Jeux d'Afrique Centrale. L'analyse de tous ces points ont fait l'objet de ma lettre n°4289/15.08.01 du 27 Novembre 1984 adressée au Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération et dont copie fut réservée à Votre Excellence.

L'ordre du jour détaillé de cette 18^e assemblée générale comprend les points ci-après :

- Examen du rapport d'Activités du Secrétaire Général de la zone 4 du CSSA;
- Choix politique du système d'administration de la zone 4;
- Transfert du siège de la zone 4 à BANGUI en République Centrafricaine;
- Projet de l'organigramme des structures du Secrétariat Permanent;
- Examen des textes fondamentaux;
- Budget 1986;
- Programme 1986;
- Problématique des Jeux d'Afrique Centrale;
- Sport Scolaire et Universitaire en Afrique Centrale.

Etant donné que nous avons été averti des dates de cette réunion avec retard, il a été suggéré au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de déléguer un représentant de l'Ambassade la plus proche. Le coût trop élevé de son déplacement à partir de Kinshasa a plaidé en faveur de la présente formule de prolongation de mission.

Celle-ci s'étendra du 07 au 13 Décembre 1985. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération prendra en charge les frais de transport sur l'itinéraire PARIS-LIBREVILLE-PARIS ainsi que les frais de mission pour sept (7) jours.

Veillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

11 Mars 1985

0864 /15.08.01

*Byse
Service
Ruhengeri
17/3/85*

Excellence Monsieur l'Ambassadeur
du KENYA à KIGALI

S/C. de Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et de la
Coopération
KIGALI

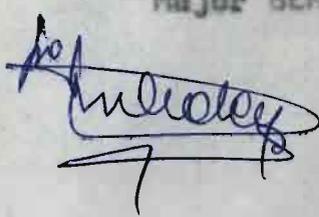
Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

Faisant suite à votre note n°
KEK/POL/3/153 du 25 Février 1985 adressée au Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération et dont j'ai reçu copie, j'ai l'honneur
de vous proposer de retenir la période du 29 Mars au 1er Avril 1985
pour le séjour de l'équipe KAHAWA United Sports de Nairobi dans mon
pays.

Ainsi, elle pourra livrer deux
matches respectivement les 30 et 31 Mars 1985.

Veuillez agréer, Excellence
Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma très haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILIVIMANA Augustin
Major BEM.-



C.P.I.B.

- Monsieur le Président
du C.N.D.F.
KIGALI
- Monsieur le Président de
l'équipe HUKUNWA
RUHENGRI.

TELEGRAPHIC ADDRESS
KENYAREP RW
TELEPHONE N° 2774
TELEX N° 598
In reply please quote

EMBASSY OF THE REPUBLIC OF KENYA
B. P. 1215
KIGALI, RWANDA



RefKEK/POL/3/(153)

A trailer par *DGSL*
Date entrée: *25/2/85*
N° Classement: *1923/15-08-81*

*Dispositif
Annexe 2.0.
me voir
Ruhengeri
11/5/85*

The Embassy of the Republic of Kenya in Kigali presents its compliments to the Ministry of External Affairs and Co-operation of the Republic of Rwanda and has the honour to refer to letter Ref. No. 0092/15.08.01 dated 10th January 1985 from the Minister of Youth and Co-operatives requesting us to invite a Kenyan Football Team for two friendly matches with Rwandese Teams.

The Embassy has further the honour to inform the esteemed Ministry that Kahawa United Football Team will make a tour of Rwanda to play two friendly matches with Mukungwa Football Club. We therefore kindly request you to propose the tentative dates when the tour can take place. We also request you to provide hotel accommodation and internal transport arrangements during the tour. Your assistance in that regard will go a long way towards making the tour possible.

The Embassy of the Republic of Kenya avails itself of this opportunity to renew to the Ministry of External Affairs and Co-operation the assurances of its highest consideration.

25th February, 1985

Ministry of External Affairs
And Co-operation
KIGALI

C.C

Ministry of Youth
And Co-operatives
KIGALI

The District Commissioner
RUHENGARI - District
RWANDA



10 JAN. 1985

0092 / 15.06.01

Delisports

A. Suvane

Rehaly

14/1/85

*ASE -
9/11.1.85*

Invitation d'une équipe
Kenyane de Football pour
échanges sportifs.

Monsieur l'Ambassadeur de la
République du KENYA au RWANDA

KIGALI

S/C de Monsieur le Ministre
des Affaires Etrangères et
de la Coopération

KIGALI

Monsieur l'Ambassadeur,

Me référant à la lettre n° 2068/04.09
01/10 du 14 décembre 1984 émanant du Préfet de Préfecture de RUHENGARI
relative à l'objet repris en marge et dont une copie vous a été
réservée, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir inviter une
équipe de Football de votre Pays pour deux rencontres amicales avec
des formations rwandaises dont l'équipe MUKUNGA SPORTS de RUHENGARI
aux dates de votre convenance.

Toutefois je souhaiterais être tenu
informé en temps utile des démarches entreprises afin de permettre à
nos équipes de prendre les dispositions appropriées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur
l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif

NDINDIYIMANA Augustin

E.P.I.01

- Monsieur le Ministre de l'Intérieur
et du Développement Communal

KIGALI

- Monsieur le Président du Comité
National de Direction de Football

KIGALI

- Monsieur le Préfet de Préfecture

RUHENGARI

Ruhengeri, le 14/12/1984

N° 2068 /04.09.01/10

DG SL
14/12/84
8498/15.08.01

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif
KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que lors de sa visite de courtoisie à Ruhengeri en date du 29/11/
1984, l'Ambassadeur du KENYA au RWANDA a eu entre autres chose
à évoquer avec moi les excellentes relations d'amitié et de coop-
ération qui unissent nos deux Pays frères.

Notre entretien a également porté sur le
domaine sportif et plus spécialement sur le football pratique
dans nos Pays respectifs. En formulant à cet effet mon souhait
de voir l'Equipe MUKUNGWA SPORTS disputer un match avec certaines
des équipes kenyanes, mon interlocuteur m'a rassuré de ses bonnes
dispositions pour faire aboutir les démarches à partir du moment
où les contacts officiels nécessaires sont entrepris.

L'objet de la présente lettre est de prier
votre excellence de présenter la demande de notre Préfecture à
l'Ambassade du Kenya pour des échanges sportifs à cet échelon.

Comptant sur votre bienveillante et habituelle
attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le
Ministre, l'expression de mes respectueux sentiments sportifs.

Le Préfet de Préfecture

Copie pour information à :

ZIGIRANYIRAZO Protais

Monsieur le Ministre de
l'Intérieur et du
Développement Communal
KIGALI

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI

- Monsieur l'Ambassadeur du KENYA
au RWANDA
KIGALI



[Handwritten signature]

*Désolé
Faire sans suite
répondre à cette lettre
Nechelly
29/12/84*

*DIVAS
Projet lettre
ambassadeur
pour intervention
pour la visite
d'une équipe
21.12.84*

08 MARS 1985

0858 /15.02.01

Monsieur le Président de l'Association
Sportive AMATARE
KIGALI

Invitation de l'équipe
DYNAMIK BURUNDI SPORTS.

Monsieur le Président,

Référence faite à votre lettre du 26/2/
1985 dont l'objet est ci-haut élargé, j'ai l'honneur de porter à votre connais-
sance que je marque un avis favorable à votre proposition d'inviter ladite
équipe.

Le Stade Régional de NYINIRAZO sera
mis à votre disposition, toutefois il faudra payer 10% des recettes perçues
avec un minimum de VINGT MILLE FRANCS (20.000 FRW) payables à l'avance pour
chaque match.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDIMULIYIMANA Augustin
Major BM.



[Signature]
MURATEYE Thomas
Directeur Général

C.P.I.h:
- Monsieur le Président du C.N.D.F.
KIGALI

Nubuy
Desse
02/3/8

BNR

KIGALI B.P. 531
TELEGRAMME : RWANDABANK
TELEPHONE : 5250
C.H.P ZA 064

BANQUE NATIONALE DU RWANDA

V- REF.

N- REF 131/85-089/ND.JB/M.JP

KIGALI, LE

26 Février 1985

OBJET

A traiter par DGSL
Date d'envoi 28/2/85
2012/15.08.07

Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du
Mouvement Coopératif

K I G A L I.-

Monsieur le Ministre,

L'équipe DYNAMIK BURUNDI SPORT de la République du BURUNDI nous a fait part de son intention de venir à KIGALI pour livrer un match amical avec l'équipe AMATARE F.C. de la Banque Nationale du Rwanda.

Dans le souci de mieux nous préparer au prochain championnat et dans le but de concrétiser les bonnes relations entre nos deux clubs en contribuant ainsi au renforcement de l'amitié séculaire entre nos deux peuples respectifs, nous avons accepté cette visite.

Pour cela, Monsieur le Ministre, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à leur communiquer officiellement notre position pour leur séjour à KIGALI pendant le week-end du 16 au 17 Mars 1985.

Nous profitons de l'occasion pour vous demander de mettre à notre disposition le stade régional de NYAMIRAMBO aux deux dates précitées pour deux rencontres et dans les conditions habituelles.

En vous remerciant d'avance de votre intervention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

BANQUE NATIONALE DU RWANDA

KALISA Tassien

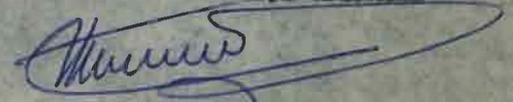
Président de l'A.S. AMATARE



BUTERA Jean Baptiste

Secrétaire Général et Président

d'honneur de l'A.S. AMATARE



NOTE DE SERVICE N° 0233 /15.08.01 DU 18 JANVIER 1985

Il est porté à votre connaissance que les équipes de football RAYON SPORTS et KIYOVU SPORTS rencontreront en matches amicaux l'équipe Burundaise VITAL'O, respectivement Samedi le 19 et Dimanche le 20 Janvier 1985 au Stade Régional de NYAMIRAMBO.

Pour assurer le bon déroulement de ces rencontres, les tâches sont réparties de la manière suivante :

- Coordination :

MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général

- Préparation du terrain : Samedi matin le 19 Janvier 1985

- NZARAMBA Valens
- RUDASINGWA J.M.Vianney
- SEBUNYONI Elie

Rôle : Traçage du terrain et installation des buts.

- Contrôle des entrées :

Samedi le 19 Janvier 1985 après-midi

- MUDAHEMUKA Alexandre (MIJEUCOOP)
- Membres de KIYOVU SPORTS.

Dimanche le 20 Janvier 1985 après-midi

- RUDASINGWA J.M.Vianney (MIJEUCOOP)
- Membres de KIYOVU SPORTS.

Rôle : Contrôle des tickets aux portes d'entrée.

- Protocole au Stade :

Samedi le 19 Janvier 1985

- NZARAMBA Valens (MIJEUCOOP), Responsable
- Membres de KIYOVU SPORTS.

Dimanche le 20 Janvier 1985

- MUSILIKARE Jean Népomuscène (MIJEUCOOP), Responsable
- Membres de KIYOVU SPORTS.

Rôle : Orienter les personnalités à la tribune d'honneur.


Le Ministre des Sports
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.-

Il est porté à votre connaissance que les équipes de football RAYON SPORTS et KIYOVU SPORTS rencontreront en matches amicaux l'équipe Burundaise VITAL'O, respectivement Samedi le 19 et Dimanche le 20 Janvier 1985 au Stade Régional de NYAMIRAMBO.

Pour assurer le bon déroulement de ces rencontres, les tâches sont réparties de la manière suivante :

- Coordination : MUHATURUKUNDO DG
- Préparation du terrain : Samedi matin le 19 Janvier 1985
- NZARAMBA Valens
 - RUDASINGWA J.M.Vianney
 - SEBUNYONI Elie

Rôle : Traçage du terrain et installation des buts.

- Contrôle des entrées :
- Samedi le 19/01/1985 après-midi :
 - MUDAHEMUKA Alexandre (MIJEUCOOP)
 - * Membres de KIYOVU SPORTS.
 - Dimanche le 20/01/1985 après-midi :
 - RUDASINGWA J.M.Vianney (MIJEUCOOP)
 - * Membres de KIYOVU SPORTS.

Rôle : Contrôle des tickets aux portes d'entrée.

- Protocole au Stade :
- Samedi le 19 Janvier 1985
 - NZARAMBA Valens (MIJEUCOOP) Responsable
 - * Membres de KIYOVU SPORTS.
 - Dimanche le 20 Janvier 1985
 - MUSILIKARE Jean Népomuscène (MIJEUCOOP) Responsable
 - * Membres de KIYOVU SPORTS.

Rôle : Orienter les personnalités à la tribune d'honneur.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Major BEM.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

SE/020/13
Kigali, le 26 MARS 1988

N° 1192 /15.03.01

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central de Renseignements
KIGALI

Objet: Demande de passeports.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de
bien vouloir remettre les passeports aux arbitres internationaux de Football
qui iront officier les matches successivement en République du KENYA et en
République du ZAIRE.

Il s'agit de :

- Pour le KENYA : Messieurs RUKIRIZA Révérien, RUTERANA Jean Marie Vianney
et MULINDABIGWI Athanase pour arbitrer le match HUMERIES
du KENYA contre BREWERY d'ETHIOPIE le 5 Avril 1986 comptant
pour la 22ème Coupe d'Afrique des Clubs Champions.
- Pour le ZAIRE : Messieurs KIWANUKA Joseph, GATERA Jonathan et RUTERANA Jean
Marie Vianney pour arbitrer le match KALANU du ZAIRE contre
FERROVIARO d'ANGOLA le 13 Avril 1986 comptant pour la 12ème
Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe.

Veuillez agréer, Monsieur le Secré-
taire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BSM.

C.P.I.h:

- Monsieur le Directeur de
l'Immigration et Emigration

KIGALI



D/020/1
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le

08 JUIL. 1987

N° 2642 /15.08.01

Monsieur le Ministre à la Présidence
de la République
KIGALI

Objet: Demande de passeports
de service.

Monsieur le Ministre,

Subsidiairement à ma lettre n° 2599/
15.08.01 du 29 Juin 1987 adressée au Président de la République et
relative à la demande de passeports de service pour des participantes
rwandaises au séminaire d'animation pour jeunes femmes au Canada,
j'ai l'honneur de réintroduire la demande avec l'accord du Ministère
de tutelle des intéressées.

En outre, je porte à votre connaissance
que seule Mademoiselle UWALIYA Cathérine est concernée par ce
voyage étant donné que la CONFEJES vient de nous communiquer son
choix parmi les deux candidates présentées.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire
KIGALI

C.P.I. à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILIYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-

[Signature]

MUGEMA Augustin
Secrétaire Général



Kigali, le 29 JUIN 1987

N° 2599 /15.06.01

NOTE RELATIVE AU SEMINAIRE POUR JEUNES

FRANCOPHONES A MONCTON AU CANADA.

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet: Demande de passeport
de service.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence d'autoriser l'octroi des passeports de service à
Mesdemoiselles UWAMALIYA Cathérine et UWIMANA Libérée toutes
deux professeurs respectivement au Groupe Scolaire Notre Dame de
Citeaux et à l'Ecole Normale Primaire de MUBUGA. Elles se rendront
à Moncton au CANADA pour participer au séminaire d'animation pour
jeunes femmes prévu du 13 au 24 Juillet 1987 à l'intention des
jeunes filles des Pays francophones membres de la CONFEJES.

Date de départ : 10 Juillet 1987

Date de retour : 27 Juillet 1987

Durée de la mission : 18 jours

Je porte à Votre connaissance que
les frais de voyage et de séjour sont à charge de la CONFEJES.

Veillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et
de la Coopération
K I G A L I .-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.



NOTE RELATIVE AU SEMINAIRE POUR JEUNES
FEMMES PREVUE A MONCTON AU CANADA.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française dans sa réunion tenue à Ouagadougou du 12 au 17 Janvier 1987 a décidé l'organisation d'un Séminaire pour jeunes femmes à Moncton au CANADA.

Le Séminaire a pour objectif d'apprendre et d'appliquer les techniques d'animation, de comprendre et de mettre en application les éléments de base de la planification, de l'organisation, de la gestion et de l'évaluation des activités réalisées. Les participantes seront également informées sur les principales notions de volontarisme.

L'individu est un être social qui dépend de la collectivité pour son évolution et son épanouissement. Toutefois tous les progrès que l'homme ou la femme peut atteindre au sein de sa famille, son quartier, sa ville ne peuvent se réaliser sans une planification, sans que quelqu'un avance des idées, sans que l'échange, la communication et l'entente naissent et mûrissent. Tel est le cas dans le monde de l'éducation et du loisir. Un certain leadership s'impose.

Or, dans un pays comme le RWANDA où la femme est en voie de prendre une place de choix dans plusieurs domaines dont celui de l'animation, il s'avère utile d'envoyer les deux jeunes filles dans ce séminaire pour qu'elles apprennent les principes de leadership dont l'importance est considérable lorsqu'on a un groupe à animer et à orienter. C'est dans ce contexte qu'un séminaire leur est proposé pour les préparer aux responsabilités dans leur société.

D/020/1
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le

08 JUIL. 1987

N° 2642 /15.08.01

Monsieur le Ministre à la Présidence
de la République
KIGALI

Objet: Demande de passeports
de service.

Monsieur le Ministre,

Subsidiairement à ma lettre n° 2599/
15.08.01 du 29 Juin 1987 adressée au Président de la République et
relative à la demande de passeports de service pour des participantes
rwandaises au séminaire d'animation pour jeunes femmes au Canada,
j'ai l'honneur de réintroduire la demande avec l'accord du Ministère
de tutelle des intéressées.

En outre, je porte à votre connaissance
que seule Mademoiselle UWALIYA Cathérine est concernée par ce
voyage étant donné que la CONFEJES vient de nous communiquer son
choix parmi les deux candidates présentées.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre de l'Enseignement
Primaire et Secondaire
KIGALI

C.P.I. à:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILIYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-



MUGEMA Augustin
Secrétaire Général



Kigali, le 29 JUIN 1987

N° 2599 /15.06.01

NOTE RELATIVE AU SEMINAIRE POUR JEUNES

FRANCOPHONES A MONCTON AU CANADA.

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet: Demande de passeport
de service.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence d'autoriser l'octroi des passeports de service à
Mesdemoiselles UWAMALIYA Cathérine et UWIMANA Libérée toutes
deux professeurs respectivement au Groupe Scolaire Notre Dame de
Citeaux et à l'Ecole Normale Primaire de MUBUGA. Elles se rendront
à Moncton au CANADA pour participer au séminaire d'animation pour
jeunes femmes prévu du 13 au 24 Juillet 1987 à l'intention des
jeunes filles des Pays francophones membres de la CONFEJES.

Date de départ : 10 Juillet 1987

Date de retour : 27 Juillet 1987

Durée de la mission : 18 jours

Je porte à Votre connaissance que
les frais de voyage et de séjour sont à charge de la CONFEJES.

Veillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et
de la Coopération
K I G A L I .-

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.



NOTE RELATIVE AU SEMINAIRE POUR JEUNES
FEMMES PREVUE A MONCTON AU CANADA.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française dans sa réunion tenue à Ouagadougou du 12 au 17 Janvier 1987 a décidé l'organisation d'un Séminaire pour jeunes femmes à Moncton au CANADA.

Le Séminaire a pour objectif d'apprendre et d'appliquer les techniques d'animation, de comprendre et de mettre en application les éléments de base de la planification, de l'organisation, de la gestion et de l'évaluation des activités réalisées. Les participantes seront également informées sur les principales notions de volontarisme.

L'individu est un être social qui dépend de la collectivité pour son évolution et son épanouissement. Toutefois tous les progrès que l'homme ou la femme peut atteindre au sein de sa famille, son quartier, sa ville ne peuvent se réaliser sans une planification, sans que quelqu'un avance des idées, sans que l'échange, la communication et l'entente naissent et mûrissent. Tel est le cas dans le monde de l'éducation et du loisir. Un certain leadership s'impose.

Or, dans un pays comme le RWANDA où la femme est en voie de prendre une place de choix dans plusieurs domaines dont celui de l'animation, il s'avère utile d'envoyer les deux jeunes filles dans ce séminaire pour qu'elles apprennent les principes de leadership dont l'importance est considérable lorsqu'on a un groupe à animer et à orienter. C'est dans ce contexte qu'un séminaire leur est proposé pour les préparer aux responsabilités dans leur société.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 11 FEV 1986

N° 0478 /15.08.01

al
Murphy
13/2/86

Monsieur le Secrétaire Général du
Service Central de Renseignements
KIGALI

Objet: Demande de passeports

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir autoriser l'établissement des passeports pour les joueurs de l'équipe PANTHERES NOIRES qui se rendront du 14 au 25 février 1986 en SOMALIE pour le match retour contre WAGAD programmé dans le cadre de la 22e Coupe d'Afrique des Clubs Champions.

Vous trouverez en annexe la liste desdits joueurs.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

C.P.I.:

- Monsieur le Directeur de
l'Immigration et Emigration
KIGALI

MURAHUKUNDO Nshost
Directeur Général



Liste des joueurs qui ont des passeports

1. NGABONZIMA Onesphore
2. HAKIZIMANA Sabit
3. HAKIZIMANA Abdallahmani
4. HATEGEKIMANA Innocent
5. HAVUGARUREMA Pascal
6. MUHIRI Eugène
7. MUNYAKAZI Hassan
8. HABIBU Issa
9. NSABIMANA Jamali
10. NGIRUWONSANGA Emmanuel
11. NKUNZURWANDA Hassan
12. RUGUMIRE Célestin

Joueurs sans passeports

13. HAKIZIMANA François
14. GAKIRE Théoneste
15. NZABANITA Yussufu

Δ/20/1

Kigali, le 24 FEV. 1986

N° 0699 /15.00

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

OBJET: Participation au
Congrès International
Sport pour tous.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de m'accorder un ordre de mission ainsi qu'à Monsieur
NJANGWE Philippe, Directeur des Sports au Ministère de la Jeunesse et
du Mouvement Coopératif, en vue de nous permettre de participer au
Congrès International du Sport pour tous qui aura lieu à FRANCFORT du
9 au 12 Mars 1986.

Nous y avons été invités par le
"Deutscher Sporthund". Les notes verbales à ce sujet ont été échangées
entre notre Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et
l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à KIGALI. Nous pro-
fiterons de l'occasion pour répondre à l'invitation nous adressée par
le Maire de COBLANCE et Président de la Fédération de Football de
Rhénanie Palatinat.

Le voyage durerait 11 jours.

- Date de départ : le 7 Mars 1986
- Date de retour : le 17 Mars 1986
- Durée de la mission: 11 jours

Les frais de transport et de séjour
seront à charge du "Deutscher Sporthund" (Association Allemande des
Sports) pour moi alors que le Ministère des Affaires Etrangères et de
la Coopération assurerait ces mêmes frais pour Monsieur NJANGWE Phi-
lippe.

J'annexe à la présente le mémorandum
et les photocopies des correspondances échangées.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINBILYIMANA Augustin

Le 021 85M

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

K I G A L I

OBJET: Participation au
Congrès International
Sport pour tous.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de m'accorder un ordre de mission ainsi qu'à Monsieur
NJANGWE Philippe, Directeur des Sports au Ministère de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif, en vue de nous permettre de participer
au Congrès International du Sport pour tous qui aura lieu à FRANC-
FORT du 9 au 12 Mars 1986.

Nous y avons été invités par le
"Deutscher Sportbund". Les notes verbales à ce sujet ont été
échangées entre notre Ministère des Affaires Etrangères et de la
Coopération et l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne
à KIGALI. Nous profiterons de l'occasion pour répondre à l'invita-
tion nous adressée par le Maire de COBLANCE et ~~le~~ Président de
la Fédération de Football de Rhénanie Palatinat.

Le voyage durerait 11 jours.

- Date de départ : le 7 Mars 1986
- Date de retour : le 17 Mars 1986
- Durée de la mission: 11 jours.

Les frais de transport et de séjour
seront à charge du "Deutscher Sportbund"(Association Allemande
~~pour des~~ Sports) pour moi alors que le Ministère des Affaires Etran-
gères et de la Coopération assurerait ces mêmes frais pour Monsieur
NJANGWE Philippe.

J'annexe à la présente le memorandum
et les photocopies des correspondances échangées.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Vu pour accord:

- Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
K I G A L I

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILIYIMANA Augustin

Lt Col BEM

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P.1044 KIGALI.

KIGALI, le
N° /15.00

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

OBJET : Participation au
Congrès International
Sport pour tous.

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de demander à Votre
Excellence de m'accorder un ordre de mission ainsi qu'à Monsieur
NJANGWE Philippe, Directeur des Sports au Ministère de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif, en vue de nous permettre de participer
au Congrès International du Sport pour tous qui aura lieu à
Francfort du 9 au 12 Mars 1986.

Nous y avons été invités par le "Deutscher
Sportbund" et les notes verbales à ce sujet ont été échangées
entre notre Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
et l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à Kigali.

Nous profiterons de l'occasion pour répondre à l'invitation nous adressée par le maire de Cologne
Le voyage durerait 11 jours : - Date de départ : le 7 Mars 1986
- Date de retour : le 17 Mars 1986
- Durée de la mission : 11 jours.

*Président de la Fédération
de Football de l'émirat palestinien*

Les frais de transport et de séjour
seront à charge du "Deutscher Sportbund" (Association Allemande
pour le Sport) pour moi alors que le Ministère des Affaires
Etrangères et de la Coopération assurerait ces mêmes frais pour
Monsieur NJANGWE Philippe.

les photocopies des

J'annexe à la présente le mémorandum et
les correspondances échangées.

Veillez agréer, Excellence Monsieur
le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

pour accord :

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
LT COL BEM

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

MEMORANDUM sur le CONGRES INTERNATIONAL
"GRUNDLAGEN des Sports für alle" (Bases
du Sport pour tout le monde).

Par sa note verbale adressée à notre Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à KIGALI a invité le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif à participer au Congrès International "Grundlagen des Sports für alle" (Bases du Sport pour tous) qui se tiendra sous le patronage du Comité International Olympique du 9 au 12 Mars 1986 à FRANCFORT.

En acceptant cette invitation, nous avons demandé que les organisateurs puissent prendre en charge les frais de voyage et de séjour pour un collaborateur qui accompagnera le Ministre. Malheureusement, les organisateurs n'ont pas accepté de prendre en charge la deuxième personne.

Le sport pour tous est une politique en matière d'Education Physique et Sportive. L'option que prône le M.R.N.D.; "Les sports et les loisirs constituent un facteur nécessaire à la libération de l'homme, encore faut-il les utiliser rationnellement "Loisirs après le travail".

En conséquence, le Mouvement exige-t-il que l'organisation des sports et loisirs embrasse toutes les Communes du Pays et vise non seulement à apporter la détente intellectuelle et physique, mais encore et surtout à cultiver l'esprit de fraternité, d'estime mutuelle entre les hommes, à sauvegarder les bonnes mœurs et à servir de moyen de mobilisation.

Au fur et à mesure de l'amélioration des conditions matérielles et de l'intensification des moyens d'éducation générale, les sports et les loisirs devront être diversifiés pour combler le plus de besoins culturels possibles".

Malgré les efforts notés, il reste encore beaucoup à faire surtout pour les adultes et le genre féminin.

Aussi espérons-nous que des échanges qui seront menés dans ce Congrès nous permettront d'envisager des programmes réalistes du sport pour tous notamment pour les catégories les moins favorisées évoquées ci-dessus.

Ce sera une occasion de négocier les moyens d'exécution de cette politique du sport pour tous car il sera possible de contacter les responsables du Comité International Olympique avec lesquels nous avons déjà un programme de coopération notamment dans les stages de formation des sportifs et des administrateurs de notre Comité Olympique et de nos fédérations sportives ainsi que les stages d'entraînement des athlètes en préparation des Jeux Olympiques.

Cela sera également une occasion de contacter les Responsables de "Deutscher Sportbund", Association Allemande pour le sport au niveau fédéral où les Sportbund de tous les Land sont représentés notamment celui de Rhénanie Palatinat. Nous pourrons avec ces responsables mettre au point des programmes de coopération en cours d'exécution et introduire si possible de nouvelles actions.

Nous profiterons également de l'occasion pour répondre à l'invitation du Maire de COBLENCE et visiter l'Institut des Sports de cette Ville. Nous examinerons le programme de formation de nos cadres dans cet établissement. Un accord de principe nous a été donné par le Président de la Fédération de Football de la RHENANIE PALATINAT qui est Maire de COBLENCE lors du séjour au Rwanda de la délégation de l'Equipe de Football de la RHENANIE PALATINAT du 5 au 13 Janvier 1986.

Enfin nous pourrons rencontrer les Responsables de la firme allemande PUMA à laquelle nous avons passé une commande de matériel de sport en 1985 mais qui jusqu'à présent n'a pas pu honorer ses engagements.

Tels sont quelques éléments indicatifs des activités que nous allons mener en Allemagne Fédérale à l'occasion du Congrès International "Grundlagen des Sports". Ci-joint la note verbale d'invitation de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à KIGALI, la lettre d'invitation du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, et le programme prévu pour le Congrès.

MEMORANDUM sur le CONGRES INTERNATIONAL
"GRUNDLAGEN des Sports für alle" (Bases
du Sport pour tout le monde).

Par sa note verbale adressée à notre ^{Ministère des affaires étrangères et de la coopération} MINAPPET, l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à KIGALI a invité le ^{Ministère de la Jeunesse} M.J.E.U.C.O.P. à participer au Congrès International "Grund lagen des Sports für alle" (Bases du Sport pour tous) qui se tiendra sous le patronage du Comité International Olympique du 9 au 12 mars 1986 à FRANCFORT.

En acceptant cette invitation, nous avons demandé que les organisateurs puissent prendre en charge les frais de voyage et de séjour pour un collaborateur qui accompagnera le Ministre. Malheureusement, les organisateurs n'ont pas accepté de prendre en charge la deuxième personne.

Le sport pour tous est une politique en matière de ~~détente et~~ d'Education Physique et Sportive, l'option que prône notre M.R.N.D.: "~~Le sport et les loisirs constituent...~~" Les sports et les loisirs constituent un facteur nécessaire à la libération de l'homme, encore faut-il les utiliser rationnellement "Loisirs après le travail".

En conséquence, le Mouvement exige-t-il que l'organisation des sports et loisirs embrasse toutes les Communes du Pays et vise non seulement à apporter la détente intellectuelle et physique, mais encore et surtout à cultiver l'esprit de fraternité, d'estime mutuelle entre les hommes, à sauvegarder les bonnes moeurs et à servir de moyen de mobilisation.

Au fur et à mesure de l'amélioration des conditions matérielles et de l'intensification des moyens d'éducation générale, les sports et les loisirs devront être diversifiés pour combler le plus de besoins culturels possibles!

Malgré les efforts menés, il reste encore beaucoup à faire surtout pour les adultes et le genre féminin.

Aussi espérons-nous que des échanges qui seront menés dans ce Congrès nous permettront d'envisager des programmes ^{réalistes} dans le domaine du sport pour tous notamment pour les catégories les moins favorisées évoquées ci-dessus.

Ce sera une occasion de négocier les moyens d'exécution de cette politique du sport pour tous car il sera possible de contacter les responsables du CIO avec lesquels nous avons déjà un programme de coopération notamment dans les stages de formation des sportifs et des cadres politiques et administratifs de notre Comité Olympique et de nos fédérations sportives ainsi que dans les stages d'entraînement des athlètes en préparation des Jeux Olympiques.

Ce sera également une occasion de contacter les Responsables de "Deutscher Sportbund", Association Allemande pour le Sport au niveau fédéral où les Sportbund de tous les Land ^{sont} représentés. Nous pourrions ^{notamment celui de Rhénanie Palatinat.} mettre au point et proposer des programmes de coopération ^{avec ces responsables} avec cette association. ^{en cours d'exécution et introduire si possible de nouvelles} actions.

Nous profiterons également de l'occasion pour répondre ^{à l'invitation du Maire de COBLENCE} afin de ^{révisiter l'Institut de Sports de Coblenz et aménager} concrétiser nos relations ^{le programme de formation de nos cadres dans cet établissement, dans lequel nous avons un accord} par un accord de coopération dans le domaine de la formation de nos ^{de principes de sports nous a été donné par} cadres sportifs suivant les promesses faites par le Président de la Fédération de Football de la RHENANIE PALATINAT ^{qui est maire de Coblenz et} lors du séjour de la ^{au RWANT} délégation de l'Equipe de Football ~~du Rwanda~~ de la RHENANIE PALATINAT du 5 au 13 Janvier 1986.

Enfin nous pourrons rencontrer les Responsables de la firme allemande PUMA à laquelle nous avons passé une commande de matériel de sport en 1985 mais qui jusqu'à présent n'a pas pu honorer ses engagements.

Tels sont quelques éléments ^{indicatifs des activités que nous allons} à signaler à l'occasion du ^{mener en Allemagne fédérale} Congrès International "Grund lagen des Sports". Ci-joint la note verbale d'invitation de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à KIGALI, la lettre d'invitation du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, et le programme prévu pour le Congrès.

=====

Ku 653.00-67/RUA
No 214/85

NOTE VERBALE

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Kigali présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise et a l'honneur de l'informer que le "Deutscher Sportbund" (Association allemande pour le sport), dont le siège est à Francfort /République fédérale d'Allemagne, a le plaisir de transmettre une invitation à

S.E. le Lt-Col. Augustin NDINDILIYIMANA,
Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif,

à participer au congrès international "Grundlagen des Sports für alle" (Bases du sport pour tout le monde) qui aura lieu à Francfort du 09 au 12 mars 1986 sous le patronage du Comité International Olympique.

S.E. M. le Ministre peut remettre cette invitation à un autre représentant de haut niveau dans le domaine du sport au Rwanda, s'il est empêché par d'autres obligations de se rendre à ce Congrès.

Les langues de travail du Congrès seront l'anglais, le français, le russe, l'espagnol et l'allemand. Le programme en langue française concernant le Congrès sera présenté sous peu. Un programme provisoire en allemand est déjà disponible au Conseiller du sport allemand auprès de S.E. le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Les coûts de voyage aller - retour par avion (Business Class) ainsi que le logement à l'hôtel du participant pendant la période

Ministère des
Affaires Etrangères
et de la Coopération
de la République Rwandaise
K i g a l i

.../2

du Congrès seront pris en charge par les organisateurs.

L'Ambassade serait reconnaissante au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise de bien vouloir lui faire part de sa décision dans les meilleurs délais.

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Kigali saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise les assurances de sa haute considération.

Kigali, le 20 décembre 1985

L.S.

Copie à titre d'information:

- S.E. le Lt-Col. Augustin NDIRIBELIYIMANA
Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
B.P. 1044
K i g a l i

Ku 653.00-67/RUA
No 214/85

NOTE VERBALE

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Kigali présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise et a l'honneur de l'informer que le "Deutscher Sportbund" (Association allemande pour le sport), dont le siège est à Francfort /République fédérale d'Allemagne, a le plaisir de transmettre une invitation à

S.E. le Lt-Col. Augustin NDINDILYIMANA,
Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif,

à participer au congrès international "Grundlagen des Sports für alle" (bases du sport pour tout le monde) qui aura lieu à Francfort du 09 au 12 mars 1985 sous le patronage du Comité International Olympique.

S.E. M. le Ministre peut remettre cette invitation à un autre représentant de haut niveau dans le domaine du sport au Rwanda, s'il est empêché par d'autres obligations de se rendre à ce Congrès.

Les langues de travail du Congrès seront l'anglais, le français, le russe, l'espagnol et l'allemand. Le programme en langue française concernant le Congrès sera présenté sous peu. Un programme provisoire en allemand est déjà disponible au Conseiller du sport allemand auprès de S.E. le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Les coûts de voyage aller - retour par avion (Business Class) ainsi que le logement à l'hôtel du participant pendant la période

Ministère des
Affaires Etrangères
et de la Coopération
de la République Rwandaise
K i g a l i

.../2

du Congrès seront pris en charge par les organisateurs.

L'Ambassade serait reconnaissante au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise de bien vouloir lui faire part de sa décision dans les meilleurs délais.

L'Ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Kigali saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République Rwandaise les assurances de sa haute considération.

Kigali, le 20 décembre 1985

L.S.

Copie à titre d'information:

- S.E. le Lt-Col. Augustin NDIRILYIMANA
Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif
B.P. 1044
K i g a l i